

Vers l'égalité

Gilles Gauvin, Pierre-Éric Fageol

▶ **To cite this version:**

Gilles Gauvin, Pierre-Éric Fageol (Dir.). Vers l'égalité. CCEE, 1, 2021, La Réunion d'hier à aujourd'hui, Guy Fontaine. hal-03542470

HAL Id: hal-03542470
https://hal.univ-reunion.fr/hal-03542470

Submitted on 25 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COLLECTION

LA RÉUNION
D'HIER À AUJOURD'HUI

GUY FONTAINE

"VERS L'ÉGALITÉ"

PIERRE-ÉRIC FAGEOL
GILLES GAUVIN



numéro 1

CCEE La Réunion

COLLECTION

A RÉUNION D'HIER À AUJOURD'HUI

« VERS L'ÉGALITÉ »

Mot du Président du CCEE

BIEN CONNAÎTRE NOTRE HISTOIRE POUR VALORISER NOTRE VIVRE-ENSEMBLE

À quoi sert l'Histoire aujourd'hui ? Sans aucun doute, elle nous apprend à nous situer dans la grande odyssée de l'humanité sur notre planète. Mais elle nous apprend surtout à mieux connaître et comprendre nos semblables. De ce fait, elle nous apprend à construire les liens nécessaires pour une excellente harmonie au sein et avec tous les peuples de notre Terre.

Depuis 2016, le CCEE de La Réunion milite pour une meilleure prise en considération des Outre-Mers dans les programmes nationaux, notamment d'Histoire. En 2017, sous son impulsion, l'ensemble des CCEE (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et La Réunion) ont adopté une note portant sur *L'Outre-Mers, traces de l'Histoire nationale* et ont souhaité :

· une redéfinition des modalités d'intégration des Outre-Mers dans les programmes nationaux, afin de contribuer à une meilleure lecture du monde d'aujourd'hui pour préparer les générations futures (ultramarines et métropolitaines) à prendre conscience de la diversité mondiale du territoire français, à se sentir impliquées et responsables.

· qu'une place plus importante de l'Histoire des Outre-Mers soit faite dans les programmes nationaux pour favoriser :

- le développement personnel de tous et particulièrement des jeunes ;
- l'émergence d'une culture ouverte avec une société résiliente ;
- le « vivre ensemble », tenant compte des réalités identitaires locales de chacun ;
- la transmission d'un héritage partagé par l'ensemble des citoyens de la République.

Ce « combat vers l'Égalité » est difficile ; d'autres institutions et associations le mènent également à leur manière et avec des moyens qui sont les leurs.
Il se fera, certes, « ti lamp, ti lamp », mais il est aussi urgent de ne pas attendre que ce « changement de perspective » se fasse, tant les obstacles sont nombreux.

Aussi, le CCEE, qui fait sien l'adage suivant :
« Konte pa dsi baton ton gran-pèr pou sote la rivièr » et fort de son expérience dans d'autres domaines, a décidé d'être l'éditeur d'**Hier à Aujourd'hui,** collection d'ouvrages à vocation d'éducation populaire, destinée à tous les publics (jeunes, adultes, formateurs, politiques, membres d'associations).

Ce premier numéro, « Vers l'Égalité », n'est pas un énième livre d'Histoire.
C'est un ouvrage thématique, construit pour être utile. Pour ce faire, pour cette première, il a été demandé à une équipe de neuf auteurs de s'exprimer sur des thèmes porteurs qui montrent comment La Réunion a fait, ou a tenté de faire, son « chemin vers l'égalité » et à cinq artistes d'accompagner ces thèmes.

Je leur adresse mes plus vifs remerciements pour leur contribution.
Ce sont leurs « visions », ouvertes à votre sagacité et aux débats, qui vous sont présentées ici.
Elles vous permettront, c'est notre vœu le plus cher, de prendre conscience de notre Hier, de se sentir impliqué dans notre Aujourd'hui et responsable de notre Demain.

Roger RAMCHETTY
Président du CCEE de La Réunion

Mot du Directeur de collection

Le CCEE de La Réunion propose l'ouverture d'une Collection dédiée à éclairer les Réunionnais sur la façon dont notre île a traversé le temps pour parvenir à Aujourd'hui voire s'interroger sur Demain.

Il ne s'agit pas de traiter de façon chronologique les évènements qui ont ponctué notre Histoire mais de « laisser la plume » à des auteurs venus d'horizons divers qui choisissent de s'emparer d'un thème fort et d'en dessiner les contours.
Le format qui a été établi pour l'ensemble de la Collection privilégie le développement de thématiques. À partir, d'une ou de plusieurs photographies, est rappelé le contexte, puis est faite l'analyse pour aboutir à une mise en perspective avec un éclairage artistique qui vise à accompagner le questionnement par delà la plume des auteurs.

Ce numéro est donc le premier d'une Collection, que j'ai l'honneur de diriger, il s'articule autour de la réflexion « Vers l'Égalité ».
Neuf auteurs et cinq artistes vous présentent leurs réflexions, analyses, visions en toute liberté de création.

Je tiens chaleureusement à les remercier tous et toutes pour avoir accepté de s'investir dans ce premier numéro et de relever ce défi visant à construire une ligne directrice qui se renforcera avec des numéros annuels ce qui, je l'espère, donnera envie à d'autres « plumes » et à d'autres artistes de prolonger, avec nous, cette aventure.

Longue vie à la Collection D'Hier à Aujourd'hui !

Guy FONTAINE



Mot des Directeurs de publication

ÉGALITÉ : LES DÉFIS À RELEVER

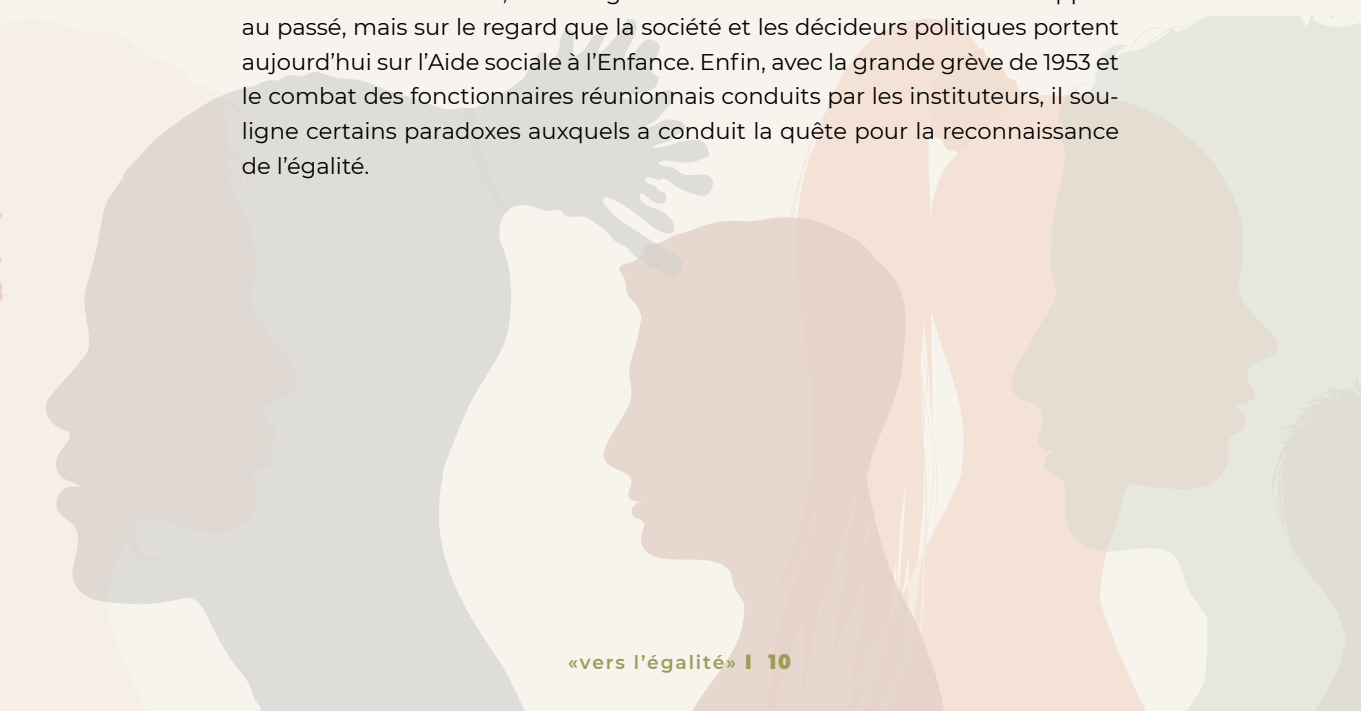
Géographes, historiens, membres du milieu associatif, acteurs de la culture et artistes se sont réunis pour initier cette collection mettant à l'honneur les héritages et les prospectives intéressants des défis jugés essentiels pour La Réunion. C'est tout l'intérêt de la portée heuristique de l'histoire en ce qu'elle permet de faire sens des différences et des écarts avec le présent.
Si le terme d'égalité peut se comprendre d'une manière abstraite et conceptuelle, il ne permet pas d'envisager les conceptions issues de sa pratique et de son usage.
Seule la contextualisation permet de percevoir la façon dont les Réunionnais se rapportent à la notion d'égalité. Or ces manières de voir évoluent avec le temps et les pratiques liées à son emploi.

La notion d'égalité n'a donc pas la même valeur ni le même sens
entre les périodes coloniale et postcoloniale, entre les prémices de la départementalisation et les temps forts du développement de notre île. C'est pourquoi, inscrire l'égalité dans le temps facilite une analyse processuelle qui tourne le dos à un présentisme à valeur universelle ou dit plus simplement à des jugements hâtifs. Il convient donc d'historiciser les différentes composantes de ce qui constitue l'égalité pour faciliter les comparaisons.

Les interdépendances entre les pratiques et les revendications vers l'égalité dans le temps dans les domaines politique, économique,
social et culturel constituent ainsi une clé d'interprétation de notre présent. Plus encore, si comme le souligne Frantz Fanon « tout problème humain demande à être considéré à partir du temps. L'idéal étant que toujours le présent serve à construire l'avenir » (Frantz Fanon, *Peau Noire, masques Blancs*, 1952), il convient d'imaginer des perspectives pour construire le monde de demain.
À défaut de pouvoir prédire l'avenir, nous pouvons nous contenter de le questionner à l'aune des analyses suggérées dans cet ouvrage.
Ce questionnement mobilise la faculté imaginative des différentes dessinatrices qui proposent – non sans humour et clairvoyance - de potentielles ouvertures vers l'Égalité de demain.

En introduction, il appartenait au géographe **Wilfrid Bertile**, avec sa longue expérience d'homme politique, d'interroger la notion de développement, au cœur du combat pour l'égalité qui nous a conduits à la loi du 19 mars 1946, faisant de La Réunion un département français, à celle du 28 février 2017, portant sur la mise en œuvre d'une « égalité réelle ». Il a complété cette réflexion par un rappel sur cette forme de décolonisation insolite que constitue la départementalisation (néologisme d'Aimé Césaire) des Outre-Mers. Il a porté ensuite son regard vers les laissés-pour-compte de ce modèle de développement. Il s'agit en effet de près de 40 % de la population insulaire qui, à plusieurs reprises depuis 1946, ont exprimé leurs difficultés à travers une explosion sociale.

C'est un autre géographe, **Guy Fontaine**, qui complète cette analyse à travers une réflexion portant sur trois questions de société : l'habitat social, dont les acteurs associatifs ne cessent de rappeler l'urgence quotidienne et les enjeux à venir ; l'obésité et le surpoids, qui sont à la fois vecteurs et signes d'un mal développement ; la question de la limitation des naissances, qui a obsédé les esprits à partir des années 1950, et la réalité toujours prégnante des grossesses précoces.
L'historien **Gilles Gauvin**, avec sa connaissance des « Années Debré », a choisi de mettre en perspective le rapport de la population réunionnaise aux élections, aujourd'hui caractérisées par une abstention inquiétante. Il soulève aussi la question de l'égalité des droits politiques à travers la mise en œuvre de la fameuse ordonnance du 10 octobre 1960. Avec la question dite des « Enfants de la Creuse », il interroge le lecteur non seulement sur notre rapport au passé, mais sur le regard que la société et les décideurs politiques portent aujourd'hui sur l'Aide sociale à l'Enfance. Enfin, avec la grande grève de 1953 et le combat des fonctionnaires réunionnais conduits par les instituteurs, il souligne certains paradoxes auxquels a conduit la quête pour la reconnaissance de l'égalité.



Pierre-Éric Fageol, historien spécialiste de l'Éducation et de la construction des identités, s' interroge sur la question de l'adaptation et de la démocratisation de l'enseignement, puis sur celle du recrutement des enseignants.
Avec **Jean-François Beaulieu**, ancien président du Comité Olympique Régional, il propose une réflexion sur le rôle du sport entre expression identitaire et vecteur d'intégration.
Enfin, **Dominique Carrère**, représentant du monde culturel, nous invite à nous questionner sur le rôle de la Culture comme un outil d'émancipation et/ou d'assimilation.

Trois questions, qui trouvent un écho particulier dans l'actualité de cette deuxième décennie du XXIe siècle, viennent compléter ce tableau : l'émigration / migration des jeunes Réunionnais, la « route en corniche » devenue Nouvelle Route du Littoral, et la situation sanitaire. L'historien **Frédéric Garan**, spécialiste de Madagascar et de ses liens avec La Réunion, a choisi de nous rappeler l'épopée de la Sakay qui pose la question de la « colonie colonisatrice » en même temps qu'elle met en perspective la question du BUMIDOM, puis de la « mobilité ». Le géographe **Sylvain Genevois** évoque les débats permanents suscités par la route du littoral depuis 1956 et les choix d'aménagement du territoire qu'ils révèlent.

Enfin, **Jean-Marc Pécontal**, avec son regard et son expérience de médecin, revient sur la révolution sanitaire qui s'est produite depuis 1946 et sur les combats menés et toujours en cours pour assurer une égalité des soins aux Réunionnais.
Ces perspectives diachroniques sont entreprises à partir d'un document iconographique à la fois présenté, décrit et analysé avant d'en suggérer une interprétation plus contemporaine voire futuriste grâce à la puissance imaginative des dessinatrices et artistes peintres de ce projet que sont **Sandrine Emma (Cléo VIII), Natacha Eloy**, **Muriel Ghaouti**, **Kitsune** et **Edwina Leclerc**.

PIERRE-ÉRIC FAGEOL & GILLES GAUVIN



Liste des auteurs et artistes

les Auteurs

Jean-François BEAULIEU, Vice-président délégué CCEE
Wilfrid BERTILE, Professeur des Universités en Géographie, retraité
Dominique CARRÈRE, Acteur culturel
Pierre-Éric FAGEOL, Agrégé, Maître de Conférences en Histoire, UR
Guy FONTAINE, Professeur des Universités en Géographie, retraité
Frédéric GARAN, Agrégé, Maître de Conférences en Histoire, UR
Gilles GAUVIN, Agrégé, Docteur en Histoire contemporaine
Sylvain GENEVOIS, Agrégé, Maître de Conférences en Géographie, UR
Mickaël MAILLOT, Directeur du CCEE
Jean-Marc PÉCONTAL, Médecin, auteur
Roger RAMCHETTY, Président du CCEE
Davy VALLÉE, Chargé de mission CCEE

les Artistes

Natacha ELOY, Illustratrice, auteure de bande dessinée, graphiste
Sandrine EMMA (CLEO VIII), Illustratrice
Muriel GHAOUTI, Artiste-peintre
KITSUNE, Illustratrice / carnettiste / intervenante
Edwina LECLERC, Illustratrice jeunesse

LISTE DES THÉMATIQUES – AUTEURS / ARTISTES

Le CCEE : Roger RAMCHETTY / Mickael MAILLOT / Davy VALLÉE / Guy FONTAINE

Introduction : Égalité formelle, égalité réelle et développement.
Où en est La Réunion ? / Wilfrid BERTILE

SOMMAIRE

1. La départementalisation de La Réunion : une décolonisation insolite. p.29
Wilfrid BERTILE

2. La longue marche de l'égalité sociale. p.39
Wilfrid BERTILE / KITSUNE

3. Une pauvreté structurelle : les « laissés-pour-compte » de la départementalisation. p.47
Wilfrid BERTILE / Edwina LECLERC

4. L'habitat social est-il inéluctable ? p.57
Guy FONTAINE / Muriel GHAOUTI

5. L'obésité, pandémie ou (et) problème social et sociétal ? p.65
Guy FONTAINE / Muriel GHAOUTI

6. De la limitation des naissances aux grossesses précoces. p.73
Guy FONTAINE / Muriel GHAOUTI

7. Les Réunionnais ont-ils oublié les combats pour la démocratie à La Réunion ? p.81
Gilles GAUVIN / Natacha ELOY

8. Les Réunionnais ont-ils eu droit à un régime d'exception ? p.89
Gilles GAUVIN / KITSUNE

9. Quel regard porter sur l'Aide sociale à l'Enfance depuis 1946 ? p.97
Gilles GAUVIN / Natacha ELOY

10. La surrémunération, une spécificité à conserver ? p.105
Gilles GAUVIN

11. Comment adapter et démocratiser l'enseignement ? p.113
Pierre-Éric FAGEOL / Sandrine EMMA

12. Faut-il former et recruter localement les enseignants ? p.123
Pierre-Éric FAGEOL / Edwina LECLERC

13. Le sport vecteur d'intégration et/ou de revendications identitaires ? p.133
Jean-François BEAULIEU / Pierre-Éric FAGEOL / Sandrine EMMA

14. La culture, un outil d'émancipation ou d'assimilation ? p.143
Dominique CARRÈRE / Edwina LECLERC

15. Les Réunionnais sont-ils voués à émigrer pour travailler ? p.151
Frédéric GARAN / Natacha ELOY

16. La route du littoral d'hier à aujourd'hui : un sujet permanent de débats. p.161
Sylvain GENEVOIS / KITSUNE

17. L'égalité d'accès à la médecine. p.169
Jean-Marc PÉCONTAL / Edwina LECLERC

CCEE
La Réunion

Une structure originale des régions d'Outre-Mers : Les Conseils de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE)

Les régions d'Outre-Mers dotées de deux conseils consultatifs

Les régions d'Outre-Mers dont le statut est fixé par la loi du 31 décembre 1982, réaffirmé par celle du 2 août 1984, relative à leurs compétences (article 1), sont dotées d'un régime juridique spécial, qui leur attribue des compétences plus larges que celles dévolues aux régions métropolitaines.

Pour l'exercice de ces compétences spéciales, le législateur a prévu qu'à l'organe de décision, le Conseil régional, seraient adjointes des instances consultatives dont l'intervention est destinée à donner un avis éclairé émanant de personnalités locales intéressées et compétentes sur ces questions.

Dans le cadre des lois de décentralisation de 1982, à côté du Conseil régional, ont ainsi été mis en place deux organes consultatifs : l'un composé de socioprofessionnels, le Comité Économique et Social Régional (CESR) et l'autre composé principalement d'acteurs de terrains issus d'associations, le Comité de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) uniquement dans les régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion.

La création de ce deuxième organisme correspond incontestablement à une spécificité Outre-Mers. En effet, elle traduit la reconnaissance par le pouvoir central de cultures et d'identités fortes ainsi que la nécessaire prise en compte de leur expression.

Les CCEE ont donc été conçus afin de permettre aux régions d'Outre-Mers de réaffirmer et de préserver leur identité et leur richesse culturelle. Leur création répondait au vœu du président de la République François Mitterrand d'accorder davantage de place aux questions culturelles des Outre-Mers.

Le ministre des DOM-TOM de l'époque, M. Emmanuelli expliquait quant à lui la mission des CCEE en ces termes : « La décentralisation Outre-Mer doit [...] être l'occasion de dégager des moyens nouveaux pour permettre, non seulement de sauvegarder cette culture traditionnelle, mais aussi de l'enrichir et de la développer pour permettre aux hommes et aux femmes qui s'en réclament d'atteindre la plénitude de leur identité ».

Au demeurant, les gouvernements successifs ne remettront pas en cause cette avancée. Bien plus, depuis 1982, les CESR et les CCEE, en tant qu'expression de la société civile, ont vu leur rôle consultatif confirmé et élargi par les lois successives de décentralisation. Les CESR (devenus aujourd'hui CESER) et les CCEE font désormais partie intégrante du paysage institutionnel local et il importe de prendre la mesure du rôle qu'ils jouent.
Le CCEE est la voix de la société civile organisée, « l'assemblée du premier mot » qui préconise, propose et conseille, précise son président Roger Ramchetty.
« Force de proposition, mais qui n'a pas la contrainte de l'exécution. Sa réflexion s'en trouve libérée et fait de lui un outil prospectif qui peut aller au-delà de l'horizon budgétaire et de la temporalité des mandats électoraux. Entre l'utopie et la réalité de la gestion quotidienne, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement incarne cet espace citoyen dont la réflexion tente – plutôt que d'avoir à panser les maux d'un développement irraisonné – d'envisager un lendemain qui prenne en compte tous les aspects de la société réunionnaise, ses contraintes et ses forces, ses points de friction et ses convergences, afin de nourrir la réflexion du politique et de l'accompagner dans sa manière de penser la société. »
(Roger Ramchetty, *Les 30 ans du CCEE, 1984-2014*)
En 1993, le CCEE, comme le CESER en 1992, passe du statut de comité à celui de conseil. Plus récemment (2004) à Mayotte, a été également créé un CCEE mais rattaché à son Conseil départemental.

LES CCEE : DES CHAMPS DE COMPÉTENCE SPÉCIFIQUES

En ces temps de polémiques et de changements opposant partisans et adversaires de la décentralisation et des réformes territoriales à venir, les CCEE font pourtant l'objet d'un large consensus sur leurs missions et leurs réalisations.
Créés sur le modèle des Conseils Économiques et Sociaux, ayant pour mission de servir d'organes consultatifs aux exécutifs régionaux d'Outre-Mers, les conseils se sont attachés, durant leur existence, à investir pleinement le champ des compétences que leur ouvrait la loi, à rassembler des hommes et des femmes, à s'engager dans l'avenir de leur territoire.
Comme leur nom l'indique, leur domaine n'est pas celui du quantitatif mais du qualitatif, pas de l'immédiat mais du devenir, pas de l'Avoir mais de l'Être :

- ouvrir largement aux générations nouvelles les voies de l'avenir tout en assumant l'Histoire, et en garantissant le respect des langues et des cultures ;

- construire un système éducatif ouvert à toute la jeunesse, ambitieux, performant, conciliant la transmission des savoirs, la construction de la citoyenneté et la qualification professionnelle ;

- préserver l'espace, les paysages ruraux, forestiers, les Hauts, le littoral, la biodiversité, tout en répondant aux impératifs de développement de l'agriculture, de la pêche, du tourisme, et en faisant face aux urgences en matière de logements d'équipements publics, de transports...

Pour mener à bien ses missions, le CCEE favorise le dialogue des expertises de ceux et celles qui sur le territoire sont source d'analyses sur les plans culturels, éducatifs et environnementaux d'où peuvent surgir des diagnostics partagés pour l'épanouissement des populations des territoires de référence et porte ces diagnostics auprès des élus du Conseil régional voire du Conseil départemental si sollicité par ce dernier et auprès de la « société civile ».

La tâche n'est pas facile mais les Conseils l'ont assumé et l'assument toujours en appelant au dialogue tous les partenaires institutionnels et associatifs de chacune des Régions, en tissant entre chaque Conseil des liens de concertation, de coopération et de profonde solidarité qui contribuent très largement à l'efficacité de son action tant vis-à-vis des gouvernements centraux que des exécutifs locaux et de l'ensemble des concitoyens.

Ainsi, la conférence permanente annuelle des présidents des CCEE a été instituée, des manifestations (conférences, colloques) touchant aux différents domaines de compétences (culture et langue, éducation, environnement, aménagement du territoire et déplacements, sport et tourisme) sont organisées en commun dans chacune des régions.

Le choix a été également fait d'intégrer l'action des Conseils au cœur des problématiques du temps présent en tenant compte de la notion d'ultrapériphérie au sein de l'Europe (organisation d'une conférence des présidents des CCEE à Bruxelles en janvier 2003 ou, plus récemment, en mars 2012) avec le développement des nouvelles techniques de l'information et de la communication (mise en place des Universités de la Communication), la mobilité et la continuité territoriale, l'ouverture à la création et aux pratiques artistiques, la lutte contre l'illettrisme, la promotion de l'éducation populaire, l'approfondissement de la coopération régionale…

Ces travaux ambitieux se poursuivent et se poursuivront dans le moyen et le long terme. Certes, dans le fonctionnement institutionnel des Conseils – et notamment leur financement et leur moyen humain – bien des améliorations restent à obtenir. Pourtant, les CCEE se sont résolument engagés dans les grandes dynamiques de ce vingt et unième siècle, en défendant des valeurs éducatives, identitaires et culturelles, en s'inscrivant dans le développement économique et le mouvement social, en revendiquant la pleine citoyenneté des habitants des régions d'Outre-Mers, en établissant des liens de confiance et d'amitié avec les peuples des pays voisins.

Les attributions et compétences du CCEE peuvent se subdiviser en trois catégories :

- Le cas où la loi prévoit un avis obligatoire du CCEE : consultation obligatoire et préalable par les élus en matière de plan de développement et de documents budgétaires régionaux, sur les questions relevant de l'éducation, de la culture, de la protection des sites, de la faune, de la flore, du tourisme, de l'audiovisuel et de l'habitat ; rapport annuel sur l'audiovisuel, etc.

- Le cas où une des deux assemblées, Conseil régional ou Conseil général, saisit le Conseil pour avoir son avis ou des propositions sur un point particulier : projets de lois de programmes pour les Outre-Mers...

- Les cas où le CCEE est dans le cadre d'une autosaisine, dans ses domaines de compétence, mais aussi, sur la mise en œuvre de ses propositions et avis, afin d'alerter les collectivités sur des sujets qui lui semblent cruciaux : construction de lycées, modification du calendrier scolaire, problèmes majeurs de santé (alcoolisme, drogue à l'école, etc.), tourisme, environnement, sport...

Quoique rattaché à la Région par la loi, avec un budget qui lui est alloué annuellement par la collectivité régionale, le CCEE n'est pas un service du Conseil régional, n'a pas compétence pour subventionner les acteurs culturels, éducatifs et environnementaux, n'est pas, non plus, une fédération de représentants d'associations (bien qu'il soit largement tenu compte des avis de celles-ci). Son rôle est d'être une pépinière d'idées, lesquelles sont « transférées » aux institutions compétentes pour leurs mises en œuvre.

Quelques exemples :
- Le dossier « lycées » qui a été « transmis » au Conseil régional, et qui a mis en route l'énorme chantier pour passer de 6 établissements en 1984 à 49 en 2014 ;
- Le dossier « calendrier scolaire » qui a été « transmis » au rectorat de l'académie, cette fois sans résultats probants pour le moment ;
- Les propositions émises avant les orientations budgétaires du Conseil régional et qui ont permis notamment l'utilisation de matériaux synthétiques pour les équipements sportifs.

- La promotion du Kréol, la langue régionale avec :
a) Le concours littéraire en créole réunionnais, le Pri Daniel HONORÉ (fonkèr, roman, slam) pour les adultes et les scolaires ;
b) Le portage de travaux partenariaux sur la graphie ;
c) Le soutien à la mise en place de l'option créole comme épreuve du baccalauréat.

Le CCEE a une composition représentative de la société civile réunionnaise. Un arrêté du préfet fixe la liste des organismes représentés au CCEE, le nombre de leurs représentants, et le cas échéant les modalités particulières de leur désignation.
Le nombre de membres est variable selon les régions, en raison notamment du nombre d'habitants. Ainsi, le CCEE Réunion est composé de 31 membres nommés, pour 6 ans, par le préfet de Région, leur mandat étant renouvelable :
- 10 membres pour le collège vie culturelle ;
- 10 membres pour le collège vie éducative, enseignement et recherche ;
- 10 membres pour le collège protection et animation du cadre de vie ;
- et d'une personnalité qualifiée.

Les CCEE sont administrés par un président et son bureau, élus en assemblée plénière à chaque moitié de mandature. De 1984 à 1993, le CCEE fut présidé par Robert Gauvin depuis fin 1993 jusqu'à la mandature actuelle, celle de 2018-2023, c'est Roger Ramchetty qui en assure la présidence.
Le bureau (ou commission permanente) est l'organe directeur ; outre le président, il est composé de vice-présidents, de secrétaires et/ou de membres.
Un directeur ou une directrice, sous l'autorité du président, organise les travaux du Conseil et anime les équipes de collaborateurs (fonctionnaires et chargés de missions) qui sont affectés au CCEE par le Conseil régional.

Pour conclure le CCEE se donne pour tâche de jouer un rôle primordial de recherche et de proposition, de contribuer à une réflexion en profondeur sur les problématiques de culture, d'éducation et d'environnement, afin d'éclairer le choix des élus mais aussi de participer activement au grand mouvement d'éducation populaire.

INTRODUCTION

ÉGALITÉ FORMELLE, ÉGALITÉ RÉELLE ET DÉVELOPPEMENT : OÙ EN EST LA RÉUNION ?

Wilfrid BERTILE

La départementalisation en 1946 traduisait l'ambition de faire des Réunionnais des Français comme les autres, avec l'égalité des droits. Celle-ci n'a été mise en place que progressivement et n'a pour ainsi dire été réalisée qu'en 1996 quand le SMIC réunionnais a enfin été aligné sur celui de l'Hexagone. Le principe d'égalité formelle, inscrit dans la Constitution, s'applique en principe à tous. En fait, les citoyens accèdent aux droits de façon différenciée. C'est pourquoi « l'égalité réelle » comporte une préoccupation d'équité et revêt une dimension de justice sociale. Elle suppose la mise en œuvre de mesures spécifiques pouvant même aller jusqu'à une discrimination positive. Cela vaut non seulement pour les personnes mais aussi pour les territoires par le biais des politiques de résorption des disparités spatiales. La Réunion, intégrée à la France, souffre encore, en dépit de belles réussites, de ce qu'on appelle parfois un mal développement et doit surmonter de redoutables défis économiques, sociaux, culturels. Comment s'inscrit-elle dans cette problématique ?

L'ÉGALITÉ, REVENDICATION HISTORIQUE

L'histoire de La Réunion est celle d'une recherche de l'égalité avec la Métropole par l'assimilation. Bien avant l'abolition de l'esclavage, les affranchis réclament l'égalité avec les Blancs. Après 1848, une fois l'esclavage aboli, les maîtres de la colonie maintiennent des discriminations raciales à l'encontre des nouveaux citoyens. Il s'agit pour eux de sauvegarder leur position sociale, économique et politique dominante. Aussi, dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, comme dans la première moitié du XX^{e} siècle, la revendication populaire de l'égalité avec la Métropole demeure vive. En outre, avec les premières lois sociales en France et l'apparition du syndicalisme à La Réunion à la veille de la Grande Guerre, cette revendication d'égalité traduit aussi un désir de bénéficier des avancées sociales arrachées une à une par les travailleurs.

L'ÉGALITÉ FORMELLE PAR L'ASSIMILATION

La réponse à cette revendication de l'égalité par l'assimilation s'est traduite par la départementalisation des quatre « vieilles colonies » (La Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane) en 1946. Accentuant la centralisation, elle mit fin aux quelques franchises coloniales qui subsistaient. Elle avait deux objectifs affichés : l'égalité sociale avec les autres Français et le développement économique. En fait de développement, les transferts publics ont structuré un nouveau système socio-économique fondé sur les investissements, la consommation et le secteur tertiaire. Le cadre économique d'un pays industrialisé fut plaqué sur l'économie insulaire, liquidant l'économie de subsistance des Hauts et intégrant toute l'économie dans la sphère capitaliste au prix d'un chômage inouï exacerbé par la croissance de la population. L'assistance a intégré au système les laissés-pour-compte. Quant à l'égalité sociale, sa réalisation fut un long combat aujourd'hui quasiment achevé puisqu'il ne reste plus que quelques dispositions marginales non encore étendues aux Départements Régions d'Outre-mer.

UNE CERTAINE CONVERGENCE AVEC LA FRANCE

Quoi qu'il en soit, les politiques d'assimilation et de rattrapage ont produit une certaine convergence économique et sociale avec la France et l'Europe. La Réunion a plus évolué depuis la départementalisation que durant ses trois siècles d'histoire coloniale. Elle s'est dotée d'une infrastructure, d'équipements et de logements modernes. Son économie s'est transformée, se diversifiant avec le développement d'une industrie d'import-substitution, d'une puissante industrie du BTP, de la pêche industrielle, du tourisme et d'un secteur de services dominant. Sous l'impulsion des transferts publics, l'économie bénéficie d'un taux de croissance double sur la durée de celui de la Métropole ce qui permet un lent mais réel rattrapage du PIB moyen par habitant.

Sur le plan humain, l'action sanitaire, sociale et éducative a fait reculer la mortalité, la misère et l'ignorance. La population a triplé en 60 ans, les niveaux de vie ont augmenté, les habitants ont accédé au confort et au bien-être. Même si les niveaux moyens français et européens ne sont pas atteints, les indicateurs économiques et sociaux de La Réunion se sont améliorés au point qu'elle est devenue le territoire le plus développé du Sud-Ouest de l'océan Indien. Mais de nombreuses disparités subsistent avec la Métropole.

DES INÉGALITÉS QUI PERDURENT

En fait, La Réunion n'a connu qu'un développement ambigu et périphérique. Ainsi, le Produit Intérieur Brut (PIB) réunionnais par tête ne représente que 63 % de la moyenne nationale en 2019 selon l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM). L'économie de l'île est déséquilibrée, non pas à cause d'un secteur tertiaire hypertrophié, mais de secteurs primaire et secondaire insuffisamment développés. Elle est aussi fragile car dépendant des transferts publics de la solidarité nationale et européenne, de dérogations et de soutiens financiers et fiscaux instables et peu compatibles avec l'idéologie néolibérale dominante adepte d'une « concurrence libre et non faussée ».

L'Indice de Développement Humain (IDH), intégrant la santé, l'éducation et le revenu, illustre le mieux ces disparités de développement avec le reste de la Nation. Il est compris entre 0 (exécrable) et 1 (excellent). Celui de La Réunion est de 0,774 en 2010, ce qui la place au 54e rang mondial. La France est au 20e rang et La Réunion accuse un retard de 25 ans sur le reste de la Nation.
La situation sanitaire est encore préoccupante : le sous-développement relatif de La Réunion se traduit par un taux de mortalité infantile (5,7 ‰) très supérieur à celui de l'Hexagone (3,8 ‰). Même si l'écart diminue, la durée de vie moyenne, en 2019, reste inférieure à La Réunion, tant pour les hommes (France 79,7 ans / La Réunion 78,5 ans) que pour les femmes (France 85,6 ans / Réunion 84,7 ans).

Concernant l'éducation, on s'est longtemps félicité à La Réunion des constructions scolaires, des progrès de la scolarisation et du rattrapage des taux de réussite aux examens. Le nombre de diplômés augmente considérablement, mais la situation reste préoccupante. Ainsi, le pourcentage d'illettrés de la population âgée de 16 à 65 ans reste trois fois plus élevé à La Réunion qu'en France (22,6 % contre 7 %). Les revenus sont plus bas et plus inégalitaires qu'en Métropole. Le revenu fiscal médian (la moitié de la population a un revenu inférieur, l'autre supérieur) y est deux fois moins élevé. 75 % des foyers ne paient pas d'impôt sur le revenu (50 % en Métropole) et les salaires moyens y sont inférieurs de 13 % par rapport à la Métropole malgré l'existence de surrémunérations pour certaines professions. Près de 40 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté, au lieu de 14 % sur le plan national. Près d'un tiers perçoit le RSA, soit 4 fois plus qu'en France.

Les inégalités de revenus sont plus marquées qu'au plan national. L'indice de Gini (plus il est proche de 1, plus les inégalités sont fortes) y atteint 0,53, soit davantage que Paris (0,50), département le plus inégalitaire de Métropole. Les écarts des revenus entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres sont accentués à La Réunion où ils atteignent 5 au lieu de 3,6 en France.
Parmi les autres disparités Réunion/Métropole, mentionnons des prix plus élevés, ce qui diminue d'autant le pouvoir d'achat des Réunionnais, en particulier des plus démunis. Et, par-dessus tout, un problème d'emploi quasi insoluble, avec un chômage structurel, lié à la démographie qui alimente abondamment le marché du travail et à l'évolution sociologique qui augmente la demande féminine. Le taux de chômage est 2,5 fois supérieur à celui de la Métropole.

CES INÉGALITÉS RÉVÈLENT UNE DIFFÉRENCE DE NATURE ET DE STRUCTURE ET PAS SEULEMENT DE NIVEAU AVEC LA FRANCE

Les divers indices thématiques montrant les disparités de développement de La Réunion par rapport à l'Hexagone sont assimilés à des « retards » que ceux qui prônent le « rattrapage » mettent en avant pour montrer le chemin qui reste à parcourir. Mais cette approche est erronée. Les disparités de développement entre La Réunion et la France ne peuvent être assimilées à des retards, ce qui ne signifierait qu'une différence de niveau dans une trajectoire de développement qui serait comparable. Or, il n'y a pas qu'une différence de niveau avec la situation nationale. Il y a aussi une différence de nature et de structure. Autant ses conditions naturelles que les projets sociaux qu'elle a successivement connu rendent La Réunion différente de la France métropolitaine continentale, industrielle et tempérée. C'est une île tropicale du Sud-Ouest de l'océan Indien. Hier, elle était une colonie de plantation, dominée par les monopoles ; avec l'exploitation des travailleurs par l'esclavage, puis par l'engagisme, ensuite par le colonat partiaire ; avec les inégalités sociales entre les maîtres et les esclaves, entre les dirigeants de la colonie qui accaparaient les richesses et la masse de la population qui végétait dans la misère. Aujourd'hui, département français et région européenne ultrapériphérique, elle reste trop dépendante de la solidarité nationale et européenne, structurée par un système de rente à bout de souffle, détricoté de surcroît par l'idéologie néolibérale. Les flux d'hommes, de produits, de capitaux, d'informations traduisent une situation de périphérie (et même d'ultrapériphérie !) par rapport au « centre » européen. Tout cela fait que la réalité réunionnaise n'est réductible à aucune autre. La Réunion n'est pas « en retard » par rapport à la France hexagonale, elle est structurellement autre.

CHANGER DE PARADIGME POUR ALLER VERS « L'ÉGALITÉ RÉELLE », C'EST-À-DIRE LE DÉVELOPPEMENT ?

La départementalisation a consacré le principe de l'assimilation à la Métropole. Elle avait un objectif : le rattrapage de La Réunion puisqu'elle faisait partie d'un tout, la France. Elle appliquait une méthode : faire comme en France et non user d'une thérapeutique découlant d'un diagnostic. D'où le placage sur La Réunion, vieille colonie tropicale, d'un modèle importé d'un pays industrialisé, avec le mimétisme des méthodes, des lois et des règlements, même si des possibilités d'adaptation existent tout en étant peu utilisées.

Ce modèle actuel montre ses limites. Son moteur est constitué par des crédits publics nationaux et européens jusqu'ici sans cesse croissants. Mais l'âge d'or n'est plus : avec la réalisation de « l'égalité sociale », les transferts publics atteignent désormais une vitesse de croisière : ils risquent même de baisser en raison des contraintes budgétaires de la France et de l'Union européenne. En outre, ce système est détricoté : sur le plan social, les politiques d'austérité reviennent sur les avancées de l'État-providence et, sur le plan économique, l'ensemble des aides, des dérogations, des protections dont bénéficie La Réunion est remis en cause par la dérégulation néolibérale. Le modèle réunionnais est incompatible avec l'idéologie économique dominante. Laissant à la marge près de la moitié de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, il rend le rattrapage illusoire ; calquant un modèle importé, il laisse La Réunion sans projet d'avenir qui lui soit particulier.

La Réunion se doit donc d'inventer un nouveau projet social dans le cadre de la France, de l'Union européenne et de son environnement régional. Jusqu'ici, les politiques menées se sont inscrites dans une logique de rattrapage de la France hexagonale. Rattraper qui ? Rattraper quoi ? On ne le sait pas trop, sans doute les moyennes nationales dans les domaines économique, social et culturel. Chercher à combler les disparités de développement entre La Réunion et l'Hexagone en adoptant le même modèle de développement, conduit à l'échec ou, du moins, à la non-résolution de problèmes fondamentaux. La Réunion doit donc trouver sa propre trajectoire de développement. Autrement dit, elle doit changer de logiciel, troquer le prêt-à-porter imposé par le système assimilationniste pour du sur-mesure à inventer.

À La Réunion, on a grosso modo réalisé l'égalité des droits avec la France métropolitaine. Mais, ainsi que l'a déclaré François Hollande, alors président de la République, « l'égalité ne s'arrête pas simplement à des conditions politiques ou à des conditions sociales mais doit être la capacité de pouvoir s'épanouir, s'accomplir et notamment sur le plan économique. C'est l'égalité réelle » (déclaration en Guadeloupe, 10 mai 2015). Ainsi comprise, celle-ci devient synonyme de développement, une voie dans laquelle La Réunion doit résolument s'engager.

THÉMATIQUE 1

LA DÉPARTEMENTALISATION DE LA RÉUNION : UNE DÉCOLONISATION INSOLITE

Wilfrid BERTILE





Défilé du 11 novembre 1936 à Saint-Denis.

Source : Prosper Ève, De la Réunion coloniale au département. La concrétisation d'un désir, Saint-André, Graphica, 1996.

LA DÉPARTEMENTALISATION DE LA RÉUNION : UNE DÉCOLONISATION INSOLITE

Wilfrid BERTILE

CONTEXTE

1936, ANNÉE HISTORIQUE

Au cours des années 1930, la France subit durement les conséquences de la crise économique mondiale de 1929. Les faillites se multiplient, entraînant la baisse de la production industrielle et la montée du chômage. La hausse des prix affecte un pouvoir d'achat déjà faible et la pauvreté s'étend. L'impuissance des gouvernements, les scandales financiers (affaire Stavisky), les « modèles » fasciste et soviétique favorisent l'agitation sociale et politique. Les émeutes du 6 février 1934, provoquées par des associations d'anciens combattants et des ligues d'extrême droite, perçues comme une menace fasciste, favorisent l'émergence d'un rassemblement républicain (socialistes, communistes et radicaux) qui mène à la victoire du Front populaire aux élections législatives de mai 1936. En juin 1936 les travailleurs se mettent en grève et obtiennent d'importantes avancées sociales avec les accords Matignon : hausse des salaires, reconnaissance des droits syndicaux, instauration de la semaine de 40 heures et de deux semaines de congés payés.

Afin que les conquêtes sociales du Front populaire en France s'appliquent à La Réunion, le mouvement syndical insulaire s'organise. Les grèves se multiplient (en mai, août, septembre, octobre, novembre), ainsi que les occupations d'usines et de chantiers. Elles atteignent leur but : le 17 décembre 1936, un décret étend aux « vieilles colonies » les congés payés, la semaine de quarante heures et les conventions collectives du travail.

ANALYSE

UNE JOURNÉE REVENDICATIVE

Le document montre la manifestation du 11 novembre 1936, un défilé des travailleurs « pour la paix », le jour de la commémoration de l'Armistice. C'est aussi une journée de revendications syndicales et politiques. La photographie ne permet pas d'avoir une idée de l'ampleur de la manifestation car elle privilégie les dirigeants aux premiers rangs du cortège et les banderoles exposant les revendications.

La scène se passe à Saint-Denis. Le massif de la Montagne en arrière-plan domine la ville jardin de Saint-Denis, avec ses arbres fruitiers ou décoratifs ombrageant les cours et ses maisons basses aux toits pentus en zinc ou en tôle ondulée. En haut, à droite, le panache d'un palmier rappelle que nous sommes en pays tropical. Ce qui frappe d'emblée, c'est l'aspect « endimanché » des manifestants, la mode n'ayant que faire des contraintes climatiques. En tête du cortège, les dirigeants syndicaux et politiques endossent des costumes croisés, se chaussent de souliers vernis, portent cravates et pochettes, se protègent du soleil de l'été austral par un chapeau ou un casque colonial. D'autres s'habillent de costumes blancs traditionnels, plus sobres. C'est que les dirigeants politiques et syndicaux font partie de la classe moyenne, d'une « élite » qui souhaite se forger une respectabilité par une mise recherchée.

Mais, plus généralement, il est de tradition à La Réunion de mettre son « linge de sortie » quand on va à des fêtes et des cérémonies, faire des démarches ou en ville, alors que les vêtements plus usagés sont portés au quotidien « pour servir ». La diversité ethnique des manifestants est à l'image de la population réunionnaise : des Réunionnais blancs, des Réunionnais originaires du sud de l'Inde (« Malbars »), des Réunionnais d'origine africaine et malgache, ainsi que des métis.

Cette manifestation revêt un double caractère syndical et politique ainsi qu'en témoignent les slogans des banderoles brandies au-dessus du défilé. Sur la plus haute et la plus large, au premier plan, s'affichent les mots d'ordre sociaux, prioritaires : « Sursalaire Familial ; Indemnité de vie chère ; Rajustement des salaires ; Congés payés pour tous les travailleurs ». Une seconde banderole, masquant une troisième dont on n'aperçoit que les extrémités, affiche un mot d'ordre plus politique « Fédération Réunionnaise – La Réunion département français ». Il s'agit de la Fédération Réunionnaise des Travailleurs (FRT), liée à la Confédération Générale du Travail (CGT), regroupant 37 syndicats. La revendication nouvelle de la départementalisation, c'est-à-dire de la transformation de la colonie en département français, va s'imposer dans le débat politique, maintenant qu'elle est reprise par les travailleurs.

INTERPRÉTATION

LA DÉPARTEMENTALISATION, POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS CIVIQUES ET SOCIAUX

L'année 1936 marque une étape importante dans l'histoire syndicale et politique de La Réunion. Le mouvement syndical s'élargit et porte la revendication de la départementalisation, autrement dit du droit commun métropolitain, de l'égalité avec les autres Français, de la fin du statut de colonie. La Réunion est alors une « vieille colonie » délaissée : durement éprouvée par la crise sucrière depuis 1860, elle essaie de se relever depuis la Grande Guerre. La société reste profondément inégalitaire : une minorité (grands propriétaires, usiniers, professions libérales, tenants de l'import-export), le plus souvent issue des grandes familles blanches, domine la masse paupérisée (ouvriers agricoles, colons, ouvriers d'usines, cheminots, dockers, artisans, petits propriétaires des Hauts, chômeurs et victimes du sous-emploi). Le patronat et les propriétaires fonciers paternalistes jouent sur le fait que cette masse soit trop pauvre, trop analphabète, trop malade, pour avoir conscience de sa force et entreprendre des actions collectives. Mais les choses changent progressivement.

La loi sur les syndicats (1884) a été étendue aux colonies mais seuls les possédants (propriétaires fonciers, médecins, pharmaciens, arpenteurs jurés...) en tirent profit. Les cheminots tentent de se regrouper en 1902, mais échouent devant la pression de la direction du Chemin de Fer de La Réunion (CFR). Une grève des ouvriers du Bâtiment à Saint-Paul, le 3 mars 1912, marque la naissance du syndicalisme ouvrier débouchant sur un premier congrès en 1913. Cependant le patronat s'organise et contient les revendications qui ne mettent pas en cause l'ordre établi. Dans les années 1930, avec l'aide de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen et de la franc-maçonnerie, le monde syndical s'élargit. Aux ouvriers, aux dockers, aux cheminots se joignent les fonctionnaires et les agriculteurs, colons partiaires, haleurs de pioche, coupeurs de cannes... En 1936, pour près de 45 000 travailleurs, on compte un peu plus de 10 000 syndiqués soit un pourcentage remarquable de 22 %. Depuis 1935, la départementalisation de l'île est devenue une demande des travailleurs. Elle était jusqu'ici cantonnée aux assemblées et aux salons, la voilà qui descend dans la rue. Le défilé du 11 novembre 1936 est une manifestation fondatrice de la départementalisation « sociale ». Ainsi, Léon de Lépervanche, secrétaire général de la FRT que l'on voit se retourner sur la photo, dans un discours prononcé à la fin de cette manifestation, donne à la revendication du statut départemental un contenu social sinon de classe : « La Réunion entend devenir département français. Nous voulons être traités sur un plan d'égalité avec nos compatriotes. Il faut que les lois sociales soient appliquées ici » (P. Ève, 1996).

Cette revendication est combattue par les possédants. Ils dirigent le Conseil général qui a l'autonomie financière. Ils le font en fonction de leurs intérêts, privilégiant les impositions indirectes qui frappent surtout la masse et récusant une départementalisation qui les assujettirait à l'impôt sur le revenu, d'abord proportionnel, puis progressif. Jules Repiquet, gouverneur de La Réunion entre 1925 et 1932, refuse ainsi l'assimilation « parce qu'il voulait épargner à La Réunion la fiscalité odieuse de l'impôt sur le revenu comme cela se pratique en France » (P. Ève, 1996). Ces opposants sont vent debout devant l'arrivée au pouvoir du Front populaire en France et la montée des revendications sociales et politiques à La Réunion. Aussi la manifestation du 11 novembre 1936, chasse gardée de la bourgeoisie conservatrice, a-t-elle failli tourner à l'affrontement. 6 000 manifestants selon Françoise Vergès (1996), venus de toute l'île défilent pour « La Paix, Le Pain et La Liberté » en scandant « Vive le Front Populaire ! » et « Vive La Réunion département français ! ». En face, la droite ultra s'étrangle en voyant des drapeaux rouges flotter près du monument aux morts et en entendant l'Internationale chantée avenue de la Victoire. Elle conspue les manifestants aux cris de : « À bas le Front Populaire ! » ; « À bas les juifs ! » ; « Vive La Roque ! » ; « Vive la royauté ! » (Prosper Ève, 1996). Conséquences de ces positions aussi tranchées et de l'âpreté de la bataille sociale et politique, les élections législatives du 26 avril 1936 se sont soldées par 11 morts et 50 blessés, le leader de la droite Alexis de Villeneuve est assassiné en 1946 et le combat opposant autonomistes et départementalistes entre 1959 et 1981 a été sans merci (les contempteurs de la départementalisation en 1946 en devenant les plus farouches défenseurs).

MISE EN PERSPECTIVE

UNE FORME SINGULIÈRE DE DÉCOLONISATION

La colonisation façonne les territoires, les économies, les sociétés et les cultures des pays concernés au bénéfice des Métropoles. L'indépendance politique apparaît alors comme un préalable à la réappropriation par les peuples colonisés de leur souveraineté et à la reconstruction d'une économie nationale. En devenant département en 1946, La Réunion emprunte en sens inverse la voie habituellement suivie par les colonies. Au lieu de se décoloniser par l'indépendance, elle s'intègre encore plus étroitement à la Métropole alors qu'elle a une culture et des intérêts propres. L'historien Yvan Combeau parle d'ailleurs de « décolonisation intra-française » (Combeau, 2009). La raison fondamentale en est qu'une conscience nationale réunionnaise a beaucoup de mal à se former. Quand la France s'établit à Mascarin au XVII^{e} siècle, c'est une terre vierge qui reçoit une organisation proche de celle de la Métropole. Le droit commun de la Coutume de Paris (quelque 60 coutumes régissent alors les provinces françaises) s'y applique à la demande du Roi. Deux exceptions de droit notables, constitutives de la colonisation, concernent d'une part le domaine économique avec la pratique de l'Exclusif et du monopole du Pavillon et d'autre part le domaine social avec l'esclavage. Une fois l'Ancien Régime renversé, l'assimilation est mise en œuvre par les régimes républicains tandis que les pouvoirs autoritaires maintiennent des discriminations.

Ainsi, la Première République (1792-1799) abolit l'esclavage et érige les colonies en départements (Constitution de 1795). Les possédants locaux s'opposent avec succès à ces réformes décidées à Paris et Napoléon rétablit l'esclavage en 1802.
La II^{e} République (1848-1851) dote La Réunion de deux députés, abolit l'esclavage, établit le suffrage universel. Le Second Empire supprime la représentation parlementaire des colonies et le suffrage universel. Il a fallu attendre la III^{e} République pour assister à la stabilisation des institutions démocratiques et parlementaires à La Réunion (représentation parlementaire, extension des lois sur le Conseil général, les communes, les associations, la séparation de l'Église et de l'État, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire...). Les lois ne sont pas applicables de plein droit et doivent faire l'objet de décrets d'extension à la colonie, ce que dénoncent les partisans de la départementalisation. Quoi qu'il en soit, quasiment jamais au cours de l'histoire la légitimité de l'État colonial n'a été mise en cause.

Sur le plan interne, il était difficile à une revendication nationale autre que française d'émerger. Il ne pouvait en être autrement avec la diversité ethnique, le métissage inextricable, la domination économique, sociale et culturelle des « Blancs ». En outre, pour la majorité de la population servile, la revendication principale est celle de la liberté et non une quelconque identité nationale. Il en est de même pour les « libres de couleur » du temps de l'esclavage et pour les « nouveaux citoyens » après son abolition en 1848 : face à la volonté des colons blancs de maintenir un ordre social fondé sur la ségrégation raciale, ils veulent la fin des discriminations et l'égalité des droits civiques. Enfin, la demande d'assimilation prend une dimension sociale avec les revendications syndicales exigeant que les avancées métropolitaines soient étendues aux travailleurs de La Réunion.

La revendication du statut de département marque le triomphe de ce désir d'assimilation. La Première et la II^{e} République avaient voulu, en vain, ériger les colonies en départements. À ces tentatives métropolitaines sans lendemain, succèdent à La Réunion, mais dans une mesure moindre qu'aux Antilles, des demandes et des débats au sein du Conseil général (1901), de la presse, de l'Assemblée nationale (François de Mahy) ou du Sénat (Théodore Drouhet en 1900, 1901, 1902). Aux législatives de 1928, le projet est porté par les députés sortants, Lucien Gasparin et Sully Brunet. Reprise par les syndicats en 1936, la question de la départementalisation devient une revendication populaire qui aboutit en 1946, à l'instigation des députés d'outre-mer, dont Raymond Vergès et Léon de Lépervanche pour La Réunion, mais également des élus réunionnais au Conseil de la République, Adrien Baret et Fernand Colardeau, curieusement effacés des mémoires. Les lois ne sont alors pas applicables de plein droit et doivent faire l'objet de décrets d'extension à la colonie, ce que dénoncent les partisans de la départementalisation. Quoi qu'il en soit, quasiment jamais au cours de l'histoire la légitimité de l'État colonial n'a été mise en cause.

Avec la départementalisation, La Réunion change de base. Les transferts publics issus de la solidarité nationale et européenne façonnent un nouvel édifice économique, social, culturel. La Réunion, « vieille colonie » rurale de plantation se transforme en quelques décennies en une périphérie tertiaire et urbanisée. Les progrès dans les domaines des infrastructures et des équipements, de l'augmentation des niveaux de vie, de la formation et de la santé sont considérables. À la misère coloniale succède la société de consommation. Pour autant, les « retards » persistants par rapport aux indicateurs moyens de la France et de l'Union européenne amènent à s'interroger sur l'efficacité, sinon du bien-fondé, de la politique de « rattrapage ». En outre, des problèmes fondamentaux (illettrisme, mal-logement, chômage, pauvreté, inégalités sociales, coût de la vie, déplacements, déséquilibres du territoire...), ne sont pas résolus alors que les moyens financiers et humains ne manquent pas. Pour beaucoup, le modèle assimilationniste atteint ses limites et la départementalisation devrait évoluer. Sans remettre en cause l'appartenance de l'île à la République française le temps semble venu de troquer, à l'instar des autres Outre-Mers, le prêt-à-porter du système assimilationniste pour du sur-mesure tenant davantage compte des spécificités de l'île, des particularismes de son territoire et de la culture de ses habitants. Ainsi s'achèverait la décolonisation et seraient soldées les séquelles coloniales héritées de l'histoire.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Wilfrid BERTILE,
La Réunion, département français d'outre-mer,
région européenne ultrapériphérique (deux tomes),
Océans Éditions, Saint-André, 2006.

- Yvan COMBEAU,
« Une décolonisation intra-française. Assimilation et égalité »,
in L'île de La Réunion dans le XX^e siècle.
Un itinéraire français dans l'océan Indien. Colonie. Département.
Région, Saint-André, Graphica / CRESOI, 2009, p.145-159.

- Prosper ÈVE,
De La Réunion coloniale à la départementalisation, la concrétisation
d'un désir, Saint-André, Graphica, 1996.

- Françoise VERGES,
La loi du 19 mars 1946, les débats à l'Assemblée constituante,
Saint-Denis, Commission Culture Témoignages, 1996.

THÉMATIQUE 2

LA LONGUE MARCHE DE L'ÉGALITÉ SOCIALE

Wilfrid BERTILE





Émeutes du Chaudron en février 1991.
(Photo Imaz Press Réunion)

La départementalisation supposait l'extension aux Réunionnais des droits et des avantages sociaux existant en France métropolitaine. Celle-ci n'a été que progressive. Le plus souvent, les prestations étendues ne l'étaient qu'à des conditions plus restrictives et à des montants inférieurs à ce qu'ils étaient sur le plan national. La colère contre le fait qu'il semblait y avoir deux catégories de Français, l'accroissement et la jeunesse de la population liés à la transition démographique, l'urbanisation accélérée, le manque d'emploi, les inégalités sociales et la misère fort répandue débouchent périodiquement sur des éruptions sociales presque aussi fréquentes que celles du volcan du Piton de la Fournaise, un des plus actifs de monde. Celle du Chaudron, en 1991, est restée dans toutes les mémoires.

LA LONGUE MARCHE DE L'ÉGALITÉ SOCIALE.

Wilfrid BERTILE

CONTEXTE

UNE SITUATION SOCIALE DÉGRADÉE

En 1988, François Mitterrand est réélu à la présidence de la République après deux ans de cohabitation avec une majorité parlementaire de droite menée par Jacques Chirac, alors Premier ministre. À La Réunion où le président sortant l'a largement emporté, l'élection s'est faite sur sa promesse de réaliser l'égalité sociale alors que son principal concurrent prônait la parité sociale globale. Cette victoire était révélatrice de la volonté des Réunionnais d'être traités à l'égal des Français de Métropole, mais aussi d'une situation sociale dégradée.

Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), créé en décembre 1988, a permis de mesurer la gravité de cette situation et la force de cette attente : plus d'une famille sur deux l'a demandé ! Il y a eu 37 % de dossiers rejetés ce qui n'empêche pas La Réunion de représenter en 1989 plus de 11 % du total des érémistes français à la stupeur incrédule des décideurs parisiens qui ont cherché en vain une explication dans des suspicions non fondées de fraudes.
Une masse considérable de Réunionnais est ainsi « laissée-pour-compte », vivant dans la pauvreté, en butte au chômage, sans grand espoir de voir sa situation s'améliorer. Elle dispose cependant d'un espace de liberté, de considération, de détente avec Radio-Freedom. Cette radio libre est créée le 14 juillet 1981 par Camille Sudre, un médecin métropolitain installé à La Réunion. Alors que jusqu'à l'élection de François Mitterrand en 1981, l'ORTF-Réunion ne donnait la parole qu'au Gouvernement et à ses soutiens, à Radio-Freedom la parole est libre et son succès est époustouflant.

Le 13 février 1986, Camille Sudre créée Télé-Freedom qui diffuse le plus souvent de films de série B ou érotiques sans autorisation ni paiement de droits. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel demande à Télé-Freedom de cesser d'émettre, et attribue le « canal 25 » qu'elle utilisait à des chaînes privées ou payantes, Antenne-Réunion et Canal +. En mai 1990, le CSA demande au parquet la saisie de son matériel. Les tentatives pour permettre la légalisation de Télé-Freedom échouent le 8 février 1991. Afin d'éviter la saisie des émetteurs, des comités de soutien à Freedom éclosent et des appels à manifestations se multiplient, notamment sur la radio éponyme. Il s'ensuivra ce que l'on a appelé les « événements du Chaudron », du 22 au 26 février 1991, des émeutes populaires jusqu'ici sans précédent.

ANALYSE

DES VOITURES BRÛLÉES DANS UNE « CITÉ »

La photographie montre des voitures calcinées dans ce qui peut ressembler à une cité de banlieue. Il y en a quatre dont une sur le flanc. Elles encombrent une petite place dont le revêtement a souffert de l'incendie des véhicules et le sol est jonché de blocs de pierres et d'autres débris. Il semblerait que ces voitures aient été amenées là avant d'être brûlées puisque celles des résidents, rangées dans des parkings, restent intactes. À noter que les voitures incendiées paraissent être généralement de plus grosses cylindrées que les voitures épargnées.

De rares personnes sont visibles sur la photo. À gauche, l'une d'elles, à proximité des carcasses de voitures, semble chercher ou expliquer quelque chose. À droite, à l'angle d'un immeuble, deux personnes tournent le dos à la scène et regardent le spectacle de la rue, une autre venant les rejoindre.
La cité elle-même est avenante avec ses immeubles bas (on peut compter 5 étages en sus du rez-de-chaussée) et espacés. Les peintures sont rafraîchies, les bâtiments ne présentent aucun stigmate de dégradation. La rue est large, bordée d'arbres avec des voitures en stationnement et, en toile de fond, le massif de la Montagne s'inclinant vers l'océan. Le ciel est lourd et bas en ce mois de février, au cœur de la saison des pluies chaude et humide.

INTERPRÉTATION

UNE « ÉMEUTE URBAINE » ?

Nous sommes au lendemain des émeutes du Chaudron, un quartier situé à l'est de Saint-Denis de La Réunion qui connaît périodiquement des pics de violence comme en 1973, en février 2012 ou en août 2017 pour ne citer que des exemples.

Ces émeutes ont débuté le 23 février 1991. Devant la menace de saisie des émetteurs de Télé-Freedom, une manifestation interdite se tient néanmoins devant la préfecture. Elle est dispersée par les CRS et de petits groupes de manifestants sont refoulés vers l'est de la ville, vers le Butor et Sainte Clotilde. Le 24 au matin les émetteurs sont saisis. À l'appel de Radio Freedom, un rassemblement est organisé au Barachois, en bord de mer. Dispersés par les forces de l'ordre, les manifestants comme toujours se replient vers le Chaudron causant des dégâts sur leur passage le long du boulevard Lancastel, au Butor, où ils incendient la concession automobile Fiat, à Sainte-Clotilde. Au Chaudron, à 21 heures, l'hypermarché Score est saccagé. La foule se sert. Voulant protéger le centre-ville, les CRS se retirent vers 23 heures laissant le Chaudron aux mains des manifestants. Des concessions automobiles de luxe sont forcées, des « rodéos » sont organisés dans le quartier avec des voitures et des motos de grosses cylindrées ainsi « récupérées » par des « jeunes ». Puis les véhicules sont abandonnés et, pour certains, incendiés comme le montre la photographie.

Le 25 février, le pillage de l'hypermarché continue le plus naturellement du monde par une population ravie de l'aubaine sous les yeux indifférents des forces de l'ordre. D'autres commerces sont vandalisés, mis à sac, incendiés. Des troubles moins violents se produisent dans d'autres quartiers populaires de Saint-Denis et des jeunes d'autres communes s'apprêtent à converger vers le chef-lieu pour participer à la « fête ». Mais dans la nuit du 25 au 26 février, des personnes sont piégées dans un grand magasin de meubles en flammes. On dénombrera 8 morts. Au Port, une pierre lancée d'un pont sur une route en contrebas coûte la vie à une jeune journaliste. La stupeur fait retomber la pression et le calme revient peu à peu. Les « évènements du Chaudron » ont fait neuf morts et 350 millions de francs de dégâts.

MISE EN PERSPECTIVE

ÉGALITÉ ET/OU EXPLOSION SOCIALE ?

Le Chaudron, un quartier au nom prédestiné, n'a rien à voir avec un ghetto urbain. Il doit son nom à une ravine dont le lit, à l'amont, est creusé d'une dépression circulaire dans laquelle tombe une pittoresque cascade. Situé à l'est de Saint-Denis, il fut longtemps un important domaine sucrier qui a joué un grand rôle dans l'amélioration des technologies de la canne et du sucre.

Après l'élection de Michel Debré comme député de La Réunion, en 1963, il devint progressivement une « ville nouvelle » destinée à accueillir notamment les habitants des bidonvilles qui ceinturaient le centre-ville de Saint-Denis. Entre 1966 et 1973, 2 000 logements y ont été édifiés dont 950 en individuels. Ils ont accueilli 9 500 habitants souvent de conditions modestes ou ayant subi « l'exode rural », avec des difficultés d'insertion. Avec le temps se sont posés des problèmes de cohabitation, d'une part, avec les autres « quartiers » de la ville nouvelle (les Callebassiers, l'Université, les zones d'activités économiques, d'entrepôts et de dépôts – concessions automobiles, meubles...) qui font doubler la population du Chaudron, et, d'autre part, entre les générations, une nouvelle jeunesse, souvent désœuvrée, ayant grandi dans ce nouveau décor de béton qui, pour être urbain, a peu à voir avec le phénomène de banlieue de la France hexagonale.

Quoi qu'il en soit, le Chaudron reste globalement un quartier où la population déshéritée est passée, non sans traumatismes, du rural à l'urbain et du bidonville à l'immeuble. Le chômage y est particulièrement prégnant : en 1990, il frappe 37 % de la population active de La Réunion, 26 % de celle de Saint-Denis mais 34 % de celle du Chaudron. Même si le plus souvent les troubles sociaux qui s'y produisent sont aussi le fait de personnes venues d'autres quartiers de Saint-Denis, on y constate un certain mal-vivre et un certain mal-être assez habituels à La Réunion. La saisie des émetteurs de Télé-Freedom n'a été que le catalyseur d'un malaise plus profond. Malaise social d'une population qui a profité des troubles pour s'en prendre aux biens de consommation difficilement accessibles à certains. Malaise politique, Télé-Freedom étant un symbole de liberté face à la domination du pouvoir et des possédants qui lui ont préféré des télévisions payantes, « de riches ». Paradoxalement, cette population sans histoire qui affronte les forces de l'ordre, pille et brûle quand les circonstances s'y prêtent, aspire à une certaine reconnaissance.

Selon l'évêque de La Réunion, Mgr Gilbert Aubry, ces événements traduisent un certain échec des politiques publiques. Il déclare le 26 février 1991 : « les jeunes se sont



Illustration : **KITSUNE**

attaqués de manière inconsciente mais réelle aux signes d'opulence fragile et étalée d'une civilisation dont ils se sentent plus ou moins exclus. Nous aurions tort de prendre à la légère ces évènements qui invitent tous les responsables à travailler à une cohérence réunionnaise pour sortir des contradictions internes » (mi-aime-a-ou.com).

La départementalisation était porteuse de deux exigences : « l'égalité sociale et le développement économique », reprises dans le titre du rapport Ripert remis au ministre de l'Outre-mer en 1990. Si le développement ne se décrète pas, l'égalité sociale, autrement dit les mêmes droits sociaux pour les Réunionnais que pour les autres Français, ne dépend que de décisions politiques. Pourtant, elle s'est heurtée aux réticences du Gouvernement de prendre en compte cette composante sociale de la citoyenneté. Sa mise en place fut une longue patience, nécessitant interventions politiques, combats syndicaux, changements de gouvernement… Le pouvoir parisien avait un double souci : d'une part, différer le coût de l'extension des droits sociaux pour les finances publiques ; d'autre part, comme il ne voulait pas aligner les salaires sur ceux de la Métropole pour ménager les entreprises locales, les revenus

sociaux ne devaient pas dépasser ceux du travail, sous peine de ne pas inciter les chômeurs à prendre un emploi. Aussi fallut-il attendre 1996, cinquante ans après la loi de départementalisation, pour que le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) de La Réunion soit aligné sur celui de la Métropole, alignement qui marque la réalisation de l'égalité sociale même si certains droits sociaux résiduels n'étaient toujours pas étendus.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Hubert GERBEAU,
« Les émeutes du mal-vivre ou escarmouche »,
Encyclopédie Universalis, 1992.

- Bernard IDELSON,
Histoire des médias à La Réunion de 1946 à nos jours,
Paris, Le Publieur, 2006.

- Paul MARTINEZ,
Géopolitique de La Réunion, Saint-André,
Océan Éditions, 2002, t. 2.

- Arnaud PONTUS,
Le phénomène FREE DOM à l'île de La Réunion. Médias et politique,
Éd. Simone Sudre, 1995.

UNE PAUVRETÉ STRUCTURELLE : LES « LAISSÉS-POUR-COMPTE » DE LA DÉPARTEMENTALISATION

Wilfrid BERTILE





« Bidonville » de La Réunion

(Photo Imaz Press Réunion)

UNE PAUVRETÉ STRUCTURELLE : LES « LAISSÉS POUR COMPTE » DE LA DÉPARTEMENTALISATION

Wilfrid BERTILE

CONTEXTE

Le système généré par la départementalisation depuis 1946, et plus encore à partir des années 1960, a débouché sur de belles réussites : une économie dynamique, une infrastructure et des équipements remarquables, une augmentation des niveaux de vie. Sa principale faiblesse réside dans les inégalités sociales, les situations trop répandues de pauvreté liées en particulier à un chômage structurel et le coût de la vie élevé. Près de la moitié de la population, aux revenus insuffisants, peine à joindre les deux bouts, mais le système l'intègre par l'aide sociale, ce qui garantit sa pérennisation. Les réalisations de toutes sortes, les déplacements officiels, les inaugurations diverses sont l'occasion de reportages mettant en exergue les réussites des politiques publiques. Mais il y a aussi l'envers du décor, les atteintes à l'environnement, le chômage, les inégalités sociales, la persistance de la pauvreté. Le mal-logement est une des manifestations les plus visibles de la pauvreté.

ANALYSE

UN HABITAT DE FORTUNE

La photographie dont la prise de vue déforme un peu les perspectives, montre un enchevêtrement de constructions disparates à usage d'habitation. Ces constructions, érigées au milieu de cours, forment des « emplacements ». Au premier plan, une partie de cour comporte à gauche une sorte de terrasse dominant une partie basse à droite encombrée de restes d'équipements et de bouts de bois. Elle est limitée par une clôture faite de bric et de broc avec un rang de parpaings et des matériaux de récupération (planches, panneaux de tubes soudés, panneaux de contreplaqué...).

Au second plan, séparé de cette cour par un étroit cheminement herbeux, un second emplacement est bâti sur deux côtés de maisons séparées par une mince bande de terrain. Les murs comme les toits sont en tôle ondulée, souvent rouillée, avec sans doute une ossature en bois. La maison de gauche, plus récente, à laquelle est accrochée une parabole, est précédée de « constructions » basses où apparaissent des plantes. Du linge sèche sur une corde tendue à travers la voie d'accès. Des raccordements électriques soutenus par une sorte de perche relient les deux maisons à l'écart du réseau public dont les fils se détachent sur fond de ciel bleu. À droite de la photographie , apparaissent des constructions en dur en voie d'achèvement et à l'arrière-plan s'étage une « cité » de maisons modernes le long des pentes de la planèze qui apparaît de profil.

Un homme vêtu d'une chemisette bleue et d'un pantalon de toile, portant un chapeau, sort de la cour au fond de laquelle devisent deux ou trois personnes elles aussi « correctement » vêtues. Des arbres fruitiers, dont un bananier et deux magnifiques manguiers en fleurs constituent le fond du décor.

INTERPRÉTATION

DU BIDONVILLE À LA CITÉ

La photographie montre un habitat précaire comme on en rencontre encore à La Réunion en 2020 bien qu'il soit en rapide disparition. Depuis la départementalisation, des centaines de milliers de logements ont été construits, remplaçant l'habitat traditionnel de « cases » souvent sommaires. En outre, l'explosion démographique et « l'exode rural » avaient provoqué le développement de bidonvilles à proximité des villes et des poches d'habitat insalubre intra-urbaines. La loi anti-bidonvilles de 1964 dite « loi Debré » a permis leur éradication progressive. La départementalisation a procédé ainsi à une modification radicale de l'habitat. Il reste néanmoins des logements précaires et insalubres, appelés « bidonvilles », au nombre de 2 160 en 2016. Leur recul se poursuit puisqu'ils étaient 7 462 en 1990. Ils constituaient alors 4,7 % du parc de logements contre 0,7 % en 2016. On peut dire qu'ils sont résiduels.

Plus que de « bidonvilles », il faudrait parler aujourd'hui à La Réunion d'habitat de fortune. Il est en effet assez différent des quartiers déshérités ainsi dénommés, caractéristiques de l'urbanisation pathologique des pays du Sud. Certes, il présente des caractéristiques de la « bidonvillisation » comme l'utilisation de matériaux de récupération, l'entassement des constructions, un raccordement aux réseaux souvent illégal faute de permis de construire ou de certificat de conformité, des accès malaisés et trop étroits pour permettre l'intervention éventuelle des camions des services d'incendie et de secours, l'omniprésente parabole pour capter les chaînes de télévision.... Toutefois, les « bidonvilles » de La Réunion ont leurs spécificités. Leur extension spatiale est limitée. Il s'agit plus de poches d'habitat indigne que de quartiers entiers comme c'est le plus souvent le cas dans les pays du Sud. Contrairement au dénuement et à la misère qui caractérisent habituellement les bidonvilles, ici, les cours sont bétonnées, pour éviter la boue ; les activités de subsistance semblent absentes, car on ne distingue ni plantes comestibles, ni animaux de basse-cour ; les personnes présentes portent des vêtements soignés... La société de consommation n'est pas loin, symbolisée par l'antenne parabolique, soutenue par les revenus sociaux qui suppléent l'absence des revenus du travail en raison de l'extension du chômage.

À La Réunion, une active politique de construction de logements sociaux a fait reculer le mal logement, même si quelque 20 000 demandes de relogement restent en attente en 2020. L'augmentation des niveaux de vie, les aides à l'amélioration de l'habitat, la pratique de l'auto-construction se traduisent aussi par une évolution du « bidonville » qui se « solidifie » et parfois même se transforme en logement de moyen standing comme le montrent les constructions situées à droite sur la photographie.

MISE EN PERSPECTIVE

LA PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ

Au cours de la période coloniale, la pauvreté frappait l'immense majorité de la population. Faute d'aides sociales conséquentes, la situation de ceux qui ne pouvaient pas travailler (personnes âgées ou de santé fragile, handicapés, familles nombreuses) était dramatique malgré une solidarité familiale ou de voisinage. La départementalisation a augmenté les niveaux de vie. Les crédits publics nationaux et européens, corollaires du statut, ont doté La Réunion d'importantes infrastructures, d'équipements diversifiés, de dizaines de milliers de logements sociaux, ont distribué des revenus par les traitements, les salaires des activités induites, les aides et prestations sociales qui ont fait reculer la misère. Une dynamique politique d'éducation et de formation a fait régresser l'ignorance. Une politique sanitaire moderne a amélioré la santé. La Réunion est devenue un des territoires les plus développés de l'océan Indien.

Cependant, ce développement en grande partie importé maintient un niveau de pauvreté très élevé : en 2018, 39 % des Réunionnais vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est, en proportion, presque trois fois plus qu'en France hexagonale (15 %). On pourrait multiplier les indicateurs de pauvreté comme la faible proportion de la population payant l'impôt sur le revenu, le nombre important de bénéficiaires de minima sociaux, la forte proportion des ménages bénéficiant du Revenu de Solidarité Active (RSA), l'importance de la population couverte par la Couverture Maladie Universelle (CMU).
Cette pauvreté est liée d'abord au chômage dont le taux est plus du double de celui de la Métropole. C'est un chômage structurel dû à l'explosion démographique qui alimente le nombre de demandeurs d'emploi, à l'évolution sociologique qui augmente une demande d'emploi féminine, au fait que nombre des emplois créés échappent aux locaux estimés insuffisamment qualifiés ou productifs.



Illustration : **EDWINA LECLERC**

Quoi qu'il en soit, en 2018, seules 46 % des personnes en âge de travailler ont un emploi à La Réunion contre 66 % sur le plan national. 39 % des Réunionnais pauvres vivent dans des ménages sans emplois (28 % en France). Mais avoir un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : ainsi 21 % des ménages (salariés, travailleurs indépendants) dont le revenu principal provient du travail vivent en dessous du seuil de pauvreté soit deux fois plus qu'en Métropole. Enfin la pauvreté est liée aux inégalités sociales. À La Réunion en 2018, les revenus des 20 % des ménages les plus favorisés sont 5,5 fois plus importants que ceux des 20 % les plus modestes (France 4,5 fois).

L'aide sociale permet de réduire la pauvreté et les inégalités de revenus. Les prestations sociales constituent la ressource principale d'un quart des ménages réunionnais, soit quatre fois plus qu'en France. Sans cette politique de redistribution, 51 % de la population vivraient vous le seuil de pauvreté. La pauvreté frappe plus particulièrement certaines catégories de la population. Outre les ménages privés d'emplois, la pauvreté concerne avant tout les familles monoparentales, soit une famille sur cinq à La Réunion : 7 sur 10 d'entre elles sont en situation de pauvreté. C'est aussi le cas de 48 % des familles nombreuses, soit deux fois plus souvent qu'en France. La moitié des enfants réunionnais vit ainsi dans un ménage pauvre. Enfin les jeunes adultes sont particulièrement exposés : sortis du système scolaire, ils ne trouvent pas d'emplois et restent souvent chez leurs parents. S'ils sont en ménage, la situation reste alarmante : plus de la moitié (53 %) des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans vit en dessous du seuil de pauvreté.

Au fil des décennies, la situation ne s'améliore pas véritablement. Le système départemental laisse en marge près de la moitié de la population réunionnaise. Trop nombreuses sont les situations de pauvreté, de précarité et d'exclusion que les politiques publiques ne peuvent résorber. Les situations de pauvreté perdurent dans les familles par reproduction sociale. L'assistance permet de survivre, mais sa persistance de génération en génération provoque aussi la perte de repères. Quel homme réunionnais va-t-elle enfanter ?
L'évolution va vers la coexistence de deux formes de pauvreté : d'une part, une pauvreté ancienne, installée et dominante conjuguant solidarité familiale qui perdure et dépendance à l'égard des prestations sociales ; et, d'autre part, une pauvreté nouvelle concernant des groupes d'individus abusivement assimilés à des « jeunes » qui tendent à se mettre en marge de la société. Jusqu'ici, le système intègre les laissés-pour-compte par l'aide sociale. Malgré les pics de colère ou les bouffées de violence, il n'est pas remis en cause, mais pour combien de temps ?

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Université rurale de l'océan Indien, Atlas de La Réunion rurale. Un espace de vie, d'identité et d'avenir, Orphie, 2021.

- Wilfrid BERTILE,
La Réunion. Département français d'outre-mer.
Région européenne ultrapériphérique, Saint-André,
Océans Éditions, 2006, 2 tomes.



THÉMATIQUE 4

L'HABITAT SOCIAL EST-IL INÉLUCTABLE ?

Guy FONTAINE





Case Tomi (1961)
Source IHOI/Jean Colbe/116FI376.

Résidence Astrolabe, SIDR
Source : Guy FONTAINE (2021)

Photo d'une Case Tomi par Jean Colbe. Ce photographe né à Paris, arrive à La Réunion en décembre 1949 comme photographe au Journal de l'Île de La Réunion. En 1956 il crée le Studio Colbe photo ciné et devient le référent photographique de la période 1950-1970. Le fonds Jean Colbe est déposé aux Archives départementales et valorisé par l'IHOI (Iconothèque Historique de l'Océan Indien).

L'HABITAT SOCIAL EST-IL INÉLUCTABLE ?

Guy FONTAINE

DESCRIPTION

Cette photographie a été prise lors de l'inauguration le 15 août 1961 de la première case Tomi sur le terrain De La Giroday, à Sainte-Marie. Dessinée par l'architecte Louis Dubreuil, financée par le Crédit Agricole, dirigé par Jean de Cambiaire, elle est construite par le bâtisseur Maurice Tomi. Il s'agit d'une maison préfabriquée, en bois sous tôle avec une ossature bois anticyclonique, adaptée au mode de vie créole : Case 61 dite aussi Case Carrousel de 45 à 55 m^2 puis Case 64 plus évolutive au gré des envies et des moyens de ses propriétaires en espace rural voire urbain.
La Résidence SIDR* Astrolabe fait partie, avec ses 153 logements des 26 235 logements gérés par la SIDR, à loyer mensuel moyen, hors charge, de 383 €. Cet immeuble de trois étages de 1999, situé au coeur de la Rivière Saint-Denis, au pied du centre-ville, reflète l'évolution de « 70 ans de culture urbaine » de la SIDR. Des « grands ensembles » des années 1970 des Camélias, Source, Chaudron, Vauban marqués par un urbanisme de barres et de tours, accueillant les populations d'anciens bidonvilles, plus agglutinés que voisins, la SIDR a fait muter à partir de 1980, son patrimoine logement en procédant à la réhabilitation de logements anciens, en concrétisant la construction de logements pour les classes intermédiaires et en apportant plus d'attention à l'innovation architecturale. Astrolabe témoigne de cette orientation : pas de barres - trop marquées par la régression sociale, un « surpeuplement » dont les « émeutes » du Chaudron en mai 1973 et février 1991 en seront les aboutissants - mais des blocs autour d'une cour, trois étages, du T1 au T4 avec balcons et T5 avec grandes

terrasses. Cette orientation se poursuivra par des programmes immobiliers destinés à une clientèle plus aisée, encouragés par les incitations de l'État, afin de mettre sur le marché des logements toutes catégories, même haut de gamme, afin de casser la spéculation et encourager la mixité sociale.

CONTEXTE

Au début des années 1960, une large majorité des 349 300 Réunionnais – famille moyenne 2 adultes, 6 enfants - vivait dans des logements précaires, essentiellement des paillotes, parfois des petites maisons en bois, sans eau courante ni électricité, au rythme des « fers-blancs d'eau », de la cuisine au feu de bois, de la lampe à pétrole. Un recensement de 1966 relevait qu'à Saint-Denis, Saint-Pierre et le Port, plus de 10 000 familles logeaient dans des bidonvilles. Face à cet habitat précaire et à la démographie jugée « galopante » (croissance naturelle de 3 % par an), il devenait urgent de s'attaquer au problème du logement.

SIDR, SHLMR, FERS DE LANCE DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT PRÉCAIRE

La Société immobilière de La Réunion (SIDR), créée en 1949, opérationnelle en 1953, lancera de nombreux programmes de logements sociaux. De 20 en 1954, on passera à 1 400 en 1960 (Deux Canons, Petite Île à Saint-Denis, Coeur Saignant au Port, Terre Sainte à Saint-Pierre...), 3 022 en 1965 (dont les Camélias à Saint-Denis). La loi Debré (1964) sur les bidonvilles accélérera le programme anti-bidonville qui vit naître les barres du Chaudron, les « petits » immeubles de la Ravine Blanche à Saint-Pierre... La SIDR en 1970 est alors à son « apogée » avec plus de 2000 logements construits chaque année mais déjà on lui reproche le fait que les nouveaux quartiers sont peu humanisés.

CASE SATEC ET CASE TOMI MARQUEURS DE L'HABITAT RÉUNIONNAIS

En 1961, la SATEC (Société d'Aide Technique de Coopération) voyait le jour à l'initiative de l'État et de la Coopérative d'habitat rural, émanation de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de La Réunion. Les maisons SATEC, mariant parpaings, bois et métal et leurs célèbres « nacos »/fenêtres permettaient à de nombreux foyers modestes de devenir propriétaires moyennant un investissement raisonnable.

À la même période naissait la « case Tomi ». Là encore le partenariat avec le Crédit Agricole a permis au constructeur de proposer aux familles d'acquérir leur case à bas prix « 4 œufs tous les jours… une maison pour la vie » et ce grâce à un crédit sur le long terme qui a ouvert l'accès à la propriété au plus grand nombre. 248 maisons surtout en zone rurale furent commandées en 1961, et fait peu connu, c'est le cyclone Jenny de 1962 qui pérennisa le modèle en mettant à l'épreuve la résistance de cette ossature en bois. En 40 ans, 20 000 maisons ont ainsi été construites.

LE TEMPS DES CONCURRENCES

À partir de 1970, le secteur construction de logements sociaux devient concurrentiel entre SIDR, SHLMR*, SEDRE*, SEMADER*, SODIAC*, SODEGIS*, SEMAC*. La création en 1978 de la LBU (ligne budgétaire unique) change aussi la donne financière et pousse les bailleurs dont la SIDR à « muter » (expérience éphémère de LTS, réhabilitation, cession de logements anciens, lancement de constructions pour les « couches intermédiaires »).
En 2009, on comptabilisait ainsi 52 197 logements sociaux : 18 864 SIDR, 19 032 SHLMR, 6 479 SEMADER, 2 233 SEDRE, 2 190 SODEGIS, 1 714 SODIAC, 1 585 SEMAC

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

Avec ses 850 000 habitants en 2019, la pression sur le logement se fait encore plus sentir, et cela est d'autant plus sensible pour les populations aux plus faibles revenus soit les 39 % (332 500) qui vivent au-dessous du seuil métropolitain de pauvreté avec 1 063 € par mois et par unité de consommation.

QUELQUES CHIFFRES (TER, INSEE, 2017) :

Part des ménages propriétaires de leurs résidences principales : 50,8 %.
Part des ménages habitant une maison : 60,71 %.
Nombre moyen de pièces par logement : 4.
Parc locatif social : 73 200, relativement jeune (1/3 a moins de 10 ans) logeant 23 % de la population.
Répartition inégalitaire du parc locatif social :
60 % pour le Nord (dont 36 % Saint Denis) et Ouest (dont 58 % au Port).
Malgré les efforts faits chaque année, la situation en logements reste très tendue car de nombreux freins existent : une population qui s'accroît, des possibilités foncières qui se raréfient, une situation sociale inégalitaire, une politique de logements naviguant « à vue », prise en étau entre demandes individuelles et collectives. Certains, tel la CNL (Confédération nationale du logement), jugent même que l'on construit des logements qui sont hors de portée des capacités financières d'une grande majorité de Réunionnais.

MISE EN PERSPECTIVE

QU'EN SERA-T-IL DEMAIN ?

L'INSEE indique qu'en 2030, l'île aura besoin de 453 000 résidences principales et que la production annuelle et actuelle de logements ne pourra pas répondre à la demande. À cela s'ajoute le fait que la pression sur le parc social est de plus en plus forte. La situation est encore plus tendue quand on sait qu'une part importante du logement social est impropre à l'habitation (bâti précaire et 5 % des logements qualifiés « indignes »).

QUID DU « VIVRE ENSEMBLE » ?

Paillotes, cases Tomi, Satec, F5 Planteur, maison d'inspiration régionale, barres d'immeubles, immeubles « néo-créoles » sont autant de marqueurs de l'habitat réunionnais en 70 ans d'évolution naviguant entre loger à tout prix et vite et faire habiter. La Réunion, ayant privilégié de répondre de façon urgente aux besoins de logements de sa population, a vu sa case créole « àter » voler « en éclats » sauf en quelques lieux « reliques » comme Hell-Bourg. Villes mais aussi campagnes voient se juxtaposer, voire imposer, habitat individuel et habitat collectif, immeubles de « standing » et logements sociaux. La densification de l'habitat est le pilier de la politique d'aménagement notamment en zone urbaine car elle vise à préserver les espaces naturels, la biodiversité, l'espace agricole sur un espace contraint tout en logeant une population croissante, mais elle se voit reprocher de ne pas faire « vivre ensemble ».

Pour faire « mieux habiter », de nouvelles démarches ont vu le jour :
- En termes d'aménagement : Beauséjour à Sainte-Marie offre sur 78 ha, 2 300 logements allant du LTS, aux maisons individuelles et immeubles, commerces, espaces de respiration et de loisirs, connections pour les transports. Saint-Pierre a vu son quartier de la Ravine Blanche (à 3/4 composé de logements sociaux) être rénové pour un mieux-être de sa population. La Possession s'enorgueillit de son Écoquartier, élément clé de sa ville durable, où habitat rythme avec végétal.

- En termes de techniques de construction : Aujourd'hui de nouvelles normes s'appliquent. La Règlementation Thermique Acoustique et Aération (RTAA DOM) depuis 2010 vise à travers le thermique, l'acoustique, l'aération à une construction d'habitat confortable et adapté au climat tropical. Des ingénieurs, architectes, notamment ceux du CAUE*, travaillent et conseillent, qui, sur des matériaux qui ont l'avantage, à l'instar du bambou, du vétiver, de diminuer l'impact environnemental des constructions et être un élément d'une économie verte réunionnaise, qui, sur l'intérêt du végétal vivant aux abords des bâtiments.



Illustration : **MURIEL GHAOUTI**

Parce que la problématique du logement est ainsi une des plus aiguës pour l'île, l'habitat social va demeurer incontournable mais en encourageant et organisant les techniques et matériaux novateurs, on développera du « mieux bâti et habité ».

**SIGLES :*

SIDR (Société Immobilière de La Réunion, 1949),
SEDRE (Société d'Équipement du Département de La Réunion, 1968),
SHLMR (Société d'Habitations à Loyers Modérés de La Réunion, 1971),
SEMADER (Sté d'Économie Mixte d'Aménagement, de Développement et d'Équipement de La Réunion, 1985),
SODIAC (Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction, 1990),
SEMAC (Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de Construction, 1991),
SODEGIS (Société de Développement et de Gestion d'immobilier Social, 2020).
CAUE (Réunion) : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Bernard LEVENEUR :
60 ans de culture urbaine - SIDR- 2009

- Cécile DESLANDRES,
Le Bambou or vert et matériau d'avenir pour
La Réunion, Le vétiver une plante locale providentielle
pour la construction zéro carbone - articles CAUE 2021. www.caue974.com.

- Antoine PERRAU
(LEU Réunion), Rôle du végétal vivant dans le confort, Congrès international
de la Construction Biosourcée, octobre 2018,
http://www.construction-biosourcee.com

L'OBÉSITÉ, PANDÉMIE OU (ET) PROBLÈME SOCIAL ET SOCIÉTAL ?

Guy FONTAINE



« Fontaine de l'école », [s.n.], 1956-1958- photographie noir et blanc,
Collection privée Jeanne André







Photos : Guy FONTAINE (2021)

L'OBÉSITÉ, PANDÉMIE OU (ET) PROBLÈME SOCIAL ET SOCIÉTAL ?

Guy FONTAINE

CONTEXTE

UNE PANDÉMIE QUI COURT DEPUIS LES ANNÉES 1970

Obésité et surpoids sont classés par l'Organisation mondiale de la santé au rang de pandémie. Depuis 1975, le nombre de cas dans le monde, a presque triplé, pour atteindre, en 2016, plus de 1,9 milliard d'adultes en surpoids, soit 39 % de la population. Quand de plus, sur ce total, plus de 650 millions sont obèses, soit 13 % de la population, on mesure encore plus la dangerosité de cette situation si on met en parallèle le fait que les affections associées au surpoids comme le diabète ou les maladies cardiovasculaires ne cessent de gagner du terrain, entraînant la mort de 2,8 millions de personnes par an.

La Réunion n'échappe pas, malheureusement, à cette pandémie. Si elle suit la même chronologie mondiale, le point de départ est très différent. La Réunion est en effet passée en 50 ans d'une situation, dans les années 1960, où la maigreur de sa population était dominante (pauvreté, conditions de vie difficiles) à un problème de surcharge pondérale qui est caractéristique des pays en situation de transition épidémiologique et nutritionnelle. L'étude de l'évolution des disponibilités alimentaires, depuis 1975, relève, en effet, une très forte augmentation de la part des lipides (graisses saturées) et aussi du sucre dans la nourriture des Réunionnais.

PRÉVALENCE DE L'OBÉSITÉ ET DU SURPOIDS CHEZ LES ENFANTS SCOLARISÉS

	LA RÉUNION	LA MÉTROPOLE
GRANDE SECTION MATERNELLE : 5-6 ANS (1999-2000)		
SURPOIDS	7.5%	10.5%
OBÉSITÉ	4.2%	3.9%
ENSEMBLE	11.7%	14.4%
CLASSE DE CM2 : 10-11 ANS (2001-2002)		
SURPOIDS	20,0%	15.6%
OBÉSITÉ	6.5%	4.0%
ENSEMBLE	26.5%	19.6%
CLASSE DE 3e : 14-15 ANS (2002-2003)		
SURPOIDS	15.3%	12.4%
OBÉSITÉ	5.4%	4.3%
ENSEMBLE	20.7%	16.7%

Source : Drees, DRASS, Enquêtes Santé Scolaire [2003, 2004, 2007]

Il résulte aujourd'hui qu'un Réunionnais sur deux – contre un sur trois en 2003 – est concerné par les problèmes de poids (35 % de surpoids et 15 % obésité), taux supérieurs à ceux de la Métropole. En même temps on relève de fortes différences entre les sexes. Si le surpoids touche 40 % des hommes et 33 % des femmes, la situation s'inverse au niveau obésité (10 % hommes mais 20 % chez les femmes).
Et, fait aggravant chez les enfants, les enquêtes réalisées en milieu scolaire, montrent que de 12 à 27 % des jeunes entre 5 et 15 ans sont en surpoids voire obésité. À Mayotte (chiffres 2014) 33% des femmes et 11% des hommes sont obèses.

MISE EN PERSPECTIVE

Le constat présenté ci-dessus est alarmant si on s'en tient à la relation qu'établit le monde médical entre surpoids/obésité et maladies. Mais n'est-ce pas (trop) réducteur ? N'y a-t-il pas lieu, comme le pense le Professeur Jean-Pierre Poulain, sociologue, de « reproblématiser la question de l'obésité » ? N'y aurait-il pas une « dramatisation » de l'obésité du fait de son approche trop centrée sur la santé ?

SURPOIDS ET OBÉSITÉ ASSOCIÉS À DE GRAVES PROBLÈMES DE SANTÉ

Surpoids et obésité créent, de fait, des conditions de dégradation de l'état sanitaire des populations. Cela exige donc une réponse adéquate. C'est l'objet des campagnes de lutte contre l'obésité et des thérapies mises en place au niveau national et régional. La loi du 9 août 2004, relative à la politique de santé publique, a la première mis place un dispositif normatif de lutte contre l'obésité enfantine. Ont suivi les Plans Obésité (2014-2019, 2019-2022) visant à ce que les acteurs du système de santé, les partenaires institutionnels, les associations, acteurs économiques et médias se mobilisent pour la lutte contre l'obésité. Ces plans sont aussi liés à d'autres plans nationaux comme le programme nutrition et santé ou celui concernant l'alimentation. Si en Outre-Mers il n'existe aucun centre dit « intégré » car en pointe sur diagnostic, traitement, recherches, formation, innovation, le CSO (centre spécialisé obésité) La Réunion-Mayotte fait partie des 37 centres nationaux davantage plus axés sur le terrain. En 2017, 2 300 séjours hospitaliers pour obésité ont été enregistrés dans les établissements de santé de l'île, conduisant à 500 actes de chirurgie bariatrique hors pose d'anneau, des chiffres en forte augmentation par rapport aux années précédentes. La plupart des patients passent par la Clinique Oméga au Port, créée en 2007, gérée par l'AURAR, qui a vu passer depuis plus de 9 000 patients.

Si on peut se féliciter de ces différentes mesures, on relève aussi qu'elles ont leurs limites. La loi Lurel de 2013, qui a donné le cadre juridique pour freiner la surconsommation de sucres en Outre-Mers, en est un bon exemple car elle témoigne de la complexité de l'approche anti-surpoids/obésité et de ses contradictions. Elle oblige les produits de consommation courante Outre-Mers à ne plus avoir un taux de sucre supérieur à ceux de la Métropole. Ce faisant on note qu'en alignant le taux de sucre sur un espace lui-même très durement impacté par la pandémie, on vise principalement une recherche « d'équité » Métropole / Outre-Mers, ce qui est loin de répondre à la situation réunionnaise.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX FACTEURS DE CETTE « PATHOLOGIE » ?

Lorsque l'on évoque cette question, les réponses semblent simples voire incontestables. Trois facteurs sont notamment mis en avant : l'hérédité qui fait qu'un individu a deux fois plus de risques d'être obèse si des membres de sa famille le sont eux-mêmes, les modifications de régime alimentaire qui amènent un renchérissement calorique excessif, la sédentarité qui conduit à une baisse de l'activité physique donc des dépenses énergétiques ce qui conduit à une situation obésogène.
Cette situation a même conduit le professeur Didier Raoult à avancer l'argument suivant pour expliquer les chiffres de la Covid-19 : « Deux facteurs expliquent les chiffres actuels d'abord, l'obésité. On vit dans une société d'obèses (...) le vrai point de lutte c'est contre l'obésité et la consommation de boisson sucrée, le second est l'âge ». (Le Figaro, Sciences et Environnement, 28/01/21). Mais en réalité, les origines de l'obésité semblent multiples et les facteurs impliqués dans son installation ne sont pas, loin de là, tous identifiés.

LE FACTEUR SOCIAL

S'il est aussi clairement clivant, le facteur social n'est pas un élément uniforme. Certes on relève que les populations défavorisées ayant moins de revenus sont davantage frappées que les populations à plus haut niveau de revenus, cependant lorsqu'on étudie le taux de prévalence de l'obésité on s'aperçoit qu'il est maximum chez les femmes de milieu défavorisé mais qu'à l'inverse la maximalité s'observe chez les hommes de milieu favorisé.

LES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le fait sociétal est aussi souvent avancé comme facteur expliquant l'obésité. Au XX^{e} siècle, une « déstructuration » sociétale s'est opérée en mettant en avant des démarches où l'individualisme a pris le pas sur le groupe. La famille s'est désunie au profit d'un « cloud » plus global, plus mondial, mais aussi plus superficiel et qui « brille », poussant ceux et celles qui n'arrivent pas à se connecter à chercher dans des addictions, dont celle de la « bouffe », un moyen d'exister.

Mais en même temps, pour être dans le « cloud » on se réorganise autour de nouveaux espaces de connexion et là encore les espaces alimentaires « ludiques » sont pris d'assaut. En 1979, McDonalds implantait son premier fast-food en France et en 1997 à Saint-Denis. Depuis, le « burger frites » symbole de la restauration rapide s'est insinué partout. Est-ce à dire que La Réunion est devenue le pays de la « malbouffe » qui génère l'obésité ?
La diététicienne Claudine Robert-Hoarau est plus nuancée « le burger ainsi que d'autres produits gras et sucrés sont venus se rajouter aux repas traditionnels créoles. C'est ce cumul et une vie de plus en plus sédentaire qui contribuent à cette prise de poids progressive ». (clicanoo.re, 19/03/18)



Illustration : **MURIEL GHAOUTI**

MODÈLE D'ESTHÉTIQUE CORPORELLE ET IMC

Poser la question du surpoids/obésité c'est aussi évoquer la transformation des modèles d'esthétique corporelle. Chez les femmes, on est ainsi passé du modèle des « rondes » du XIX^{e} siècle au modèle minceur qui s'impose à partir des années 1950 et le « gras » qui symbolisait la vitalité, chez les hommes, est devenu indésirable au point d'aboutir à une véritable « stigmatisation » de l'homme ou de la femme en surpoids/obésité.

Au milieu du XIXe siècle, Adolphe Quetelet, mathématicien belge, avance la théorie de « L'Homme moyen » qui est, selon lui, un individu dont les caractéristiques physiologiques sont chacune égales à la moyenne des caractéristiques physiologiques de l'ensemble des individus de la population. Parmi les nombreux indicateurs qu'il fournira à l'étude des populations, il y a l'outil « IMC » (indice de masse corporelle). Cet indicateur a été adopté par l'OMS en 1997. Sa traduction IMC (poids en kg / taille en mètre au carré) s'interprète de la façon suivante : maigreur de 16,5 à 18,5, obésité de 30 à 35, obésité morbide ou massive à plus de 40.

L'IMC est ainsi passé du rang d'indicateur au rang de la norme. La conséquence est que cela tend à exclure les individus non normés qui de fait glissent vers les bas de l'échelle sociale et viennent grossir le nombre d'obèses. De plus, tout en étant l'indicateur standard l'IMC est de plus en plus contesté parce qu'il est trop « simplifié », la vraie question étant celle de la répartition de la graisse dans le corps.
Le docteur Paratian fait ainsi l'analyse pour La Réunion que « l'on est traité aux normes de Paris, bien qu'on soit différents. Nous sommes, pour la plupart d'entre nous, des descendants d'esclaves et de l'engagisme et en majorité des métis. Nous avons pris naissance dans de la douleur extrême et en mode de stress exagéré, donc en hyperglycémie constante et donc en état diabétique d'office. Quant à l'IMC, celle des Réunionnais d'origine indienne ou chinoise ne correspond pas à celle des Réunionnais d'origine européenne. Mais on n'en parle pas car le diabète est malgré tout un business fort lucratif dans nos contrées. » (Emma Mag Santé, juin-juillet 2021)
Surpoids, obésité ont des conséquences graves sur la santé, mais ne voir que ce côté, en écartant les autres processus déclencheurs, en refusant le questionnement sur l'IMC, risque de rendre vain la lutte anti-surpoids/obésité.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Jean-Pierre POULAIN,
Sociologie de l'obésité, Paris, PUF, 2009.

- « Comment le burger a déferlé sur La Réunion »,
Clicanoo.re, 19 mars 2018.

THÉMATIQUE 6

DE LA LIMITATION DES NAISSANCES AUX GROSSESSES PRÉCOCES

Guy FONTAINE







Source : Michel GRENIER (début années 1970)
Source : istockphoto

DE LA LIMITATION DES NAISSANCES AUX GROSSESSES PRÉCOCES

Guy FONTAINE

CONTEXTE

Dans les années soixante, la problématique de la « surpopulation » théorisée par Malthus, « règne » sur les milieux scientifiques, politiques voire les médias.

À l'instar des États-Unis, le planning familial devient aussi l'outil pour un contrôle démographique visant à faire que les naissances n'explosent pas face aux possibilités de production des biens surtout alimentaires.

QUID DE LA RÉUNION ?

En 1960, La Réunion, 400 000 habitants, en proie à la pauvreté, l'analphabétisme, le mal logement, est présentée comme menacée par la surpopulation. S'ensuit une politique de limitation des naissances. Le slogan « Un enfant ça va, deux ça va encore, trois ça suffit » (voir photo M. Grenier) trouve toute sa dramatique dans « l'affaire de la clinique de Saint-Benoît » où, à la fin des années 1960, on pratiqua sur des centaines de femmes des avortements et stérilisations et ce sans leur accord.

A contrario, de cette politique antinataliste qui engendra beaucoup de souffrances, les décennies suivantes ont vu une nette augmentation de la natalité et de la fécondité. Aujourd'hui les Réunionnaises, avec 2,43 enfants/femme, ont une fécondité nettement supérieure à celle de leurs consœurs métropolitaines. Mais ce n'est pas la fécondité qui régit la natalité réunionnaise, c'est le nombre de femmes en âge de faire des enfants. Après le pic des années 2007 et 2008, 15 000 naissances, La Réunion a vu la natalité baisser. En 2019, 13 200 bébés sont nés, parce que le nombre de femmes de 15 à 50 ans, en âge de procréer a diminué.

GROSSESSES PRÉCOCES

Parmi ces naissances, celles issues des « grossesses précoces » interrogent. Les analyses de l'INSEE, montrent que, si la tendance est à la baisse, les situations sont très contrastées au plan national, les naissances précoces étant plus fréquentes dans les DROM qu'en Métropole. En 2018, 10,2 % des naissances en Guyane étaient précoces, 9,9 % à Mayotte, 5,7 % à La Réunion, 3,9 % en Martinique et 3,1 % en Guadeloupe. Seuls deux départements de France métropolitaine avaient un taux légèrement supérieur à celui de la Guadeloupe : l'Aisne et la Nièvre (3,2 %).

À La Réunion, au début des années 2000, les naissances issues de mères mineures étaient d'environ 600 par an, soit 4,5 % des naissances. En 2019, le nombre a diminué, 230 bébés sont nés, soit 1,7 % des naissances, mais cette part reste cinq fois plus élevée qu'en Métropole. À cela se rajoute le fait que les interruptions volontaires de grossesse (IVG) qui s'élevaient, en 2017, à 4 355, concernent aussi 13,6 pour mille de mineures de 15 à 17 ans.

▶ MISE EN PERSPECTIVE

Comment expliquer, à La Réunion, qu'à « l'ère » des préservatifs, de la pilule, de l'IVG, de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires, des jeunes filles donnent naissance à un enfant ? Choix ? Ignorance ? Défi ?

Les travaux notamment ceux de Laurence Pourchez et Céline Dupré (2002, 2004), du Dr Sarah Arnoulx de Pirey (2013) ont analysé le phénomène mais le plus souvent « les grossesses dites précoces dérangent et chacun y va de son explication, la plupart du temps fondée non sur des recherches scientifiques mais sur une opinion personnelle » (L. Pourchez).



QUELS SONT LES PRINCIPAUX POINTS QUI PEUVENT ÊTRE AVANCÉS COMME FACTEURS DE CES GROSSESSES PRÉCOCES ?

Une situation sociale complexe :

Une majorité des jeunes filles qui accouchent semblent issues de familles nombreuses à modestes revenus et ont connu des trajectoires de vie difficiles tout autant que leurs jeunes « compagnons » - pères, avec lesquels elles sont en relation depuis 2 voire 3 ans.

Un irrépressible désir d'enfant :

L'enfant est « désiré » par le « couple ». Cela peut surprendre mais la jeune fille, et souvent aussi le jeune père, y voient un moyen d'être reconnus par la famille et la société notamment en s'inscrivant dans un modèle de famille jugée « idéale » (père, mère, enfant), susceptible de créer le lien parent-enfant, ce que le couple a peu connu au sein de familles souvent monoparentales ou recomposées.

L'enfant « accepté » au sein de la famille

Ce qui pourrait générer des angoisses chez ces jeunes parents comme le rejet de la famille (plus fréquent en Métropole) est en fait, à La Réunion, atténué par « l'acceptation » de leur famille. Cette dernière, surtout maternelle, se resserre autour de la jeune maman et du bébé.

LE FAIBLE IMPACT DES ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS DANS LA DÉCISION

A contrario de l'idée terriblement avilissante que « l'argent braguette » est générateur de ce processus, la grossesse précoce n'est pas liée aux aides financières, fussent-elles nombreuses (Allocations familiales, PAJE*, AMASE*, frais médicaux, voire RSA*...). Celles-ci, au vu de la condition précaire du jeune couple, sont bien utiles mais elles sont perçues comme une solution transitoire pour un futur d'adultes responsables.

SEXE TABOU ET ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ MAL ASSIMILÉE

Il apparaît davantage que les grossesses précoces sont liées :

- aux comportements sur la sexualité :

Une étude de l'ORSI* de 2019 établit que le premier rapport sexuel est de plus en plus tôt notamment chez les filles. S'ils sont plus fréquemment « protégés » que les générations précédentes, on note que la contraception féminine a peu évolué puisque 44 % des jeunes réunionnaises n'utilisent pas de contraceptif autre que le préservatif et quand elles le font elles le font en « contraception d'urgence ».
Il n'en reste pas moins vrai que dans l'environnement familial de ces jeunes filles le sexe reste « tabou », on n'en parle pas.

- à la mauvaise assimilation des principes portés par l'éducation à la sexualité comme si ce qui est appris à l'école n'a pas de prise dans l'univers familial ou arrive trop tard.

LA QUESTION DE LA SCOLARITÉ

Relier grossesses précoces et échec voire décrochage scolaire est très réducteur. Certes il y a des décrochages, surtout chez les jeunes collégiennes, mais moins de 15 % des jeunes filles enceintes (IVG ou naissances) quittent l'école. En revanche on peut remarquer que le nombre de jeunes filles enceintes est plus important dans les formations professionnelles. Si d'aucuns y voient un lien avec une orientation « par défaut », ne pourrait-on penser que leur proximité de la vie active ouvre aussi des horizons d'insertion sociale et familiale ?

CES FAISCEAUX DE FACTEURS SONT-ILS À LA HAUTEUR DES ENJEUX ?

La question des naissances précoces est surtout (trop ?) posée par un prisme sociétal et social, qui aboutit à des démarches dont la priorité est de limiter ces naissances tant pour le bien de la future mère que de celle de l'enfant. On crée alors un cadre dans lequel l'État et ses relais (administrations, associations, milieu médical, médias...) construisent une réponse jugée appropriée. Cela est-il suffisant ?

Les grossesses précoces, nous semble-t-il, ont « traversé le temps », avec des réponses collant à la vision de la vie de chaque époque et de chaque lieu. Les femmes ont dû subir la « loi de la société » dans laquelle elles vivaient. En Irlande, entre 1920 et 1990, des générations de femmes et leurs enfants, nés hors mariage, ont « souffert le martyre » dans les « maisons pour célibataires » administrées par des religieuses catholiques (+ de 50 000 enfants sont passés dans ces centres et 9 000 en étaient morts). Le Premier ministre Irlandais a récemment dénoncé ce chapitre « sombre, honteux qui a mis en lumière la culture misogyne du pays ».
Le lien entre société, valeurs culturelles, et individus nous paraît être une entrée forte pour comprendre les grossesses précoces.

À La Réunion, notre société n'est-elle pas toujours marquée par à la fois le patriarcat et la place « sublimée » de la mère ? Nos jeunes filles ne se projettent-elles pas dans un monde idéalisé, à la recherche du « grand amour » qui leur construira un projet figé : mari, enfant ? N'est-ce pas là l'une des principales raisons, à laquelle se rajoutent les raisons évoquées ci-dessus, qui les conduisent à enfanter très jeune un enfant censé être né « d'un bonheur parfait » ?

Isabelle Hoarau-Joly, dans son ouvrage *Les Chants du silence*, aborde ce sujet brûlant en le recentrant sur le pourquoi. De façon certes romanesque, elle nous fait découvrir la période trouble d'une jeune fille de quinze ans, enfermée dans son monde intérieur, et qui « ne joue plus avec son moi, s'accepte avec ses forces et faiblesses, n'a plus besoin de se faire aimer, aime car elle sera bientôt mère ».

Les pouvoirs publics, malgré l'abaissement du nombre d'enfants nés de grossesses précoces, perçoivent ce phénomène comme un problème social et développent une



Illustration : **MURIEL GHAOUTI**

batterie d'actions priorisées. Au vu de la complexité du problème, et d'un manque encore évident d'analyses, il nous semble évident que poser la problématique des grossesses précoces ne doit pas se restreindre à ne la faire entrer que dans un « cadre légalisé ».

Il y a donc des recherches importantes à faire dans ce domaine, en se projetant aussi sur l'avenir. Que représente pour ces jeunes femmes le fait d'avoir un enfant ? Quelle vision a le couple de leur demain proche ? Quels sont leurs rêves ? Quels parcours ont ces couples et leurs enfants nés de ces grossesses précoces ? Y répondre permettrait de façon plus significative soit d'aider ces jeunes à inscrire leur acte final en pleine connaissance de cause et acter leur accompagnement, soit leur faire prendre conscience d'une forme « d'immaturité » qui ne construirait pas un cadre pour poser leur devenir, celui de leur enfant voire de leur couple.

**SIGLES :*

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
AMASE : Allocation Mensuelle d'Aide Sociale à l'Enfance
RSA : Revenu de Solidarité Active
ORSOI : Observatoire Régional de la Santé Océan Indien

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Robert MALTHUS,
Essai sur le principe de population, 1798, Paris,
Éditions Gonthier, 1963.

- Laurence POURCHEZ, Sandrine DUPÉ,
Enquête sur les grossesses chez les mineures à La Réunion,
Saint-André, Océan Éditions, 2011.

- Laurence POURCHEZ,
Grossesse, naissance et petite enfance en société créole,
Paris, Karthala, 2002.

- Sarah ARNOULD DE PIREY, Alain DOMERCQ,
Stéphanie FAYEULLE, Ancan BIRSAN, Servane DI BERNARDOS,
Grossesse précoce à La Réunion : étude menée en 2009 auprès de 145
jeunes filles mineures, Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire, 2013,
n°. 11, p 103-106.

- Isabelle HOARAU-JOLY,
Les Chants du Silence, Éd. Orphie, 2012

THÉMATIQUE 7

LES RÉUNIONNAIS ONT-ILS OUBLIÉ LES COMBATS POUR LA DÉMOCRATIE À LA RÉUNION ?

Gilles GAUVIN





Tract « départementaliste », législatives de mars 1973. Collection Privée.

Lors des législatives de 1973, Paul Vergès, chef de file du Parti communiste réunionnais se présente dans la deuxième circonscription contre Jean Fontaine, député sortant.

LES RÉUNIONNAIS ONT-ILS OUBLIÉ LES COMBATS POUR LA DÉMOCRATIE À LA RÉUNION ?

Gilles GAUVIN

CONTEXTE

LA LENTE TRANSITION DÉMOCRATIQUE

Entre 1959, avec la fondation du Parti communiste réunionnais (PCR), et le début des années 1980, la vie politique de l'île se cristallise autour d'un affrontement violent entre autonomistes, portés par Paul Vergès, et départementalistes (ou « nationaux »), rassemblés derrière Michel Debré, devenu député de l'île en 1963. Deux projets politiques qui s'opposent radicalement, qui plus est dans un contexte de décolonisation et de guerre froide. Mais cette opposition est loin de se faire dans le respect du droit de vote, qui nous paraît aujourd'hui être une évidence.

Les pressions et la fraude électorale, qui se mettent en œuvre dès la deuxième moitié du XIXe siècle, sont après la Seconde Guerre mondiale une réalité ancrée dans les comportements. Les études réalisées sur les différentes élections depuis 1945 montrent que celui qui tient une mairie tient aussi les urnes. Ainsi, lors de l'élection à la Constituante le 21 octobre 1945, Alexis de Villeneuve (Droite) obtient, dans son fief de Saint-Benoît, 5 050 voix contre 13 pour son unique adversaire Raymond Vergès, tandis que Léon de Lepervanche (Gauche) obtient 3 153 voix contre 16 pour ses deux adversaires dans son bastion du Port. Mais lorsque les communistes obtiennent deux députés sur les trois élus aux législatives de 1956, le gouvernement socialiste de Guy Mollet nomme dans l'île le préfet Jean Perreau-Pradier avec pour mission de mettre fin à l'influence politique des communistes.

Entre 1956 et 1962, les scrutins sont clairement repris en main par le représentant de l'État qui verrouille les candidatures « nationales », organise et couvre de véritables coups de forces antidémocratiques. À tel point que des tiraillements ont lieu entre le préfet et le responsable local de la gendarmerie. Chaque élection est le théâtre de violences : broquettes sur les routes, intimidations, votes multiples (« carrousel ») et bourrage d'urnes, coups de galets… Certains militants communistes y perdent même la vie : François Coupou, fils d'engagés indiens, meurt le 29 mai 1958, lors de manifestations dénonçant les manifestations pour l'Algérie française et le retour du général de Gaulle officialisé la veille ; Eliard Laude, âgé de 17 ans, est tué le 15 mars 1959 par des nervis de Gabriel Macé lors de l'élection municipale de Saint-Denis. Les luttes sont également parfois très violentes entre « nationaux » eux-mêmes qui règlent leurs comptes par nervis interposés.

Si l'arrivée de Michel Debré est accompagnée, en 1963, d'un dispositif destiné à assurer des élections dans un climat serein, les mœurs électorales ne disparaissent pas du jour au lendemain. Un tournant se produit cependant au début des années 1970. En 1969 est créée l'Association pour le Déroulement Normal des Opérations Électorales (ADNOE), qui regroupe des démocrates, en particulier dans le monde enseignant, autour de figures comme le journaliste Paul Hoarau. Ce dernier est à l'initiative du « Groupe du Progrès » qui cherche alors à impulser une troisième voie entre autonomistes communistes et départementalistes radicaux. On trouve au sein de l'ADNOE des responsables syndicaux ou politiques qui vont du socialiste départementaliste Albert Ramassamy au communiste Claude Hoarau. Accusée de faire le jeu des « séparatistes », elle témoigne surtout d'une volonté des classes moyennes émergentes de mettre fin à la fraude. Le changement qui s'opère résulte aussi de l'action du préfet Paul Cousseran, arrivé en octobre 1969, et qui cherche à faire disparaître des pratiques d'un autre temps. Il se heurte d'ailleurs violemment à des figures comme David Moreau, Paul Bénard et Jean Fontaine.

Cette action conjuguée conduit, à la grande colère de Michel Debré, à l'élection aux municipales de 1971 des communistes Paul Vergès au Port, de Roland Robert (« exilé de l'ordonnance Debré ») à la Possession, de Christian Dambreville à Saint-Louis et du socialiste Wilfrid Bertile à Saint-Philippe. C'est donc dans un contexte tendu et inédit que se profilent les législatives de mars 1973, les communistes disposant de trois mairies dans la deuxième circonscription. Paul Cousseran, que le député sortant Jean Fontaine n'a pas ménagé, est remplacé en août 1972 par Claude Vieillecazes.

ANALYSE

PAUL VERGÈS, LE CANCER QUI RONGE LA RÉUNION

Ce tract anonyme, en couleur, a été distribué dans la deuxième circonscription de La Réunion lors de la campagne électorale en vue des législatives de mars 1973. Paul Vergès, maire du Port depuis 1971, y est opposé à Jean Fontaine, député sortant, qui s'appuie en particulier sur Paul Bénard, maire de Saint-Paul depuis 1965. La partie dessinée du tract représente un crabe aux longues pinces, auquel on a donné par photomontage le visage de Paul Vergès, accroché sur l'extrémité nord-ouest de la carte de La Réunion. L'île est elle-même recouverte du drapeau tricolore national. Le dessin est surmonté du slogan « autodétermination » qui est assimilé à deux mots donnés comme synonymes et imprimés en rouge : « séparatisme » et « autonomie ». Sur le drapeau tricolore, l'électeur est invité à se souvenir de cette dialectique pour le vote des 4 et 11 mars.

INTERPRÉTATION

L'INSULTE COMME ARGUMENT POLITIQUE

L'image du crabe assimile Paul Vergès à un cancer qui, installé au Port, chercherait à ronger La Réunion département français. Le slogan « autodétermination » qui surmonte l'ensemble renvoie directement à la conférence de Morne Rouge, en Guadeloupe, les 16-17 et 18 août 1971. Elle a réuni les mouvements et partis autonomistes de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de La Réunion. Cette dernière y est représentée par Bruny Payet, pour la CGTR, Élie Hoarau, pour le Front de la Jeunesse Autonomiste, Lucien Biedinger pour *Témoignage Chrétien*, Roland Malet pour l'Union Générale des Travailleurs Réunionnais en France et Antoine Minatchy pour le « Groupe du Progrès ». La signature par ce dernier de la déclaration finale a d'ailleurs fait éclater en 1972 ce collectif entre « Le Comité du Progrès » autour de Paul Hoarau et le Parti Socialiste Réunionnais, autonomiste, avec Wilfrid Bertile. La déclaration finale, à l'issue de la convention qui décline le programme économique, social et culturel de l'autonomie, est lue par Paul Vergès. Elle affirme le droit à l'autodétermination des « peuples » antillais, guyanais et réunionnais qui constituent des « entités nationales ».

Pour les adversaires départementalistes du PCR, la déclaration de Morne Rouge est bien la preuve que les autonomistes n'ont qu'un seul but : celui de l'indépendance et donc de la « sécession » qui se cache derrière le terme « d'autonomie ». Et c'est sur cette peur que joue le candidat de la droite « nationale » pour les législatives.
L'assimilation de Paul Vergès à l'image d'un crabe – cancer n'est pas le premier recours à l'imagerie animale. Lors des législatives de 1967, le leader du PCR avait été caricaturé, avec le même type de photomontage, dans le *Journal de l'île* de La Réunion, en « coq chinois » face à un fier « coq gaulois » symbolisant Michel Debré. Mais parfois, au-delà de la caricature, c'est l'insulte et même le racisme qui fusent. Ainsi dans un tract distribué à Saint-Paul il est écrit à propos de Paul Vergès : « Il n'est ni réunionnais, ni créole. C'est un métis. C'est un Eurasien. Tout un chacun sait que le métis, le bâtard n'a pas de patrie. Renié par ses pères, mères et frères, il ne peut s'implanter nulle part. Asiatique de nature, aventurier de surcroît, belliqueux congénital, il finit par se transformer en caméléon. C'est un paranoïaque, son cas relève de la médecine psychiatrique ».

MISE EN PERSPECTIVE

VOTER POUR QUOI FAIRE ?

Si voter à La Réunion aujourd'hui paraît être un acte anodin, ce tract de 1973 nous rappelle donc que le chemin a été long pour arriver à ce que les élections soient dans l'île un moyen d'expression démocratique pacifié. Voter à La Réunion, en particulier entre le milieu des années 1950 et le milieu des années 1970 était un acte pour lequel on pouvait parfois se mettre en danger. Certains y ont d'ailleurs perdu la vie. Il faut dire que durant la période de décolonisation, c'est la peur du « largage » qui domine les esprits. Certains tenants du pouvoir économique et politique, alors en quasi-totalité des hommes, se refusent aussi à voir bouleverser une situation dont ils tirent clairement profit. C'est ainsi, par exemple, que le préfet Cousseran n'a pas hésité à dénoncer au début des années 1970 « la mafia » des médecins locaux qui s'affrontent via des responsabilités politiques pour tenir le marché des cliniques en plein essor.
À partir des années 1970 et 1980 les nouvelles générations qui apparaissent dans le paysage politique et la voie centriste ouverte par Pierre Lagourgue, en 1974, vont contribuer à changer le rapport aux élections. L'abandon brutal par le PCR du mot d'ordre d'autonomie démocratique et populaire, à l'occasion du deuxième tour des élections présidentielles de 1981, a aussi fait perdre peu à peu à la question du statut sa place centrale dans chaque élection.



Illustration : **NATACHA ELOY**

Ce sont également l'école de masse, à partir des années 1960, l'ouverture au monde à travers les médias au tournant des années 1980, l'émigration des Réunionnais avec le BUMIDOM – devenue « mobilité », qui vont changer les comportements et les attentes des citoyens eux-mêmes.
Aujourd'hui, à La Réunion comme dans l'Hexagone, dans notre société mondialisée où chacun aspire à satisfaire ses envies de consommateur, le « premier parti » semble inexorablement devenir celui des abstentionnistes en même temps que l'on constate la montée des extrémismes de formes diverses.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Yvan COMBEAU,
La vie politique à La Réunion 1942-1963,
Malesherbes, CRESOI-SEDES, 2001.

- Yvan COMBEAU,
La vie politique à La Réunion (1963-1983),
Le Mesnil-sur-l'Estrée, Université de La Réunion-SEDES, 2003.

- Gilles GAUVIN,
Michel Debré et l'île de La Réunion.
Une certaine idée de la plus grande France, Liège, Éd. Septentrion, 2006.

- Eugène ROUSSE,
Combat des Réunionnais pour la liberté,
Sainte-Clotilde, Éd. CNH, 3 tomes, 1993-1994.

THÉMATIQUE 8

LES RÉUNIONNAIS ONT-ILS EU DROIT À UN RÉGIME D'EXCEPTION ?

Gilles GAUVIN





« Les exilés de l'ordonnance Debré ».
Cliché sans auteur, 5 septembre 1961.
Fonds Jean-Baptiste Ponama, 37J7,
Archives départementales de La Réunion.

Une partie des fonctionnaires mutés en vertu de l'ordonnance du 15 octobre 1960, à leur départ, le mardi 5 septembre 1961, à l'aérodrome de Gillot.

De Gauche à droite :
Max RIVIÈRE, Jean-Baptiste PONAMA, Roland ROBERT, Bernard GANÇARSKI, Jean LE TOULLEC, Pierre ROSSOLIN.

LES RÉUNIONNAIS ONT-ILS EU DROIT À UN RÉGIME D'EXCEPTION ?

Gilles GAUVIN

CONTEXTE

LES DÉBUTS DE LA Ve RÉPUBLIQUE

Après avoir fait adopter la Constitution de la Ve République, le 28 septembre 1958, puis fait élire une nouvelle Assemblée nationale en novembre 1958, le général de Gaule est élu président en décembre 1958. Le 8 janvier 1959, il désigne alors Michel Debré, chargé des travaux préparatoires de la Constitution, comme Premier ministre. Ce dernier a pour mission de « donner à la République un véritable gouvernement » en affrontant à la fois des « problèmes immédiats d'équilibre interne et externe et des problèmes plus lointains d'aménagement et de croissance » (Mémoires, p. 20).

Le problème immédiat, à l'origine du retour du Général en mai 1958, est celui de la guerre d'Algérie. Plus largement, c'est le statut de l'ancien empire colonial français qui est en question et le Général effectue un voyage en juillet 1959 pour assister, accompagné de son Premier ministre, à la quatrième session de la Communauté française organisée à Madagascar et qui regroupe onze chefs d'États africains. Les 9 et 10 juillet, De Gaulle est alors à La Réunion où un accueil exceptionnel est réservé à la première visite d'un chef d'État. La situation politique à La Réunion n'est pas sans crainte pour le pouvoir. En effet, la transformation de la fédération locale du PCF en Parti Communiste Réunionnais, revendiquant « l'autonomie », a été entérinée les 17 et 18 mai 1959. Il s'agit donc pour De Gaulle de réaffirmer haut et fort le statut de département français dans une petite île qui, dans le cadre des indépendances africaines, prend une importance géostratégique jusque-là négligée.

En fait, dans les DOM, c'est surtout aux Antilles que l'agitation politique prend corps. À la veille de Noël 1959, la loi martiale a dû être décrétée après que des affrontements ont fait trois morts et cinquante blessés à Fort-de-France. L'Organisation de la Jeunesse Anticolonialiste Martiniquaise (OJAM) créée en décembre 1959 et qui rassemble une dizaine de milliers de sympathisants actifs réclame « la Martinique aux Martiniquais ». Pour sa part, le PCR participe avec Paul Vergès aux festivités pour la proclamation de l'indépendance de Madagascar, le 26 juin 1960, apportant ainsi le soutien du « peuple réunionnais » à la décolonisation de la Grande île.

En février 1960, le réseau Jeanson, qui transportait des fonds et des faux papiers pour les militants du Front de Libération Nationale algérien dans l'Hexagone a été démantelé et en septembre débute le procès de six Algériens et dix-huit Français accusés de haute trahison. C'est dans ce cadre que, le 11 février 1960, Michel Debré adresse une note au Général de Gaulle concernant des projets qu'il envisage, en application des pouvoirs spéciaux votés le 2 février. Il s'agit d'ordonnances (donc de lois imposées sans vote de l'Assemblée nationale) portant sur trois thèmes : « Maintien de l'ordre », « Sauvegarde de l'État et de la Constitution », « Administration et pacification de l'Algérie ». Dans le deuxième thème, il énonce la nécessité de « sanctionner le "loyalisme" des fonctionnaires à l'égard de l'État », en particulier par une « réglementation de l'appartenance des fonctionnaires à un parti politique » et évoque des sanctions dès qu'il s'agit des « attaches avec le parti communiste ».

▶ ANALYSE

DES VOYAGEURS PAS TOUT À FAIT COMME LES AUTRES

C'est un groupe de six hommes (sur les deux femmes et onze hommes concernés par cette ordonnance) qui pose, un peu avant son embarquement, face au photographe. Les « exilés » sont alignés, légèrement en arc de cercle, dos au grillage qui sépare le public du tarmac. Ils sont tous habillés en costume ; seul Bernard Gançarski n'a pas mis de cravate. Pierre Rossolin, qui s'est découvert, porte son chapeau à la main. À l'époque, c'est ainsi élégamment habillé qu'on prend l'avion, car l'événement n'a rien de l'ordinaire qu'il représente aujourd'hui.
Au second plan on distingue le Super Airliner, avion à hélices, qui assure la liaison avec Madagascar où atterriront, en octobre 1961, les Boeing 707 à quatre réacteurs, fleuron de la flotte nationale. Il faudra attendre 1967 pour que La Réunion soit également desservie en ligne directe par cet avion. Le voyage est en 1961 une vraie expé-

dition qui demande entre 24 et 28 heures avec plusieurs escales.
Caché en partie par le visage de Jean Le Toullec, on devine sur la carlingue le nom « d'Air France », seule compagnie qui dessert l'île. L'avion est tourné vers Saint-Denis, face à la falaise de La Montagne. Le cliché a donc été pris du Nord-Est vers le Sud-Ouest, dos au soleil. Sur la gauche de Max Rivière, on devine deux véhicules stationnés sur le tarmac.

INTERPRÉTATION

DES FONCTIONNAIRES MUTÉS QUI ENTRENT DANS L'HISTOIRE

Il existe deux photographies de l'embarquement du 5 septembre, dont l'auteur n'a jamais été indiqué, mais dont des tirages papiers figurent dans les archives de Paul Vergès ainsi que celles de Jean-Baptiste Ponama. La plus utilisée, qui figure sur un des ouvrages d'Eugène Rousse, mémorialiste du Parti Communiste Réunionnais (PCR), montre le même groupe, mais chacun des hommes tenant à la main un bouquet de fleurs en guise d'adieu.



Cliché sans auteur, 5 septembre 1961. Fonds Jean-Baptiste PONAMA, 37J7, Archives départementales de La Réunion. On distingue au feutre blanc : « les Exilés du 5-9-61 ».



Au premier rang figure Madame Ponama, portant elle aussi un bouquet, qui se retrouve ainsi séparée, avec ses enfants, de son époux qu'elle ne peut pas suivre. Au second plan, sur la gauche, Paul Vergès, secrétaire général du PCR qui accompagne le groupe jusqu'à Paris. La présence d'une foule nombreuse témoigne du soutien dont bénéficient ces fonctionnaires expulsés. Et il est vrai qu'ils disposent d'appuis importants puisque même le président du Conseil général, Roger Payet, pourtant opposé aux communistes demande solennellement la levée des sanctions tandis qu'est créé un comité pour l'abrogation de l'ordonnance regroupant des personnalités de tous bords. L'ensemble de la presse, même le très anticommuniste *Journal de l'île*, déplore cette mesure arbitraire.

Ces hommes se doutent-ils alors qu'ils partent pour une longue décennie d'éloignement de leur île natale ? Seul Bernard Gançarski, d'origine métropolitaine, vit peut-être ce départ forcé différemment des autres. À l'époque très peu de Réunionnais vivent dans l'Hexagone. Durant l'année 1962, à peine 150 Réunionnais feront le saut avec la migration qui commence à être organisée… L'autre photographie, sur laquelle ces hommes, seuls, tournent le dos à leur île, dont ils sont séparés par un grillage et un mur, est fortement symbolique de ce qui se joue à cet instant.

Que reproche l'État, à travers son représentant le préfet Jean Perreau-Pradier, à ces fonctionnaires ? L'ordonnance du 15 octobre 1960, prise en vertu de la loi du 2 février 1960 qui autorise le Gouvernement à prendre des mesures relatives « au maintien de l'ordre, à la sauvegarde de l'État, à la pacification et à l'administration de l'Algérie », stipule que les fonctionnaires « dont le comportement est de nature à troubler l'ordre public » peuvent être affectés « sans autre formalité » à un autre poste en Métropole.

Les archives montrent que si Michel Debré a conçu cette ordonnance pour être appliquée sur tout le territoire national, elle ne le fut finalement que dans les DOM (26 fonctionnaires touchés dont 23 mutés), sans doute du fait des problèmes que soulève la gestion à l'échelle nationale de cette suppression arbitraire de la liberté d'opinion. Sanctionner un fonctionnaire en le mutant de Lille à Marseille du fait de ses opinions politiques pouvait-il changer son attitude et son engagement sur le territoire hexagonal ? En revanche, la mesure pouvait avoir un tout autre impact à l'échelle des DOM : s'il était peu probable de voir le fonctionnaire muté changer d'opinion, il est clair que les partis communistes, autonomistes ou indépendantistes, directement visés, perdaient localement un cadre ou un sympathisant. Mais c'est aussi une épée de Damoclès que l'on fait peser dans des territoires où, dans le cadre de la guerre froide et de la décolonisation, l'État n'hésite pas à appliquer des mesures



Illustration : **KITSUNE**

dérogeant au droit commun. C'est ainsi, par exemple que le quotidien communiste *Témoignages* se retrouve poursuivi pour avoir publié des articles parus dans L'Humanité sur la guerre d'Algérie, ou que Paul Vergès est interdit sur les ondes de la radio, et plus tard de la télévision publique à La Réunion.

Ce n'est qu'après une grève de la faim menée par sept fonctionnaires mutés (cinq Réunionnais et deux Antillais), soutenus par de nombreuses personnalités politiques ou religieuses nationales, que l'ordonnance est abrogée en octobre 1972. « À tort » estime Michel Debré dans ses Mémoires.

MISE EN PERSPECTIVE

LA NATION, LA RÉPUBLIQUE ET LA DÉMOCRATIE

L'ordonnance du 15 octobre 1960 qui sanctionne arbitrairement les fonctionnaires des DOM témoigne en fait d'une philosophie politique dont l'origine remonte pour Michel Debré à l'effondrement de l'État républicain entre 1940 et 1945. Pour le rédacteur de la Constitution, l'État républicain, stabilisé par un pouvoir exécutif fort, indépendant des aléas qui guident les comportements changeants des citoyens, assure à la communauté nationale son ordre et sa grandeur. C'est dans ce cadre républicain que doit se déployer le jeu démocratique. Si l'État républicain est en danger, il convient alors d'accorder à l'exécutif tous les pouvoirs nécessaires au rétablissement de l'ordre (un peu comme l'entendaient les Romains durant l'Antiquité quand ils nommaient un dictateur pour faire face à des troubles intérieurs ou extérieurs mettant en péril la sécurité de l'État). Ce n'est qu'une fois le danger écarté que l'on peut réintroduire le jeu démocratique au sein de la communauté nationale. Jeu démocratique qui fonde la souveraineté du peuple (droit de vote) à laquelle Michel Debré est attachée. Ce principe qui consiste à reconnaître à un seul individu, incarnation de l'État, le droit et le devoir d'écarter les ennemis de la République, soulève deux problèmes éthiques : qu'est-ce qui fait la légitimité de celui qui est choisi et la légitimité de la durée de son action ? Qu'en était-il de « ce danger » dans le cas de La Réunion ? L'ordonnance n'a eu en fait qu'un objet : combattre les adversaires politiques du pouvoir gaulliste dans les DOM, dont il importait avant tout de défendre le caractère français. Paradoxalement, cette mesure, qui peut être interprétée comme un arbitraire colonial, a été le laboratoire d'une « politique de Salut public », au sens révolutionnaire de l'expression, que le Premier ministre a souhaité, en vain, mettre en application à l'échelle nationale. Au-delà de son inscription dans l'histoire de la départementalisation des Outre-Mers, cette ordonnance doit aujourd'hui être une référence pour réfléchir au rapport toujours complexe qui existe entre République et démocratie.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Yvan COMBEAU, La vie politique à La Réunion 1942-1963, Malesherbes, CRESOI-SEDES, 2001.
- Michel DEBRÉ, Gouverner. Mémoires 1958-1962, Paris, Albin Michel, 1988.

- Gilles GAUVIN, Michel Debré et l'île de La Réunion. Une certaine idée de la plus grande France, Liège, Éd. Septentrion, 2006.
- Gilles GAUVIN, David GAGNEUR, Les voyages du Général à La Réunion. 1953-1959, Exposition virtuelle en ligne sur le site de l'Iconothèque Historique de l'Océan Indien. [ihoi.org]

- Monique PAYET-LE TOULLEC, Les exilés de l'ordonnance du 15 octobre 1960. Retour sur une tragédie post-coloniale à La Réunion, Saint-Denis, Orphie, 2018.
- Eugène ROUSSE, Combat des Réunionnais pour la liberté, Sainte-Clotilde, Éd. CNH, 3 tomes, 1993-1994.

THÉMATIQUE 9

QUEL REGARD PORTER SUR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DEPUIS 1946 ?

Gilles GAUVIN





Stèle des « Enfants de la Creuse »,
Nelson BOYER, aérogare de Roland Garros, 2013.
Cliché G. GAUVIN

Nelson Boyer, musicien de formation, peintre et sculpteur autodidacte, commence la sculpture en 2003, en travaillant la terre cuite. Il se fait alors connaître grâce à une exposition au musée de Villèle, dans le cadre du 20 décembre 2005. Parmi ses oeuvres marquantes, figurent celles réalisées pour le bicentenaire de la révolte de Saint-Leu en 2011.

QUEL REGARD PORTER SUR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DEPUIS 1946 ?

Gilles GAUVIN

CONTEXTE

LA MONTÉE EN PUISSANCE D'UNE REVENDICATION MÉMORIELLE

Après quelques dénonciations sporadiques du Parti communiste réunionnais dans *Témoignages* en 1968, puis via *Libération* en 1972, l'affaire dite des « Enfants de la Creuse » ressurgit avec le film *Imagine on a survécu*, de Lise Déramond, diffusé le 6 mai 1992 par France 3 Limoges. En 1997, un « voyage de retour » de 117 Creusois, dont la majorité est composée d'accompagnateurs de Réunionnais transplantés, est organisé. Cette visite, soutenue par les collectivités de La Réunion et de la Creuse, suscite à nouveau de multiples reportages.

L'emballement ne se produit cependant qu'avec la démarche individuelle de Jean-Jacques Martial qui, en janvier 2002, attaque l'État pour « enlèvement et séquestration de mineur, rafle et déportation ». Le milliard d'Euros demandé attire l'attention du pouvoir politique qui diligente alors une enquête de l'Inspection générale des affaires sociales. Il faut dire que le principal mis en cause n'est autre que Michel Debré, ancien Premier ministre du général de Gaulle, rédacteur de la Constitution de la V^e^ République et député de la première circonscription de l'île de 1963 à 1988. La publication de l'autobiographie de Jean-Jacques Martial, en 2003 est suivie par celle d'autres transplantés, comme celle de Jean-Pierre Gosse, en 2005, *La bête que j'ai été*, qui a inspiré de nombreuses fictions. La démarche de Jean-Jacques Martial ouvre la voie aux dépôts de plaintes d'une cinquantaine de personnes, dont les recours sont définitivement rejetés en 2008 par le Conseil d'État, puis en 2011 par la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Le combat est alors relancé par les associations en s'appuyant sur l'universitaire et homme politique Sudel Fuma, dont la compagne a elle-même été transplantée. Après les commémorations de 2011 pour le bicentenaire de la révolte des esclaves de Saint-Leu, qui ont conduit à l'érection de plusieurs statues, Sudel Fuma impulse au début 2013, un « Comité pour la commémoration du cinquantenaire des Enfants déportés de la Creuse ». Il réalise avec William Cally un documentaire intitulé *Une enfance en exil. Justice pour les 1615*, présenté en mai 2013. Le Comité obtient également du département, présidé par Nassimah Dindar, l'érection d'une stèle inaugurée le 20 novembre, journée internationale des Droits de l'Enfant.
Parallèlement, la députée socialiste Érika Bareigts, porte une résolution de loi mémorielle votée le 18 février 2014 qui demande que la connaissance de cette histoire soit approfondie. La ministre socialiste des Outre-mer, George Pau-Langevin, annonce alors, en février 2016, la création d'une Commission d'information et de recherche historique présidée par le sociologue Philippe Vitale, ami de Sudel Fuma (décédé en 2014), et dont le travail est reconnu par les associations.

▶ ANALYSE

LA SŒUR RASSURÉE PAR SON FRÈRE

Deux jeunes enfants (bronze de petite taille), en savate-deux-doigts, sont posés sur un socle, aux quatre côtés en forme de tôle ondulée, dont la surface lisse est d'un rouge encaustique.
La petite fille, vêtue d'une robe qui s'arrête au-dessus de ses genoux, est assise. Elle tient à bout de bras une petite valise, et, bouche grande ouverte, adresse une supplique au ciel vers lequel elle a la tête tournée.
À l'arrière, un garçon, en short et en chemise, a posé ses deux mains sur les épaules de la fille. L'expression de son visage laisse apparaître une intense émotion, les traits de son visage étant crispés. Il dispose lui aussi d'une valise déposée contre sa jambe gauche.

Sur la face avant de la stèle figure le texte suivant :

Commémoration du cinquantenaire de l'histoire des « Enfants de la Creuse »

Plus de 1 600 enfants de La Réunion ont été retirés à leur famille et exilés vers des départements français, dont la Creuse, entre 1963 et 1981.
Ils ont longtemps oeuvré pour une reconnaissance de leur histoire.

Le 20 novembre 2013, à l'occasion de la journée internationale de droits de l'enfant, cette oeuvre de mémoire a été inaugurée par Mme Nassimah DINDAR
Présidente du Conseil Général de La Réunion
En présence de M. Jean-Jacques MARTIAL,
Président du comité national des déportés de la Creuse
et de M. Jean-Philippe JEAN-MARIE, Président de l'association Rasinn anler.

-

Oeuvre de l'artiste Nelson BOYER



INTERPRÉTATION

UNE FRATRIE ARRACHÉE À SA TERRE NATALE

L'oeuvre de Nelson Boyer, avec la tôle et les savates, rappelle le contexte de misère dans lequel se déroule cet épisode de l'histoire de La Réunion. L'artiste s'attache à représenter des détails portés par les récits des transplantés : la valisette bleue, dans laquelle ces jeunes pris en charge par les services sociaux de l'État, disposaient leurs maigres affaires, mais aussi la « vêture » dont ils disposaient, envoyés parfois en short et en chemisette pour prendre l'avion. La statue est genrée : c'est le garçon qui rassure la fille. Les cris de douleur que semble pousser cette dernière, provoquent chez le garçon, tristesse, mais aussi colère contre une situation injuste, bien qu'il semble résigné. Le sort de ce dernier est également annoncé puisqu'il dispose lui aussi d'une valise.

À travers cette statue, l'artiste témoigne d'un drame humain. Celui d'un départ forcé vers un ailleurs inconnu. L'impréparation matérielle à ce voyage (savates et short) et l'absence de consentement conduisent les enfants vers un voyage de non-retour, à l'image de celui que firent les esclaves envoyés pour peupler l'île.

Nelson Boyer est d'autant plus sensible à cette question de l'exil, qu'il a lui-même suivi sa famille, volontairement partie en France, dans le cadre du BUMIDOM. Soumis lui aussi aux pertes de repères et aux difficultés de la vie dans l'Hexagone, il fond sa propre douleur dans la souffrance des « Enfants de la Creuse ».

MISE EN PERSPECTIVE

UN ÉPISODE DE L'HISTOIRE NATIONALE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Entre 1962, date de formalisation du projet, et 1984, date à laquelle l'ASE devient une compétence du département, ce sont 2 015 mineurs pris en charge par l'État qui ont été transplantés dans 83 départements de l'Hexagone. Cette émigration organisée a été une des composantes du BUMIDOM qui, de 1963 à 1981, a été à l'origine du départ d'environ 60 000 Réunionnais. Impulsé localement, le projet de faire partir des mineurs s'est inscrit au départ dans la même logique de formation professionnelle du BUMIDOM. Michel Debré, qui n'est pas à l'origine de cette initiative particulière, a mis toute son autorité pour donner à la politique générale de migration (il impose le terme) toute son ampleur. Difficile de parler pour tous « d'enfants » : les 16-21 ans, en âge de travailler, pour qui le projet a été conçu, constituent 20 % de l'ensemble. 49 % ont de 6 à 15 ans et 31 % ont moins de six ans. Ces derniers sont transférés pour adoption, en sachant que ce type de « placement » se poursuit encore.

Comment un tel projet a-t-il pu être conçu ? Pour le comprendre il faut se replacer dans le contexte de l'époque. Même si des progrès sanitaires ont été accomplis depuis la départementalisation en 1946, tout reste encore à faire en matière d'infrastructures. En 1959, le foyer départemental des pupilles n'a toujours pas été livré. Il n'y a alors que cinq foyers d'accueils, dont quatre sont tenus par des religieux. Les taux d'occupation sont à leur maximum, et les conditions d'accueil bien loin d'être satisfaisantes. Mais surtout la hantise du surpeuplement dans les pays du « Tiers-Monde » est au cœur de la réflexion des démographes et des hommes politiques à l'échelle mondiale et nationale. C'est le début de l'histoire dite des « Enfants de la Creuse ».



Illustration : **NATACHA ELOY**

Les jeunes qui sont ainsi transplantés, en particulier les premiers « convois » (terme utilisé par l'ASE pour tout déplacement de mineurs), sont confrontés à toutes les carences du système. La lecture du rapport Dupont-Fauville, premier état des lieux sur cette question à l'échelle nationale, paru en 1971, suffit à comprendre la violence à laquelle ont pu être confrontés les mineurs de la DDASS, service qui apparaît en 1964. Le transfert entre départements ne nécessitait aucune autorisation ministérielle particulière et le « placement » dans les campagnes relevait d'une logique dénoncée depuis l'après Seconde Guerre mondiale par l'éminente pédopsychiatre Myriam David comme une forme de « déportation ». Ce mot s'est d'ailleurs imposé dans le champ lexical des acteurs sociaux au milieu des années 1970, à un moment où le rapport à l'Enfance change.

Cette « utopie dangereuse », comme l'a qualifiée une responsable du ministère des Affaires sociales en 1973, a été considérée en novembre 2017 comme une « faute » par le président de la République. Mais le regard a-t-il vraiment changé ? Le 7 mars 2018, Jean-Luc Mélenchon déclarait à l'Assemblée nationale, face aux difficultés liées aux « mineurs abandonnés » de Mayotte que : « 4 000, 5 000 jeunes, nous dit-on, c'est énorme pour Mayotte, mais pour la République française, qu'est-ce que c'est ? (...) Il faut donc (...) qu'on accueille immédiatement la totalité des mineurs abandonnés qui sont sur Mayotte en métropole, et qu'ils soient répartis immédiatement dans des familles d'accueil et des institutions qui pourraient les accueillir ».

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

-Jean-Jacques MARTIAL,
Une enfance volée, Le Livre de poche, 2020.

-TEHEM,
Piments zoizos, Paris, Steinkis, 2020.

-Wilfrid BERTILE, Prosper ÈVE, Gilles GAUVIN, Philippe VITALE,
Les enfants dits de la Creuse. Étude de la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale (1962-1984).
Rapport à Madame la ministre des outre-mer, mars 1918.
[En ligne sur le site de la documentation française].

-Wilfrid BERTILE, Prosper ÈVE, Gilles GAUVIN, Philippe VITALE,
Les enfants de la Creuse. Idées reçues sur la transplantation de mineurs de La Réunion en France, Paris, Le Cavalier Bleu, 2021.

-Gilles GAUVIN, Philippe VITALE,
Enseigner l'Histoire des « Enfants de la Creuse », Canopé, 2021.

LA SURRÉMUNÉRATION UNE SPÉCIFICITÉ À CONSERVER ?

Gilles GAUVIN





Une du *Journal de l'île de La Réunion*, 1er juillet 1953.

Fondé le 31 août 1951, par Fernand Cazal et dirigé par son fils Henry Cazal, ce quotidien se présente à l'origine comme apolitique. Sous la houlette de son rédacteur en chef, Jean-Vincent Dolor, il devient le porte-voix de la droite départementaliste opposée aux autonomistes, en même temps qu'une institution dans le paysage médiatique réunionnais.

LA SURRÉMUNÉRATION
UNE SPÉCIFICITÉ À CONSERVER ?

Gilles GAUVIN

CONTEXTE

MISÈRE POSTCOLONIALE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS SALARIALES

Département français depuis le 19 mars 1946, La Réunion, ravagée par le cyclone de 1948, est toujours en 1953 en proie à une terrible misère. Comme le rappelle Raoul Lucas, dont nous reprenons ici les travaux, « le démarrage de l'édification administrative », nécessaire au développement, se fait avec beaucoup de lenteur et peu de moyens. La majorité des fonctionnaires insulaires, dont un tiers est constitué des personnels de l'instruction publique (principalement dans l'enseignement primaire) sont considérés comme des cadres locaux, gagnant alors à peine plus qu'un ouvrier qualifié, et donc bien moins que les cadres métropolitains. Si un décret de septembre 1947 définit l'intégration des cadres locaux aux cadres métropolitains, la question de l'égalité de traitement achoppe sur deux points. Le gouvernement refuse, pour des raisons financières, une égalité de rémunération entre le personnel contractuel de La Réunion et celui de l'Hexagone. Ensuite, les fonctionnaires titulaires arrivant de Métropole bénéficient d'avantages non étendus à ceux de La Réunion : « une indemnité d'éloignement de 40 %, une indemnité de recrutement de 25 %, une indemnité d'installation représentant six mois de traitement et diverses aides matérielles ».

Les syndicats de fonctionnaires, regroupés en fédération, et appuyés par la fédération réunionnaise du Parti communiste français, créée en 1947, dénoncent le « sabotage » de la départementalisation. Ils s'insurgent contre cette inégalité de traitement et réclament en particulier la suppression de l'indemnité de recrutement. Les syndicats déclenchent une grève, soutenue par l'opinion publique, du 18 au 25 mai 1948.

Quelques efforts sont consentis par Paris qui relève le salaire des instituteurs, ouvre le droit aux congés administratifs, mais refuse l'indemnité de recrutement de 25 %. Cependant, souligne Raoul Lucas, un nouveau décret du 18 mars 1950 met le feu aux poudres car il élargit le régime des indemnités et augmente les primes d'installations données aux fonctionnaires métropolitains dans les DOM. La protestation des parlementaires des « Quatre vieilles » entraîne alors le vote d'une loi, le 3 avril 1950, qui énonce le principe de la parité des traitements de base et octroie sans distinction d'origine l'indemnité de vie chère. Certains fonctionnaires métropolitains s'insurgent alors et, en février 1951, 18 chefs de service de la Martinique, font remonter, avec l'appui favorable du préfet, un rapport réclamant une spécificité de traitement pour leur travail « dans un pays lointain et arriéré ». Ce document qui abonde de clichés, conduit le gouvernement à publier un nouveau décret étendant l'indemnité d'installation au conjoint du fonctionnaire métropolitain affecté dans un DOM avec possibilité de renouvellement tous les deux ans pendant quatre séjours successifs. Ces dispositions n'étant pas applicables aux fonctionnaires ultramarins nommés dans l'Hexagone.

Le décret de 1951 déclenche la création d'un « Comité d'Entente » à La Réunion, ouvert à tous les syndiqués et non syndiqués, ainsi que la mise en place d'une réaction commune dans les quatre DOM, avec pour objectif de faire disparaître « les séquelles du colonialisme ».

À l'échelle nationale, la situation est instable depuis 1947. La France a été balayée par une tempête sociale de grande ampleur dans un contexte de guerre froide. Le tripartisme (MRP, SFIO, PCF) a laissé place à la Troisième force, coalition qui fait face aux gaullistes et aux communistes, forces politiques ralliant pourtant à elles seules 48 % des voix aux législatives de 1951. Le 21 mai 1953, le gouvernement de René Mayer, qui a duré cinq mois, est renversé, remplacé le 28 juin 1953 par celui de Joseph Laniel. Par ailleurs, la France s'enlise dans son extension coloniale. La révolte de Madagascar en 1947 a été réprimée avec une grande violence, la situation est complexe en Indochine ainsi qu'en Algérie.

ANALYSE

UNE SITUATION DE CHAOS LOCAL ET NATIONAL

La une du *Journal de l'île* rapporte les débats intervenus le 30 juin 1953 au sein du Conseil général. Les élus se sont réunis devant « un public considérable » avec deux problèmes majeurs à l'ordre du jour.

Tout d'abord, il s'agit d'obtenir le paiement de l'augmentation des salaires des cheminots, le budget départemental de 1953 n'étant toujours pas approuvé par le ministère de tutelle. À trois reprises les élus avaient déjà voté, à l'unanimité, l'alignement de la solde de tous les agents départementaux. L'inquiétude d'une grève est d'autant plus grande que l'île est à quelques jours de la campagne sucrière, pour laquelle le chemin de fer est indispensable.

L'autre sujet porte sur la grève des fonctionnaires qui a débuté le 15 mai 1953 et qui, avec l'absence de gouvernement entre le 25 mai et le 28 juin, n'a provoqué encore aucune réaction nationale. Or, se pose la question du paiement des accessoires de solde (primes et indemnités) et charges de familles des grévistes. Le préfet, qui soutient l'idée avancée par les communistes, de faire travailler quelques jours les fonctionnaires en grève chargés normalement de la solde, explique pour sa part que cette grève déclenchée dans l'ensemble des DOM l'oblige à attendre les décisions de l'administration centrale. Les élus prennent acte également que les fonctionnaires, pour arriver à s'en sortir financièrement, menacent de poursuivre une grève « perlée ». Il est également précisé qu'il ne s'agit pas d'une grève « dirigée contre les Métropolitains », mais « qu'il ne faut pas amoindrir comme on le fait la dignité des Réunionnais ». Néanmoins la tension est vive entre locaux et Métropolitains. Notons d'ailleurs que Jules Olivier, Métropolitain venu prendre sa retraite dans l'île et chef de file du RPF, s'est attaqué violemment aux fonctionnaires métropolitains, les menaçant d'un « futur 14 juillet » ou d'une « nuit du 4 août » à travers son propre organe de presse…

L'article du *Journal de l'île* se termine par les deux télégrammes signés par Roger Payet, président du Conseil général, demandant une action immédiate des pouvoirs publics. On y apprend qu'il a déjà envoyé deux télégrammes en ce sens, les 29 mai et 25 juin. Un petit article sur la droite de la une, intitulé « Premiers débats devant l'Assemblée nationale », apprend par ailleurs au lecteur que le nouveau gouvernement présenté par Joseph Laniel a été investi le même mardi 30 juin dans l'après-midi.

INTERPRÉTATION

UNE LUTTE UNANIMEMENT SOUTENUE QUI OBTIENT GAIN DE CAUSE

Quelles sont les revendications des grévistes au sein desquels le Syndicat National des Instituteurs (SNI) joue un rôle moteur ? Ils réclament une majoration de 65 % au lieu des 25 % pour faire face à la cherté de la vie ; l'extension dans les DOM des allocations familiales ; le droit pour tout fonctionnaire à toucher des indemnités d'installation dès qu'il est muté à plus de 3 000 kilomètres de son département d'origine, ou alors à l'abrogation de ces indemnités réservées aux Métropolitains mutés dans les DOM ; enfin, l'uniformisation des congés administratifs. La grève est déclenchée lorsque, pour toute réponse, le gouvernement dirigé par René Mayer propose le seul envoi d'une mission de l'INSEE pour étudier la question du coût de la vie.

Quels sont les moyens utilisés pour faire connaître cette lutte ? Alors même qu'il ne reste apparemment aucune photographie dans les archives de cette grande grève de 62 jours, les articles de presse sont nombreux. De multiples rassemblements sont organisés dans chaque mairie. D'ailleurs, le 9 juin, l'ensemble des maires de l'île votent une motion pour soutenir les fonctionnaires « dans leur lutte contre la discrimination dont ils sont victimes ». Dans son télégramme de soutien du 30 juin 1953, le président du Conseil général demande au gouvernement de faire preuve d'un « esprit de justice et d'équité » et demande la suppression des « régimes discriminatoires » que constituent les rémunérations et congés des fonctionnaires.

Cette lutte menée dans les quatre DOM est relayée sur le plan national par des motions votées à l'unanimité lors du 37e Congrès de l'association des maires de France et du 16e Congrès des présidents des Conseils généraux. Les parlementaires des DOM sont finalement reçus par le président du Conseil fraîchement investi et ce dernier annonce des mesures qui mettent un terme au conflit le 16 juillet 1953.
Le décret du 22 décembre octroie une indemnité de vie chère de 30 % et l'indemnité d'éloignement, non renouvelable, est accordée à tout fonctionnaire muté à plus de 3 000 kilomètres et l'indemnité d'installation est supprimée.

MISE EN PERSPECTIVE

UN MOMENT CLÉ DU COMBAT POUR LA DÉPARTEMENTALISATION, AUJOURD'HUI OUBLIÉ

La longue grève pour l'égalité au sein de la fonction publique est au premier abord un succès en 1953, mais les gouvernements continuent à freiner le mouvement. En 1956, Raymond Mondon, député communiste et membre du SNI, dénonce le fait que le décret provisoire de décembre 1953 n'a toujours pas été modifié, maintenant ainsi certaines discriminations entre locaux et Métropolitains.

Parallèlement le secteur privé se retrouve écarté d'une égalité immédiate du salaire minimum ou des allocations au nom de la protection de l'économie locale. Et le système de la parité globale sociale défendu par Michel Debré à partir de 1963 est lui-même loin d'être respecté par les ministères des Finances de la Ve République… Les deux mois de lutte de 1953 ont disparu aujourd'hui de la mémoire des combats pour l'égalité. Et pour cause : la surrémunération des fonctionnaires est devenue un serpent de mer, l'État ne cessant de chercher à raboter les dépenses liées à la fonction publique en général et dans les Outre-Mers en particulier.

Pour certains, c'est cette surrémunération qui alimente la cherté du niveau de vie local, tandis que pour d'autres elle nourrit la venue de « Zoreils, chasseurs de primes » (oubliant au passage le poids de la fonction publique au sein de la population d'origine insulaire elle-même). La question reste sensible et touche finalement à celle du modèle de développement.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Prosper ÈVE,
Tableau du syndicalisme à La Réunion de 1912 à 1968,
Éd. CNH, 1991.

- Pierre-Éric FAGEOL,
Identité coloniale et sentiment d'appartenance
nationale sur les bancs de l'école à La Réunion (1870-1946),
Presses universitaires indianocéaniques, 2020.

- Gilles GAUVIN,
Michel Debré et l'île de La Réunion.
Une certaine idée de la plus grande France, Liège, Éd. Septentrion, 2006.

- Raoul LUCAS,
« La Grève générale et illimitée des instituteurs
à l'île de La Réunion en 1953 », in Éducation et sociétés, n° 20, 2007/2.

- Raoul LUCAS,
Bourbon à l'École, 1815-1946, Saint-Denis,
Océans Éditions, 2006.

COMMENT ADAPTER ET DÉMOCRATISER L'ENSEIGNEMENT ?

Pierre-Éric FAGEOL





« École lontan », [s.n.], 1956-1958
photographie en noir et blanc ;

Collection privée Jeanne ANDRÉ

COMMENT ADAPTER ET DÉMOCRATISER L'ENSEIGNEMENT ?

Pierre-Éric FAGEOL

CONTEXTE

LA DÉPARTEMENTALISATION

La loi de départementalisation du 19 mars 1946 érige la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion en départements d'Outre-Mers. Véritable rupture avec le système colonial, cette « décolonisation intra-française » accélère le processus d'assimilation et entérine l'idée d'un alignement des structures économiques et sociales réunionnaises sur celles de la Métropole. Les enjeux sont majeurs puisqu'il s'agit tout à la fois de rattraper dans tous les domaines les retards observés par rapport à la Métropole et faire face à une pression démographique importante. Au niveau scolaire, la situation s'améliore lentement tant les efforts à produire sont substantiels. En quelques décennies, les infrastructures scolaires vont cependant se développer et un rattrapage quantitatif s'opère.

L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES SCOLAIRES DU PREMIER DEGRÉ ENTRE 1945 ET 1980 À LA RÉUNION

	1945		1959		1980	
	nombre d'écoles	effectifs	nombre d'écoles	effectifs	nombre d'écoles	effectifs
ÉCOLES PRIVÉES	46	6 637	43	7 101	40	7 189
ÉCOLES PUBLIQUES	201	29 170	270	54 672	326	90 813
ENSEIGNANTS		486		1 814		2 434

Source : Pierre-Éric Fageol & Olivier Roux

Dans le même temps, l'enseignement se généralise et différentes réformes, portant notamment sur la structuration administrative de l'enseignement (création d'un rectorat en 1984) et l'organisation pédagogique permettent une « démocratisation de la fréquentation » à défaut d'une démocratisation de la sélection et de la réussite qui reste encore pour longtemps un obstacle difficilement surmontable malgré le mot d'ordre des autorités académiques : « Former pour développer ».

Ce nouveau contexte permet dans le même temps la transition entre une approche pédagogique prônant la simple transmission des savoirs vers d'autres approches plus dynamiques facilitant l'éveil, l'expérimentation et la mise en adéquation entre apprentissage et besoin réel de l'élève. Ces nouvelles approches ont été développées dès les années 1950 (Célestin Freinet, Louis Legrand, entre autres), et même si elles ne sont pas généralisées, elles permettent d'opérer une transition d'une pédagogie de la connaissance vers une pédagogie de la formation. Cette dynamique est relayée à La Réunion par certains instituteurs plus enclins à promouvoir une approche locale des contenus d'enseignement. La création notamment d'un centre d'information et de recherches pédagogiques à Saint-Pierre (CIRP) favorise le renouvellement des pratiques.

Enfin le contexte politico-social de la fin des années 1960 va apporter un nouveau souffle et de nouvelles dynamiques scolaires. À ce titre, l'analyse des programmes nationaux montre que l'inflexion vers une nouvelle pédagogie s'amorce. Cette nouvelle approche tranche singulièrement avec les logiques précédentes. Pour être concerné, l'élève doit être connecté avec son environnement, son territoire, son milieu, son île et donc son identité.

▶ DESCRIPTION

L'école présentée en introduction de la thématique est une « case en bois sous tôle » ou plutôt une « case tôle sous tôle », c'est-à-dire une structure sur bois qui a été solidifiée avec l'arrivée des fûts métalliques déroulés et des feuilles de tôle. Si la structure et la charpente sont en bois, les murs sont en bois ou en tôle. L'absence de fenêtre laisse imaginer un espace sombre et peu aéré en opposition avec les conceptions hygiénistes des éducateurs républicains de cette période.

L'absence de cour de récréation clairement délimitée ne permet pas de définir précisément une enceinte scolaire.

Une vingtaine d'élèves au profil varié semblent sortir de leur classe de cours et se protègent du soleil ambiant par des chapeaux de paille ou en se voilant les yeux avec leurs mains. Les habits sont plutôt blancs et soignés témoignant d'un certain respect pour l'institution. Différents groupes d'âges sont ici représentés laissant imaginer plusieurs niveaux d'enseignement dans une classe non mixte puisqu'il s'agit uniquement de petites filles qui exposent pour une grande partie d'entre elles au photographe leur plus beau sourire.
Le champ de canne adjacent nous situe dans les hauts de Petite Île au Sud de l'île de La Réunion. Milieu rural spécialement composé de « Petits Blancs des Hauts » et relativement isolé des commodités les plus modernes de cette époque.

▶ ÉVOLUTION & INTERPRÉTATION

Les conditions précaires de cette école des hauts de Petite Île ne constituent pas un cas isolé mais ne peuvent en aucun cas servir de modèle à une architecture scolaire partagée par l'ensemble des écoles de La Réunion. Les progrès sont sensibles et des modèles d'architectures modernes voient le jour dès la fin des années 1950. C'est notamment le cas des « classes éclair » qui permettent d'établir un lien entre les nouveaux types de pédagogies souhaités et les moyens financiers déployés par l'État pour faire face au « rattrapage » scolaire.

Dans un souci d'économie, de simplicité, d'efficacité et de rapidité, les bâtiments sont construits selon des trames, voire préfabriqués en usine et montés sur place un peu sur le modèle des « cases Tomi » qui se développe par ailleurs. Les salles de cours sont pensées indépendantes les unes des autres, reliées par des galeries couvertes. Le style des bâtiments est globalement issu du mouvement architectural moderne, qui privilégie des formes abstraites, blanches, formant de longs éléments de maçonnerie et de grands espaces vitrés. Les classes sont construites en enfilade, le long d'un couloir, avec un escalier à chaque extrémité pour les écoles construites sur plusieurs niveaux.

L'enseignement devenant mixte à partir de 1962, certaines écoles de filles sont contraintes à la fermeture ou à leur transformation. La construction des établissements s'industrialise et l'État propose une série de schémas types pour aider à la réalisation des nouveaux bâtiments. Pour accélérer les temps de conception et de construction, les pouvoirs publics organisent notamment des concours à destination des concepteurs et des constructeurs pour favoriser l'innovation dans les principes constructifs et les solutions préfabriquées sans forcément prendre en compte les contextes d'implantation des établissements.



Construction d'une classe « éclair ».
Ravine du pont. Petite île.
Sd (collection privée Jeanne ANDRÉ)

MISE EN PERSPECTIVE

DE LA DÉMOCRATISATION DE LA FRÉQUENTATION À CELLE DE LA RÉUSSITE

Enseigner en contexte ultramarin, où le contexte linguistique (créole), historique (héritage colonial) et géographique (distance et insularité) diffère nettement de la Métropole, oblige de fait à mettre en place un enseignement contextualisé. La démocratisation de la réussite ne peut faire l'économie d'une telle prise en compte. La réponse politique à une telle évidence s'est contentée d'apporter à partir des années 2000 des programmes dits « adaptés » pour certaines disciplines d'enseignement. Cette proposition n'est finalement qu'une résurgence d'une pratique coloniale déjà expérimentée au début du XXe siècle.

Si le poids du contexte est important pour comprendre la mise en place de ces programmes adaptés (rappelons que ceux-ci découlent du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage en 1998 et de la fièvre mémorielle associée à cet événement), il n'en demeure pas moins que des formes d'adaptations avaient cours déjà auparavant sur le terrain. Il n'existait pas encore d'adaptations pragmatiques, mais des expérimentations étaient conduites par des enseignants et des formateurs avec parfois l'encadrement des corps d'inspection. La conception que se faisaient alors les enseignants des « adaptations » n'était pas celles d'une simple accommodation, mais plutôt d'une transformation profonde dans la manière de construire leur histoire et leur identité propres en sortant de l'image de « périphéries » ou de « marges » soumises à un « centre » (la Métropole).

C'est le Projet de loi d'orientation sur les Outre-Mers adopté par l'Assemblée nationale en 2000 qui donne un caractère officiel, et pour le coup assez politique, à ces adaptations de programmes. À la proposition de l'Assemblée de créer « une commission dans chaque département des Outre-Mers qui aurait pour mission d'adapter les programmes d'enseignement et les méthodes pédagogiques aux spécificités propres à chaque département », le projet de loi rappelle de manière assez ferme qu'« une telle proposition est de nature à porter incontestablement atteinte au caractère national des programmes et à leur mode d'élaboration ». Cette difficile reconnaissance de la diversité entache les contenus et limite le caractère « adapté » de ces programmes, où il est rappelé à maintes reprises : « On veillera à respecter l'esprit du programme qui couvre les différentes parties du monde » (sous-entendu y compris la France). Ces adaptations ont été modifiées en 2012, 2017 et 2020 afin de

prendre en compte les thématiques des nouveaux programmes. Mais de fait ces évolutions ont été dans le sens d'un allègement, voire d'un recul par rapport à ce qui avait été proposé initialement : suppression de l'épreuve spécifique qui avait été créée pour le baccalauréat, simples ajouts substitutions par rapport à un programme qui restait globalement nationalo-centré.
Ce constat nous invite à penser qu'il reste vain de vouloir comparer encore aujourd'hui la situation de notre île aux standards métropolitains, voire européens tant les capacités et les besoins s'inscrivent dans une temporalité et une contextualisation qui lui est propre. La profondeur des transformations sociales qui affectent la société réunionnaise ne peut être régulée sans une prise en compte des atouts et des contraintes spécifiques de notre île. La quête de l'égalité reste encore un sujet d'actualité…

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Évelyne COMBEAU-MARI,
« Les politiques scolaires à La Réunion :
le tournant des années soixante », Expressions, IUFM Réunion, 1995.

- Évelyne COMBEAU-MARI & Yvan COMBEAU,
« Réflexions sur la démocratisation de l'enseignement. Analyse des
politiques scolaires à La Réunion au tournant des années soixante »,
Revue française d'histoire d'outre-mer, t. 84, n° 317, 4e trimestre 1997.

- Marie-Claude DEROUET-BESSON,
« Architecture et éducation :
convergences et divergences des conjonctures politique et scientifique »,
Revue française de pédagogie, volume 115, 1996. Les collèges.

- Pierre-Éric FAGEOL & Olivier ROUX,
« L'adaptation des contenus d'enseignement en Histoire-Géographie à La
Réunion : discours sur l'altérité et crises identitaires », dans
Dominique TIANA RAZAFINDRATSIMBA et Lolona N. RAZAFINDRALAMBO
(ss.-dir.). Interculturalité, circulation, globalisation.
Nouveaux contextes et nouvelles pratiques, Paris, L'Harmattan, 2008.

- Raoul LUCAS,
Bourbon à l'École, 1815-1946, Saint-Denis,
Océans Éditions, 2006.

- Antoine PROST,
Éducation, société et politique, Paris, Seuil, 1992.

- Jacky SIMONIN & Éliane WOLF,
« L'école à la Réunion », Hermès, n° 32-33, 2002.



Illustration : **SANDRINE EMMA**

THÉMATIQUE 12

FAUT-IL RECRUTER ET FORMER LOCALEMENT LES ENSEIGNANTS ?

Pierre-Éric FAGEOL





« Construction de l'École normale de Bellepierre », [s.n.], 1960-1965. - 1 photographie pos. : n. et b. ; 18,5 x 19,5 cm (im.), 20,2 x 30,4 cm (f.).
Archives Départementales de La Réunion 93FI67

FAUT-IL RECRUTER ET FORMER LOCALEMENT LES ENSEIGNANTS ?

Pierre-Éric FAGEOL

CONTEXTE

UNE HISTOIRE MOUVEMENTÉE DE LA FORMATION DES MAÎTRES

Le manque d'enseignants à La Réunion et la faiblesse de leur formation au sortir de la Seconde Guerre mondiale trouvent leur source dans l'histoire mouvementée de la formation des maîtres et une certaine inertie coloniale en héritage. La loi de départementalisation du 19 mars 1946 entend alors promouvoir une politique ambitieuse de rattrapage des infrastructures et de l'encadrement scolaires par rapport à la Métropole.

La création en 1875 d'un Cours normal adossé au Collège d'enseignement secondaire de Saint-Paul inaugure une série d'espoirs et de déconvenues. Transférée en 1879 au Lycée de Saint-Denis, la formation acquiert le statut d'École normale à partir de 1881, au moment où sont adoptées les grandes lois scolaires portées par Jules Ferry.
Ouverte le 16 janvier 1882, l'École normale de La Réunion est assimilée aux Écoles normales de France métropolitaine par décret l'année suivante. Les tensions générées avec le Conseil général pour son financement et son contrôle expliquent en partie le manque de soutien à cette institution laïque que l'on perçoit alors comme concurrente des congrégations enseignantes que sont les Lassaliens et les sœurs de Cluny. L'arrêté du 23 septembre 1897 en marque la suppression, et rétablit un Cours normal au Lycée, sous la seule tutelle du proviseur de l'établissement. Le recrutement des élèves maîtres s'adosse aux besoins et aux moyens du service de l'Instruction publique qui fait surtout appel à des enseignants non formés pour encadrer les 13 895 élèves répartis sur 128 établissements en 1900.

La baisse du nombre d'élèves dans la Colonie explique la suspension du Cours normal en 1908 avant son rétablissement en 1911 qui permet une avancée significative avec la mise en place, pour la première fois, d'un cours mixte. En 1930, les boursiers peuvent bénéficier d'un régime d'internat : les garçons sont logés à l'École Centrale, et les filles au Collège Juliette Dodu. Les trois années d'études conduisent à l'obtention du brevet supérieur et donnent le droit aux élèves maîtres de passer l'exigeant certificat d'aptitude pédagogique.

La formation des maîtres s'inscrit dans ces dispositions jusqu'à l'instauration du régime de Vichy. Faisant suite à la loi du 18 septembre 1940 qui met fin aux Écoles normales en Métropole, le gouverneur Pierre Aubert met fin au Cours normal par un arrêté le 11 juillet 1941, même si, pour reprendre les termes d'Hippolyte Foucque, à La Réunion la formation n'a « jamais présenté ce caractère de "séminaire primaire et laïque" et "d'école de sectarisme" qu'on a si souvent reproché aux écoles normales métropolitaines ». Au cours de cette période, après un concours annuel ouvert aux élèves de troisième du Lycée, des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires, les élèves se préparant à la carrière d'instituteurs sont envoyés dans les classes de seconde du Lycée. Cette situation est maintenue jusqu'en 1945, date à partir de laquelle le brevet supérieur est remplacé au profit du baccalauréat.
Ce n'est qu'en 1958, après trois quarts de siècle de parenthèses, que l'École normale est réinstaurée. Elle aura cette fois ses propres locaux, sur le site de Bellepierre. La longueur des travaux oblige les normaliens à suivre de manière transitoire leurs cours dans les locaux mis à leur disposition par le Lycée, jusqu'à l'ouverture de l'École normale à la rentrée 1961.

▶ DESCRIPTION

DES INFRASTRUCTURES MODERNES

Sur une route à peine stabilisée, une jeune fille portant un sac d'école se lance à l'assaut des pentes du quartier de Bellepierre, situé à l'ouest de la forêt de la Providence et sur les contreforts de la montagne qui surplombe le chef-lieu dionysien. Les aménagements sont rares en dehors des fossés et des pylônes électriques qui longent la route. Les trois bâtiments de l'École normale située en arrière-plan s'imposent par leur grandeur et leur modernité au milieu d'un espace quasiment dénué de toute construction en dehors du récent centre hospitalier Félix Guyon (1955) situé en contrebas que l'on ne peut voir sur ce plan.

Aux deux structures rectilignes avec un toit-terrasse qui sont réservées aux salles de cours et à l'administration s'oppose un édifice à la toiture arrondie et ouverte sur les côtés qui est dédié aux activités sportives. Le volley-ball et le basket-ball y sont alors particulièrement prisés par les élèves maîtres. La construction d'une piscine au pied des bâtiments renforce cette impression d'une structure adaptée aux besoins d'une pédagogie qui se veut résolument moderne et ouverte aux activités de plein air, comme l'illustre la création de l'Union Sportive des Écoles Primaires en 1956 (USEP).

La jeune fille semble tracer le rude chemin qui mène vers l'égalité par l'éducation et la nécessité de mettre en œuvre une politique résolument ambitieuse. Symboliquement, ses pieds nus témoignent du contraste encore marquant entre une modernité revendiquée et la réalité d'un développement qui peine à porter ses fruits.

INTERPRÉTATION

ASSIMILATION ET NORMALISATION DES PRATIQUES

L'inauguration officielle de l'École normale se déroule le 13 octobre 1961 en présence du ministre de l'Éducation nationale Lucien Paye. Dès son arrivée sur l'île, le ministre s'est engagé à « placer la jeunesse réunionnaise – qui fait partie de la jeunesse française – au premier plan de [ses] préoccupations ». Accompagné du préfet Perreau-Pradier et du vice-recteur Bergèze, le ministre est accueilli par le président du Conseil général, Roger Payet. La cérémonie se veut solennelle et se déroule en grande pompe au son de la Marseillaise, avant une présentation du personnel et des 264 élèves dûment inscrits pour cette première rentrée officielle de l'École normale de Bellepierre.

Les discours s'inscrivent dans une rhétorique républicaine assimilatrice et égalitaire bien éprouvée. Le ministre évoque ainsi la « nécessité qui s'impose d'une union intellectuelle et "charnelle" entre la France métropolitaine et la France australe ». Le directeur K'Rault évoque dans son discours l'idée d'une « formation culturelle et humaine », tout en rappelant aux élèves qu'ils sont « comptables de la destinée de leur île ». Les conditions sont ainsi réunies pour former une génération de jeunes Réunionnais engagée dans un processus alors pensé comme un rattrapage avec la Métropole.

Dès la classe de troisième, les candidats ayant réussi le concours de recrutement des élèves maîtres (CREM) perçoivent une bourse d'études en contrepartie d'un engagement décennal. Il s'agit d'un concours exigeant qu'en moyenne seulement 10 % des candidats réussissent jusqu'à sa disparition en 1975. Les élèves maîtres sont astreints à suivre une formation de quatre ans incluant la préparation au baccalauréat. La formation professionnelle s'inscrit tardivement dans le plan des études. Elle repose sur une alternance qui permet aux normaliens et aux normaliennes d'associer des enseignements théoriques et des pratiques de classe. Si la formation professionnelle pour le premier degré a fait l'objet d'une certaine attention, celle du second degré est quasiment inexistante.



Salle de cours (années 1970), ADR 65 Fi

Le contenu de la formation est en tout point semblable à celui des Écoles normales de Métropole, même si certaines adaptations sont envisagées pour contextualiser les enseignements. La formation propose des questionnements sur les pédagogies alternatives, invite des conférenciers de renom à l'image de l'explorateur Paul-Émile Victor et intègre les nouvelles technologies telle que la télévision dès les années soixante-dix.
Dans une logique assimilatrice et de normalisation des pratiques, l'École normale de Bellepierre ouvre ainsi un front pionnier éducatif à l'origine d'une plus grande démocratisation de la réussite des élèves. Si les principes sont partagés par une grande majorité d'entre eux, une prise de conscience politique, parfois critique, anime un certain nombre des élèves.

MISE EN PERSPECTIVE

UN MODÈLE « NORMALIEN » PARTAGÉ AVEC LA MÉTROPOLE

L'histoire de l'École normale est liée à celle de la démocratisation de l'enseignement. La logique de la formation reposait sur une doctrine unitaire et unifiante qui aura des difficultés à trouver son application durant la période coloniale mais trouvera toute sa force de persuasion lors du processus de départementalisation. La formation dispensée dans les Écoles normales a longtemps véhiculé un idéal. Au-delà de la formation disciplinaire et professionnelle, les normaliens et les normaliennes ont été sensibilisés à des principes éducatifs et des valeurs qui dépassaient le seul cadre de l'activité enseignante. Les Écoles normales ont ainsi proposé un modèle de formation élargi prenant en compte les maîtres d'école dans toutes leurs dimensions. Surtout, la formation dite « normale » a trouvé son originalité et sa force dans son mode de vie collectif, parfois solennel, souvent austère mais forgeant un esprit de corps, tout au moins jusqu'aux années 1970 qui marquent la fin du système de l'internat. La fin du recrutement à l'issue de la classe de troisième modifie également le profil des élèves maîtres, plus sensibles à d'autres formes de motivation.

Cette perte de l'identité professionnelle initiale n'est pas sans susciter des critiques. En 1972, le rapport du directeur de l'établissement indique que « l'École normale » se transforme lentement en self-service professionnel qui forme de bons techniciens de la pédagogie adaptée ». Cet esprit de corps que permettait notamment l'internat se fissure donc quelque peu. L'engagement auprès de la société réunionnaise n'est plus forcément perçu comme une condition politique et sociale partagée.
Des « activités dites socio-éducatives » particulières sont ainsi proposées au sein de la formation au début des années soixante-dix pour pallier la supposée perte de cet esprit. C'est le début d'une nouvelle ère qui se caractérise par la désagrégation d'un modèle cohérent et le début du processus d'accaparement de la formation des maîtres par l'université qui aboutit à la création de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) en 1991, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) en 2013 et enfin l'Institut National Supérieur du professorat et de l'Éducation (INSPE) en 2019

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Évelyne COMBEAU-MARI & Yvan COMBEAU,
« Réflexion sur la démocratisation de l'enseignement.
Analyse des politiques scolaires à La Réunion au tournant des années soixante »,
Outre-Mers. Revue d'histoire, n° 316-317, 1997.

- Jean-François CONDETTE,
Histoire de la formation des enseignants
en France XIXe-XXe siècles, Paris, L'Harmattan, 2007.

- Pierre-Éric FAGEOL,
Identité coloniale et sentiment d'appartenance
nationale sur les bancs de l'école à La Réunion, Saint-Denis,
Presses Universitaires Indianocéaniques, 2020.

- Raoul LUCAS,
Bourbon à l'École, 1815-1946, Saint-Denis, Océans Éditions, 2006.

- Antoine PROST (dir.),
La formation des maîtres de 1940 à 2010, Rennes, PUR, 2014.



Illustration : **SANDRINE EMMA**

THÉMATIQUE 13

LE SPORT VECTEUR D'INTÉGRATION ET/OU DE REVENDICATIONS IDENTITAIRES ?

Pierre-Éric FAGEOL et Jean-François BEAULIEU





« Rencontre amicale de basket-ball », 1956, photographie noir et blanc, collection privée Georges CHENG LEUNG.

LE SPORT VECTEUR D'INTÉGRATION ET/OU DE REVENDICATIONS IDENTITAIRES ?

Pierre-Éric FAGEOL et Jean-François BEAULIEU

CONTEXTE

LE BASKET-BALL ET LA COMMUNAUTÉ CHINOISE DE LA RÉUNION

L'implantation de la communauté chinoise à La Réunion est effective durant la seconde moitié du XIXe siècle. Comme le souligne Édith Wong-Hee-Kam, l'ouverture de la Chine vers l'extérieur et la signature de différentes conventions pour l'émigration s'inscrivent dans un contexte réunionnais de besoin renforcé de main-d'oeuvre à partir des années 1860. L'arrêté du 12 juin 1862 réglementant la situation des Chinois et des autres immigrants arrivant dans la colonie « comme passager[s] libre[s] d'engagement » donne le cadre juridique à ce mouvement migratoire. Originaires de la province méridionale du Guangdong et de Canton (Nam Sun et Hakkas), les migrants ont investi dans le petit commerce de proximité et ont tenté de faire face au racisme dont ils étaient victimes en s'insérant dans leur nouveau cadre de vie quitte à estomper leur particularisme culturel. Après une période de stagnation des flux, l'immigration se renforce durant l'entre-deux-guerres et se caractérise par une plus forte inscription identitaire dans l'espace public avec la création d'écoles franco-chinoises qui intègrent dans leur cursus scolaire la pratique du basket comme un support éducatif traditionnel conforme aux valeurs de la communauté, ainsi que le souligne Évelyne Combeau-Mari.

Rien ne laissait imaginer cette identification à une pratique sportive qui semble *a priori* éloignée de la culture chinoise. Née aux États-Unis en 1891, cette activité est pourtant très vite adoptée par les communautés chrétiennes de Chine en 1896 qui s'en approprient la paternité et la transforment en un art traditionnel et patriotique.

C’est dans cette optique que les communautés chinoises migrantes de La Réunion développent sa pratique à partir de 1934 en mobilisant des référents identitaires, comme l’indique l’emploi de noms d’origine chinoise pour les différentes équipes (Zoungfa t’iyukfi à Saint-Louis ou Zhong Zhun à Saint-Pierre) ou la promotion de techniques en adéquation avec les principes traditionnels de la culture physique chinoise. Déjà pratiqué à La Réunion depuis les années 1920, principalement par les filles dans le milieu scolaire, ce sport d’équipe reste marginal jusqu’aux années 1950 pour une grande partie des Réunionnais.

Les travaux d’Évelyne Combeau-Mari montrent que cette pratique sportive est considérée comme spécifique à la communauté chinoise jusqu’à la départementalisation. La création du premier comité de basket en 1951, puis de la ligue le 15 avril 1956, initie un processus d’intégration à des instances sportives où les équipes des écoles franco- chinoises sont finalement sous-représentées malgré leur expérience et les premières structures qu’elles ont fondées. Les appellations initialement en chinois des équipes sont abandonnées et les joueurs sont parfois intégrés aux clubs omnisports de l’île.

DESCRIPTION

STRUCTURES ET ORGANISATION

La photographie ci-dessus, prise en 1956, représente une rencontre amicale entre les élèves de l’école franco-chinoise de Saint-Paul et une équipe - non identifiée précisément - de la ville du Port. Accroupis, les joueurs d’origine chinoise portent des équipements dissemblables de couleur claire. Leurs adversaires d’origine européenne et africaine portent des équipements plus foncés et tout aussi composites. Les numéros sur les maillots laissent envisager une pratique régulière. Les ballons de cuir quelque peu usés montrent qu’il s’agit bien d’une rencontre de basket. Le nombre de licenciés sur l’ensemble de l’île est alors limité à 281 joueurs pour 9 clubs, dont 5 d’origine spécifiquement chinoise en 1959.
Le terrain en terre battue se situe en plein air au Port, à proximité des quais. Délimité à la chaux avant la rencontre, il est d’une dimension que l’on peut supposer réglementaire de 24 m sur 13 m. Les poteaux de bois suggèrent un panier de basket artisanal sans que l’on puisse voir le panneau qui le soutient. Le basket est alors un sport de plein air en raison de la faiblesse des équipements sportifs jusqu’aux années 1970.

La priorité en matière d'équipements se focalise encore, pour un temps, sur les aménagements de terrains de football, ce dernier constituant le sport le plus populaire. Le gymnase des Deux Canons à Saint-Denis ou le parquet en bois de celui du Port qui accueillent les rencontres de basket les plus importantes font figure d'exception. Il faut attendre les premiers jeux des îles en 1979 pour avoir un gymnase aux normes, avec des gradins et des panneaux en plexiglas sur le site de Champ fleuri à Saint-Denis.

INTERPRÉTATION

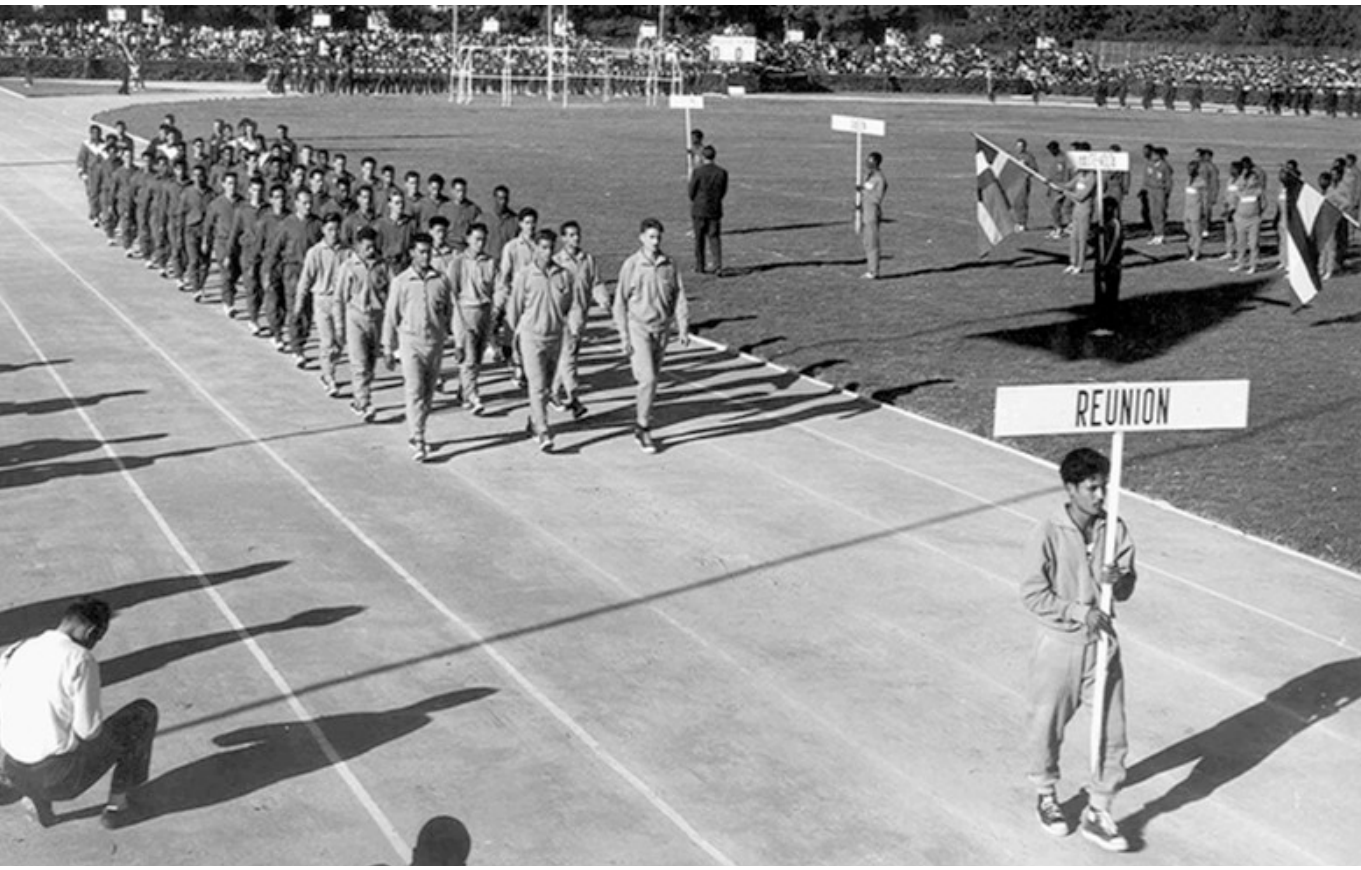
INTÉGRATION ET NORMALISATION DES PRATIQUES

Dans la logique assimilatrice de la départementalisation, la structuration associative de l'ensemble des activités sportives modifie la pratique du basket et son référencement identitaire. La reconnaissance de la citoyenneté et de l'égalité juridique des différentes communautés de l'île participe à la normalisation des usages culturels et sportifs, quitte à en détourner les spécificités d'origine. La fermeture progressive des écoles franco-chinoises entre 1952 et 1965, la soumission aux règles de la ligue et l'exclusion des dirigeants des instances décisionnelles créent cependant quelques tensions, comme l'illustre le retrait en 1964 du championnat des équipes d'origine chinoise de Saint-Louis, de Saint-Pierre et du Tampon. La reconnaissance est pourtant effective, même si les terrains des Aiglons d'Orient à Saint-Pierre et des Panthères Club de Saint-Pierre sont financés par des fonds privés issus de la communauté chinoise.

ENJEUX POLITIQUES ET RECONNAISSANCE

Comme l'indique Évelyne Combeau-Mari, la normalisation des pratiques et l'intégration progressive des équipes chinoises au sein du comité de basket ne peuvent se comprendre sans la prise en compte du choc que constitue la fermeture des frontières de la Chine après l'arrivée au pouvoir de Mao Zedong en 1949. La révolution chinoise scelle le sort de la diaspora réunionnaise. Les difficultés désormais rencontrées pour envisager un retour dans leur pays d'origine poussent par nécessité la communauté chinoise de La Réunion à se projeter vers une intégration plus aboutie. Les effets de la départementalisation et la reconnaissance progressive de la diversité culturelle réunionnaise entérinent un processus d'intégration qui s'affermit avec les ambitions des nouvelles générations de la communauté. De manière emblématique,

la place accordée aux sportifs de La Réunion d'origine chinoise lors des jeux de la communauté en 1960 à Antananarivo témoigne de ce changement. Sous les auspices du président malgache Philibert Tsiranana, 800 athlètes, dans 19 délégations distinctes, sont réunis pour s'affronter dans 8 disciplines sportives. La Réunion est représentée symboliquement par l'équipe de basket de l'île et le drapeau dignement porté par Gérard Vi-Tong, alors joueur à la Tamponnaise.



Jeux de la Communauté, Madagascar, avril 1960 (collection privée, Gérard VI-TONG)

Depuis, le basket s'est très largement répandu et ouvert à tous les publics. Ses origines singulières tendent à s'estomper au profit d'une pratique moins communautaire et de modèles globaux venus principalement des États-Unis, comme une pirouette à l'histoire depuis la création de ce sport en 1891. Celui-ci est désormais ancré comme une pratique classique dans les composantes fédératives des sports collectifs de La Réunion. La fédération de basket, forte en 2019 de ses 2 865 membres, devance de peu le volley (2 565) et le rugby (2 321) mais reste quelque peu en retrait par rapport au handball (5 946) et surtout au football (27 558), qui reste le sport roi de notre île.

MISE EN PERSPECTIVE

LE SPORT, UN VECTEUR D'INTÉGRATION ET DE RECONNAISSANCE DES IDENTITÉS

Le développement des pratiques sportives et des structures associatives facilitent peu à peu l'expression d'une diversité des pratiques et leur adossement à des revendications culturelles voire identitaires. Les liens établis entre les pratiques sportives et les référencements culturels des différentes communautés réunionnaises sont ainsi de plus en plus vivaces. Des pratiques patrimoniales longtemps occultées connaissent ainsi un certain succès et intègrent un espace public de plus en plus ouvert à leur épanouissement. Promus au rang de patrimoine immatériel vivant, le Moringue, la Danse du Lion et le Baratha natyam sont ainsi constitutifs d'une identité réunionnaise composite, respectivement à la croisée des cultures créole, chinoise et indienne. Se présentant selon les cas sous des formes folklorisées, spirituelles et/ou sportives, ces pratiques corporelles sont intégrées à la culture identitaire des communautés qui les pratiquent tout comme le basket en son temps avait pu mobiliser la communauté chinoise autour de valeurs partagées.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Évelyne COMBEAU-MARI,
« Les associations sportives dans l'histoire
de La Réunion au XX^e siècle. La liberté d'association à La Réunion :
une liberté sous surveillance », in Sudel FUMA, Le mouvement associatif
dans l'histoire de La Réunion, Saint-André, Graphica Imprimerie, 2001.

- Évelyne COMBEAU-MARI,
« Le basketball à La Réunion (1940-1960).
Une pratique culturelle héritée de la migration chinoise »,
Revue Historique de l'océan Indien n° 14, 2017.

- Évelyne COMBEAU-MARI, Le sport à La Réunion, XIX^e-XX^e siècles.
Pouvoirs, réseaux et identités, Saint-Denis,
Presses Universitaires Indianocéaniques, 2020.

- Pierre-Éric FAGEOL, Nathalie WALLIAN,
« Cultures patrimoniales et contexte en EPS :
dans la fabrique des traditions arrangées ». In Nathalie WALLIAN (dir.),
Intervention éducative et médiation (s). Contextes insulaires,
cultures diverses, explorations plurielles, Berne, Peter LANG, 2018.

- Édith WONG-HEE-KAM,
La Diaspora Chinoise aux Mascareignes :
le cas de La Réunion, Paris, L'Harmattan, 1996.

- Live YU-SION,
« Illusion identitaire et métissage culturel chez les "sinoi"
de La Réunion », Perspectives chinoises n°78, 2003.



Illustration : **SANDRINE EMMA**

THÉMATIQUE 14

LA CULTURE, UN OUTIL D'ÉMANCIPATION OU D'ASSIMILATION ?

Dominique CARRÈRE





Illustration : Edwina LECLERC

LA CULTURE, UN OUTIL D'ÉMANCIPATION OU D'ASSIMILATION ?

Dominique CARRÈRE

CONTEXTE

LA CRÉATION DU MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES

Comme le souligne le sociologue Lionel Arnaud, la publication en 1952 par Claude Lévi-Strauss de *Race et Histoire* sert de matrice à une nouvelle réflexion sur les civilisations et le rôle de la culture pour définir l'homme dans une perspective ontologique. L'ethnologue « pose comme principe qu'aucune civilisation ne peut prétendre à une supériorité sur une autre. À ce titre, les prétendues valeurs universelles défendues par les sociétés occidentales, et par la France en particulier, auraient servi de masque aux colonialistes, auteurs de génocides et destructeurs de civilisations qui avaient leur unité et leur cohérence ».

Dans cette perspective, la valorisation des productions culturelles et artistiques permet d'émanciper l'homme des tutelles auxquelles il est soumis. Cette valorisation s'appuie pourtant sur une norme, un modèle de ce qui doit être, et établit donc une opposition entre une culture dite dominante qui dispose de ses codes et les cultures dominées astreintes à en respecter les références.
C'est dans ce contexte que De Gaulle crée en 1959 un ministère des Affaires culturelles dirigé par André Malraux qui fixe pour objectif de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, d'assurer la plus vaste audience [au] patrimoine culturel et de favoriser la création de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent ». Des initiatives culturelles plus ciblées sont également favorisées notamment au niveau local ou dans le cadre de la coopération étrangère et de la promotion de la culture française à travers le monde.

QU'EN EST-IL À LA RÉUNION ?

Alors que la construction de la culture réunionnaise est à l'œuvre dès le début de l'histoire de son peuplement, car il y avait nécessité pour tous, que l'interaction entre les différentes cultures en présence produise naturellement des codes communs, c'est une politique d'assimilation à la culture française, concomitante avec la départementalisation, qui est imposée à la population. Cette logique aboutit à la création sur l'île en 1981 d'une Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) aujourd'hui ouverte à des perspectives plus globales au sein de l'indiaocéanie (DACOI). Son premier directeur – le Réunionnais Yves Drouhet (1981-1991) – témoigne quelques années après son départ à la retraite des objectifs et des enjeux de la DRAC au moment de sa création :

« Je dois reconnaître que j'ai trouvé plus d'appuis et de facilités auprès du ministère que chez les acteurs culturels locaux. Il semblait en effet à tous que le ministère souhaitait prioritairement imposer ses structures, ses règles de fonctionnement, ses consignes et ses lois propres, en ignorant souverainement la valeur phare de La Réunion, sa "spécificité" ».

Cet ancien directeur de la Bibliothèque départementale et membre de l'Académie de La Réunion perçoit toute l'ambiguïté d'une mission qui vise à promouvoir la culture au sein d'une population dont il souligne pour une partie « l'incommensurable inculture », le renfermement sur elle-même et « l'incommensurable ignorance » des spécificités réunionnaises de la part de son ministère de rattachement. Et, en toute logique, c'est précisément le continuum de cette construction d'une culture nouvelle que le représentant du ministère de la Culture s'était donné pour mission de promouvoir par la mise en œuvre de directives et d'orientations résolument assimilationnistes.

▶ DESCRIPTION

Le dessin d'Edwina Leclerc apporte la nécessaire touche de légèreté et d'humour au traitement de ce sujet dont le récit est, pour sa part, bien sombre. Le groupe Pat' Jaune représente délibérément cette catégorie de la population réunionnaise dite des « Petits Blancs des Hauts », appellation qui trouve son origine dans l'opposition à celle des « Gros Blancs », ces derniers étant les grands propriétaires terriens descendants de l'aristocratie française, installée au cours du XVII^{e} siècle, lors de la colonisation. Les « Petits Blancs » quant à eux, dépourvus de titres

de propriétés entreprennent la colonisation des hauteurs de l'île au XIXe siècle.
Ils s'y installent dans des conditions de vie précaires proches de la misère. Ils développent une véritable paysannerie mais sont l'objet d'une certaine condescendance de la part de la population des Bas. Ils sont aussi appelés Yab (référence à la couleur jaune de leurs pieds, due au travail dans les champs de curcuma), Youl, ou Maoul.

Le groupe Pat' Jaune s'est engagé avec talent et humour pour la revalorisation de cette part de notre héritage commun. Originaire de la Plaine des Cafres dans les Hauts de l'île, le quatuor s'est constitué en 1998. Leurs chansons écrites en créole évoquent avec émotion et humour la vie des Petits Blancs des Hauts. Les textes et les mélodies qui composent leur répertoire racontent le paysage culturel de cette communauté. Ainsi les Métropolitains récemment installés ou de passage sur l'île, assistant à un concert de Pat' Jaune, ressentent bien que ce à quoi ils sont confrontés ne leur est pas étranger, mais la langue utilisée leur rappelle aussi qu'il s'agit là de l'expression d'une culture singulière. Parmi ceux qui composent ce public, une bonne part s'en réjouit mais une minorité, parfois même issue de régions de France ayant subi la violence de l'assimilation culturelle, a intégré la conviction de la supériorité absolue de la langue française. Cette posture recèle, souvent à l'insu de celui qui l'utilise, la posture du colon dans sa mission civilisatrice.

INTERPRÉTATION

CULTURE, ÉMANCIPATION, ASSIMILATION, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le principe d'émancipation par l'art et la culture est né des Lumières et des valeurs républicaines afin de libérer l'Homme de ses tutelles et d'en faire un citoyen libre. Dans le cadre de la promotion culturelle à La Réunion, ce principe est cependant instrumenté à des fins politiques puisqu'il s'accompagne d'une logique assimilatrice parfois aveugle face aux spécificités locales et aux traits distinctifs et identificatoires de la société réunionnaise.
Non sans une certaine ambiguïté, il s'agit ainsi d'affranchir tout en niant ce qui est constitutif de l'humanité de ceux à qui s'applique cette supposée émancipation. Il apparaît dès lors, l'incompatibilité absolue entre assimilation et émancipation, car l'essence même de cette dernière repose sur le principe de liberté d'expression et de création, alors que l'assimilation en est la négation.

MAIS DE QUELLE ÉMANCIPATION EST-IL QUESTION ?

Michel Simonot, sociologue de la culture, s'interrogeait sur le fait que l'émancipation était devenue « une référence positive obligée, voire un principe fondateur, de tout projet culturel, également politique, de la gauche à la droite, jusqu'à l'extrême droite ». Mais si le monde politique en a fait « son cheval de bataille », il s'avère que des différences de signification voire des oppositions surgissent d'un groupe à un autre. Cela va de l'émancipation « contre les féodalités nous plaçant sous un joug économique ou religieux » (Marine Le Pen), à « l'émancipation liberté, encouragée, pour celles et ceux qui veulent bouger, entreprendre » (Emmanuel Macron), à « l'émancipation ADN, défendant la dignité humaine » (Parti socialiste), au couple « émancipation politique et culturelle » (Parti Communiste), ou encore à l' « émancipation personnelle par la création et l'expression » (France Insoumise).

Il est donc primordial que l'on sache de quoi on parle et en quel lieu on en parle. À La Réunion, depuis l'assimilation coloniale censément mise en place par la France dans ses colonies durant le XIX^{e} et le XX^{e} siècle, nous assistons à la poursuite d'une volonté d'homogénéisation culturelle de l'ensemble de la société, contredisant de fait l'idée d'émancipation des individus. De la sorte, les Réunionnais sont toujours soumis à de nouvelles formes d'impérialisme culturel qui s'appuient sur les formes les plus modernes de l'acculturation.

QUELLES VOIES POUR L'ÉMANCIPATION PAR LA CULTURE ?

Aujourd'hui l'émancipation par la culture a changé de paradigme : elle ne consiste plus à imposer un modèle unique, forcément excluant, mais à valoriser la créativité de chacun et les différences culturelles.

Il y a aujourd'hui une conscience largement partagée de « l'incommensurable richesse de la culture réunionnaise » découlant de la nature de la constitution de sa population. L'histoire du peuplement de notre île a rassemblé des groupes humains porteurs, pour chacun d'entre eux, d'une culture à laquelle ils s'identifiaient. La Réunion a relevé le défi pour que ces différentes cultures parviennent, non seulement à coexister sans conflit mais surtout à fonder une culture commune sans pour autant abandonner leur singularité.

Avec les générations successives de créateurs réunionnais et la force de la culture populaire, il nous est permis de nourrir l'espoir d'une réelle considération de la culture réunionnaise qui échappe à une logique de domination, sans pour autant rejeter ou exclure la culture métropolitaine qui en est un élément constitutif majeur et qui a toute sa place dans le paysage culturel de La Réunion.

Progressivement, les expressions artistiques et culturelles reflètent et traduisent la richesse et la diversité des codes, des pratiques, de la façon dont la pensée réunionnaise se construit, s'organise, se structure. Un nombre de plus en plus important d'associations d'éducation populaire s'est également emparé de la question de la transmission du patrimoine culturel, avec une volonté appuyée de le revaloriser, d'en restaurer la représentation dégradée que le schéma de domination coloniale et postcoloniale avait cherché à inculquer.

C'est donc un réel processus de reconstruction d'une identité mutilée et désarticulée qui est à l'œuvre, porté par des personnes dont l'engagement est exemplaire. Pour autant, si cette transmission joue un rôle capital dans la construction des identités, les différentes expressions culturelles et artistiques doivent être dans leur capacité à réduire les discriminations, souvent à l'égard des femmes, à questionner l'éducation et la place des enfants, les rapports à la nature, et bien d'autres domaines encore.

La culture joue donc, à cet endroit, un rôle essentiel dans sa capacité à mettre en lumière et à réinterroger des aspects de nos pratiques sociétales au regard des connaissances nouvelles, tant pour ce qui a trait aux sciences humaines que technologiques. Ces mécanismes sont au cœur du processus d'émancipation dont la culture est le moteur. Ces initiatives, aujourd'hui partiellement empêchées par les choix opérés dans la gestion de la situation sanitaire, reprendront avec force, nous en sommes persuadés.

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE INDICATIVES

- Lionel ARNAUD, « Action culturelle et émancipation par la culture. Un éclairage sociohistorique », Informations sociales, n° 190, 2015.

- Alexandre BOURQUIN, Histoire des Petits-Blancs de La Réunion (XIXe-début XXe siècle), Paris, Karthala, 2005.

- Claude LÉVI-STRAUSS, Race et Histoire, Paris, Unesco, « Folio essai », 1952.

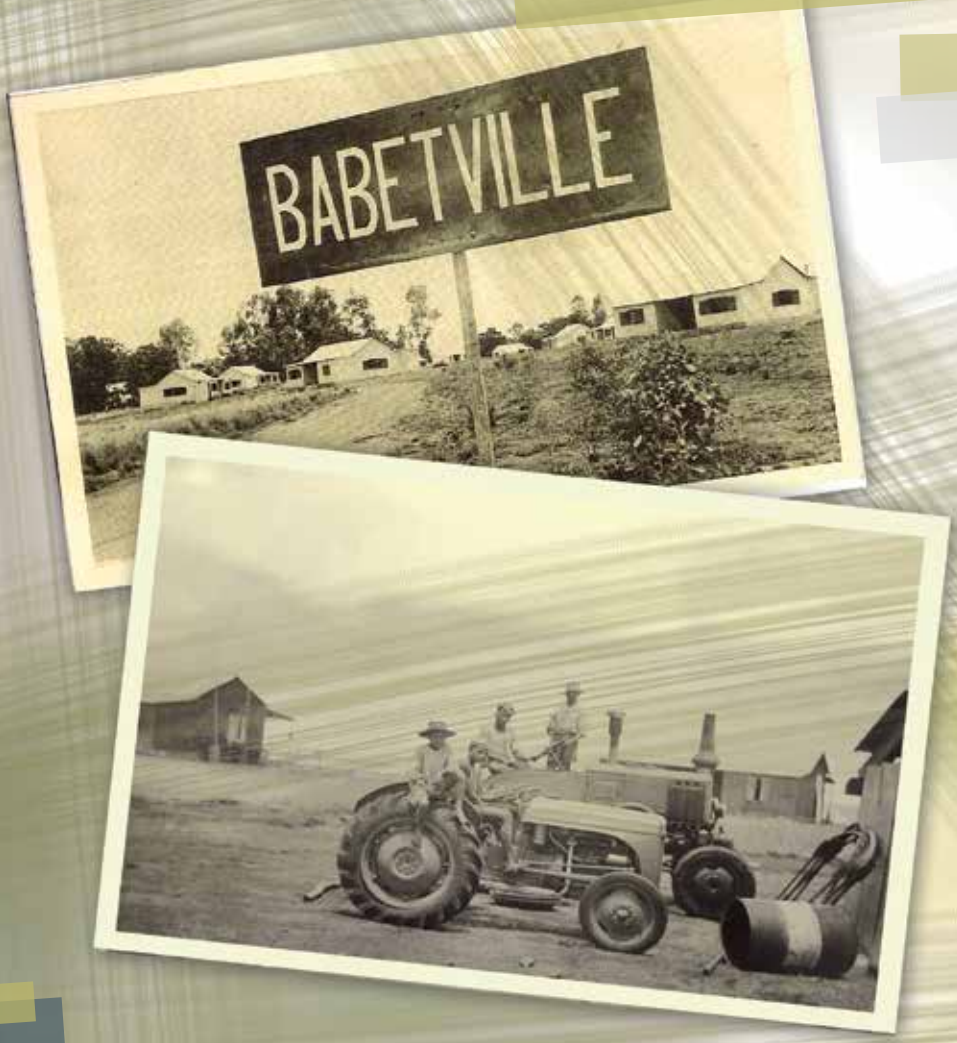
- Yves DROUHET, « La création d'une DRAC à La Réunion », Revue des Mascareignes, n° 1, 1999.

- Michel SIMONOT, « Culture, quand tu nous émancipes », Profession-Spectacle. Le Mag, décembre 2019 [en ligne].

THÉMATIQUE 15

LES RÉUNIONNAIS SONT-ILS VOUÉS À ÉMIGRER POUR TRAVAILLER ?

Frédéric GARAN



Archives Départementales de La Réunion 250 W11





Fonds Fischer-Babet,
société d'histoire de Saint Joseph

LES RÉUNIONNAIS SONT-ILS VOUÉS À ÉMIGRER POUR TRAVAILLER ?

Frédéric GARAN

CONTEXTE

UNE EXPÉRIENCE COLONIALE TARDIVE

En novembre 1952, sous l'impulsion du député Raphaël Babet, quinze familles réunionnaises prennent l'avion pour aller s'installer à La Sakay. Il s'agit de mettre en place une véritable colonie agricole au centre de Madagascar. Le projet a été conçu pour régler le problème de la misère qui frappe les « Petits Blancs ». Créée *ex nihilo* sur des terres délaissées par les Malgaches, à 150 kilomètres à l'ouest de Tananarive, la Sakay (du nom de la rivière au centre des terres concernées) doit être un modèle de développement et de mise en valeur agricole. Orientée majoritairement vers l'élevage, la Sakay sera effectivement une réussite technique, en particulier en matière de production porcine. Au maximum de son développement, la colonie accueille de l'ordre de deux cents familles, soit environ deux mille personnes. Ce n'est pas négligeable, mais c'est loin d'être suffisant pour régler la question de l'indigence dans les Hauts de La Réunion.

Avec le soutien de la quasi-totalité des élus de droite (y compris après la disparition de Raphaël Babet en 1957), le Bureau pour le développement des productions agricoles (BDPA), qui gère le projet, reçoit la garantie du Conseil général sur les emprunts permettant l'installation et les dotations en matériel des fermiers de la Sakay. En revanche, dans les rangs de la gauche, les communistes se positionnent très majoritairement contre le projet, qu'ils voient comme une entreprise coloniale, susceptible de créer des tensions entre Réunionnais et Malgaches.

Sur place, les relations entre les deux communautés sont pourtant tout à fait correctes. Les enfants des familles malgaches travaillant à la Sakay fréquentent la même école que les petits Réunionnais, une école rattachée au vice-rectorat de La Réunion. Il en est de même pour la paroisse, l'évêché de La Réunion détachant un prêtre auprès des Créoles de Babetville. En effet, « il semblait indispensable aux promoteurs du projet que le prêtre connaisse les Réunionnais afin de prévenir d'éventuelles difficultés et d'atténuer leur dépaysement » (De Palmas, 2004).
La Sakay est bien un isolat, une enclave réunionnaise au cœur de Madagascar.

Le lancement très tardif de ce projet dans l'histoire coloniale interpelle. Il semble aller à contre-courant des logiques qui ont conduit à la départementalisation de La Réunion en 1946, alors que Madagascar devenait Territoire d'outre-mer dans le cadre de l'Union française. De fait, à peine huit ans après le début du projet, la Grande Île acquiert son indépendance, en 1960. Paradoxalement, cela ne marque pas la fin de l'expérience. Le président Philibert Tsiranana reste très proche de la France. Il signe avec De Gaulle des accords de coopérations qui unissent fortement les deux pays et pense que la Sakay peut être un modèle de développement agricole pour Madagascar. De son côté, le Conseil général de La Réunion reste actionnaire de la Société professionnelle et agricole de la Sakay (SPAS), qui remplace le BDPA pour la gestion de la structure.

Le projet perd cependant de son intérêt à La Réunion, qui maintenant est beaucoup plus tournée vers la Métropole. Les retours se font plus nombreux y compris des retours clandestins, alors que les difficultés financières s'accumulent. Le coup de grâce vient des événements de 1972 à Madagascar. Ils entraînent la chute de Philibert Tsiranana et sont vécus par les Malgaches comme une « deuxième indépendance ». En 1977, Le nouveau régime, sous la conduite de Didier Ratsiraka, ordonne l'expulsion des 28 dernières familles réunionnaises. Toutes ne rentrent pas à La Réunion, certaines se risquant à une nouvelle aventure en Guyane. Toujours est-il que « la Sakay, c'est fini », pour reprendre le titre du Journal de l'île de la Réunion, le 1er août 1977.

DESCRIPTION

LES TRACTEURS, OUTILS D'ÉMANCIPATION ET DE COLONISATION

Les tracteurs peuvent être vus comme le symbole de cette « aventure ». Ils incarnent toute la modernité technique de cette expérience. Les colons se voient confier une exploitation d'environ 40 ha, dont 15 ha doivent être cultivables. La pérennité économique des fermes repose sur l'élevage, l'agriculture devant assurer l'alimentation du bétail. Au début de l'année 1955, 56 fermes ont déjà été créées. Il faut apprendre à gérer ces exploitations assez vastes, pour une population en grande partie illettrée (seul 1/3 des colons savent lire et écrire). Dans ce cadre, l'apprentissage, parfois empirique de l'utilisation du tracteur apparaît comme la première étape de la formation.

Cette situation n'est pas sans poser quelques problèmes avec les Malgaches. La mémoire des Réunionnais de La Sakay a conservé l'image des Malgaches à leur service, selon une vision très coloniale. Ainsi, « [les Malgaches] étaient contents chez nous. Évidemment, il fallait toujours être derrière leur dos si l'on voulait les voir travailler vraiment » (Mémorial, 1989). Ou encore : « ils n'étaient pas très courageux, mais bien encadrés, ils donnaient toute satisfaction » (Mémorial,1989). C'est oublier que la colonie est gérée par des techniciens métropolitains et malgaches, en l'occurrence médecin, infirmier, pépiniériste, comptable et dactylographe.

Si l'installation à La Sakay est profitable pour les Réunionnais, on peut cependant se demander pourquoi fallait-il absolument transférer cette modernité sur le sol malgache, au lieu de l'expérimenter directement à La Réunion. La Sakay se veut une expérience pilote, appelée à être reproduite à La Réunion, mais, paradoxalement, ce retour sur investissement restera lettre morte.

La Sakay se veut également une aventure égalitaire. Les maisons que l'on aperçoit en arrière-plan sont le modèle unique qui est développé sur place. Comme l'explique l'architecte, « elles n'étaient pas prévues pour être luxueuses, mais ce n'était déjà pas si mal pour des gens qui, de toute façon, ne possédaient rien du tout à La Réunion » (Mémorial, 1989). Les fermes sont construites sur ce modèle, tout comme les maisons qui accueillent les cadres et l'administration du BDPA, et qui constituent le centre de la petite bourgade. On y trouve tous les services de la coopérative, ainsi que l'école et l'église... Pour rendre hommage à l'initiateur du projet, le village porte fièrement le nom de Babetville.

Après les militaires qui avaient laissé derrière eux « Joffreville » dans le Nord du pays, les ingénieurs des travaux publics avec « Brickaville » dans l'Est, les aventuriers de l'orpaillage avec « Suberbieville » dans l'Ouest, les Réunionnais ont donc leur « Babetville » sur les hauts plateaux. Le nom fleure bon le système colonial, et consacre la « colonie colonisatrice » qu'a voulu être La Réunion. On notera cependant que Babetville apparaît quatre, voire cinq décennies après les Joffreville et consorts… Par son esprit, La Sakay est bien un projet d'un autre temps, voulant inventer, réinventer, une colonisation à la romaine, celle-là même que Gallieni avait imaginée dans un premier temps, pour les vétérans de la conquête au début du XXe siècle, avant d'y renoncer.

Par son nom, Babetville incarne un avatar tardif de la colonisation qui sera maintenu artificiellement en place, par la volonté de Philibert Tsiranana, avant de disparaître sous la contrainte d'un régime qui se dit porter la « véritable » indépendance. Les autorités coloniales, les notables réunionnais, puis les présidents Philibert Tsiranana et Didier Ratsiraka, ont simplement oublié que, comme sur la photographie, derrière le nom de Babetville, il y avait dans les maisons des hommes et des femmes dont on avait joué avec la vie dans les bureaux feutrés de Paris, de Saint-Denis et de Tananarive.

INTERPRÉTATION

LA COLONIE COLONISATRICE

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, la question du travail à La Réunion oscille entre deux tendances contradictoires. D'une part, pour compenser la perte des esclaves, La Réunion est à la recherche d'une main-d'œuvre bon marché, ce qui se traduit par l'accélération du recrutement des engagés. Mais, d'autre part, le déclassement des « Petits Blancs » et la misère dans les Hauts sont considérés par les élites réunionnaises comme un problème qui doit être résolu par l'exode de ces populations. Il faut trouver des terres pour permettre l'installation de ces colons déclassés.
Durant toute la période coloniale, des années 1890 aux années 1960, des Réunionnais s'installent à Madagascar, connaissant des fortunes diverses. La majeure partie vit très modestement, et n'est pas toujours bien considérée par l'administration coloniale.

Parallèlement à ces déplacements individuels, plusieurs projets de migrations planifiés sont échafaudés. Auguste Babet, le père de Raphaël, était déjà à l'origine d'une première installation à Madagascar, qui tourne à la catastrophe dans la région de Mananjary. Il décède d'ailleurs sur place en 1899. Par la suite, divers plans seront conçus pour extraire les « Petits Blancs » de la misère, en projetant de les installer en Nouvelle Calédonie, en Australie ou en Indochine.

La Sakay peut être vue comme l'aboutissement ultime de tous les projets, le plus complet, le seul véritablement préparé et planifié, mais c'est un projet qui arrive tard, dans le cadre d'une situation démographique qui a beaucoup changé. De fait, La Réunion de l'après-guerre connaît une augmentation galopante de sa population. Dans les années 1950, les familles de neuf ou dix enfants sont monnaie courante, et la misère ne touche pas les seuls « Petits Blancs » des Hauts, mais presque toute la population. Si les choix politiques qui sont faits, pour répondre à cette situation, restent de favoriser la « mobilité » des Réunionnais, La Sakay ne peut absolument pas répondre à ces nouveaux enjeux. En effet, Babetville et sa campagne environnante rassembleront au maximum 2 000 personnes, alors que ce sont des dizaines de milliers de personnes qui ne trouvent pas de travail sur place.

C'est avec le BUMIDOM (Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer) que la France tente de résoudre ce problème, qui touche également la Guadeloupe et la Martinique. Le problème, ou plutôt « les problèmes », car pour le gouvernement le BUMIDOM doit régler à la fois la surpopulation, le chômage et l'indépendantisme dans les trois îles. La question n'est donc pas « simplement » démographique ou économique, elle est aussi politique. Entre 1963 et 1982, le BUMIDOM organise une émigration massive vers la Métropole. Ainsi, ce sont 160 000 personnes qui quittent les trois départements, dont 70 000 pour la seule Réunion (chiffres ANT), dans des conditions souvent contestables, l'épisode des « enfants de la Creuse » en étant la manifestation la plus dramatique. En 1982, François Mitterrand met fin au BUMIDOM, la politique de décentralisation devant prendre le relais pour traiter sur place la question du travail.

MISE EN PERSPECTIVE

QUELLE SOLUTION POUR « VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS » ?

En 2020, 110 000 Réunionnais vivent en Métropole, pour une population de 860 000 personnes à La Réunion. Certes, avec 13 % de sa population en métropole, La Réunion est en dessous des taux des Antilles. De plus, tous ne sont pas en France pour travailler. Il y a des étudiants, mais aussi maintenant des retraités du BUMIDOM. Cependant, la migration pour le travail reste une soupape de sécurité majeure, comme l'atteste hélas le taux de chômage sur l'île. La décentralisation n'a donc que très moyennement réussi à fixer les Réunionnais sur place pour le travail, pas plus que le BUMIDOM ou la Sakay n'avaient réglé les problèmes en leur temps. Aucune migration massive, *a fortiori* lorsqu'elle est imposée ne peut être une solution. Nous voulons continuer à croire que la première des réponses réside dans l'éducation, qui doit ouvrir les débouchés autant sur place qu'en Métropole, pour ne pas dire à l'échelle de la mondialisation.

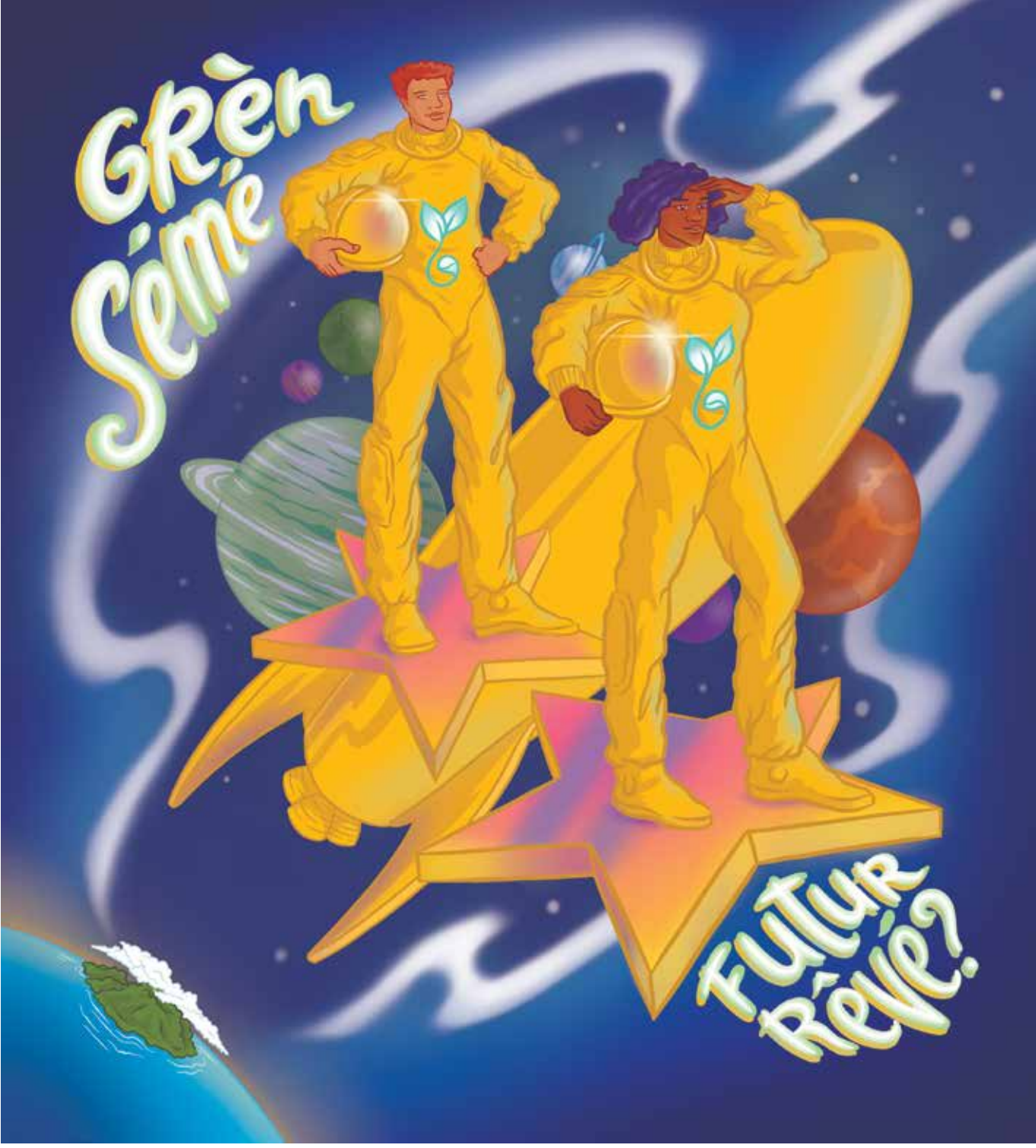


Illustration : **NATACHA ELOY**

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Claude BAVOUX, « Essai de compréhension du mot-notion 'Créole' dans la colonie naissante de Madagascar », Tsingy n° 14, 2011.

- Alexandre BOURQUIN, Histoire des Petits Blancs de La Réunion, Paris, Karthala, 2005.

- Joël DE PALMAS, « La Réunion et la Sakay, entre mariage et divorce », dans Combeau Yvan (dir.), La Réunion-Madagascar 1942-1972, départementalisation et indépendance, Université de La Réunion, SEDES, 2002.

- Joël DE PALMAS, L'émigration réunionnaise à La Sakay ou l'ultime aventure coloniale française (1952-1977), thèse sous la direction d'Edmond Maestri, Université de La Réunion, 2004.

- Pierre GOUROU, « Milieu local et colonisation réunionnaise sur les plateaux de la Sakay (Centre-Ouest de Madagascar) », dans Cahiers d'outre-mer n°33, Janvier-mars 1956.

- Henri MAURIN, Jacques LENTGE (dir.), Le mémorial de La Réunion, tome 6 (direction Daniel Vaxelaire) 1940-1963, La Réunion, 1989.

- Pierre-Éric FAGEOL & Frédéric GARAN, La Réunion-Madagascar : une histoire connectée dans l'océan Indien (années 1880- 1970), Saint-Denis, Presses Universitaires Indiaocéaniques, 2021.

LA ROUTE DU LITTORAL D'HIER À AUJOURD'HUI : UN SUJET PERMANENT DE DÉBATS

Sylvain GENEVOIS





La Réunion -
Vue aérienne de la Route du Littoral,
à hauteur du tunnel de Cap Bernard (vers 1963)
Source : photographie Jean Legros (fond privé),
Iconothèque de l'Océan Indien

Lors de sa construction dans les années 1950-60, puis lors de sa modernisation en 2x2 voies en 1976, la route du littoral fait déjà l'objet de vifs débats sur le plan technique, économique et politique. Censé développer et sécuriser le trafic routier, cet axe vital pour l'essor économique et touristique de La Réunion va devenir un perpétuel sujet de controverse, mettant aux prises différents acteurs et renvoyant à différentes visions des transports et de l'aménagement du territoire.

LA ROUTE DU LITTORAL D'HIER À AUJOURD'HUI : UN SUJET PERMANENT DE DÉBATS

Sylvain GENEVOIS

CONTEXTE

LA RÉUNION VEUT UNE LIAISON ROUTIÈRE FIABLE ET MODERNE !

La liaison entre le Nord et l'Ouest de La Réunion a constitué, dès le début du peuplement de l'île, un problème en raison de l'obstacle de la Montagne et plus encore à partir de 1738 quand le gouverneur La Bourdonnais a transféré la capitale de Saint-Paul à Saint-Denis. Diverses « solutions » ont été mises en œuvre au cours des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles pour assurer la liaison (chemin des Anglais, liaisons par mer entre La Possession et Saint-Denis, chemin de fer en bord de falaise…). Ayant accédé au statut de département en 1946, La Réunion se devait d'être dotée d'infrastructures modernes. La ligne de chemin de fer de Saint-Benoît à Saint-Pierre mise en service en 1882 était en déclin. Le choix d'une liaison routière s'imposa comme une évidence dans un contexte de développement du transport automobile à partir des années 1950-60. Il restait cependant à déterminer son tracé. Plusieurs options s'offraient aux ingénieurs et aux décideurs politiques : passer par une route en corniche longue et sinueuse (plus d'une centaine de virages) ou tirer au plus court le long du littoral, au besoin en taillant la roche là où le rivage était trop étroit. C'est finalement la deuxième option qui est retenue en 1957 à travers le projet de l'ingénieur général Jean Bourgoin. Une route en pied de falaise évitait d'avoir à creuser des tunnels, mais ne permettait pas de régler les problèmes d'éboulis fréquents, sans compter la nécessité de protéger cette route en front de mer des assauts de l'océan Indien.

ANALYSE

UN FRANCHISSEMENT NORD-OUEST QUI A TOUJOURS POSÉ PROBLÈME

Le 7 avril 1956, le préfet Philip pose la première pierre du premier tronçon de 1 300 mètres reliant la rivière Saint-Denis au Butor par le bord de mer. En octobre 1959, les travaux de la route du littoral de 12 km commencent. Aux endroits les plus délicats (Cap Bernard, Pointe du Gouffre), des tunnels routiers sont creusés pour éviter le contournement de ces caps côté mer (voir la photographie). Ces tunnels à deux voies sont bétonnés, preuve que la roche n'est pas considérée comme suffisamment stable. L'hypothèse de creuser toute la route en tunnel n'est pas évoquée : déjà à l'époque, on estime la solution trop chère, trop compliquée, trop dangereuse ! La « première route du littoral » ne sera achevée qu'en 1963 au prix de multiples défis techniques à surmonter, alors que la route ne comportait encore que deux voies. Malgré un succès immédiat (3 400 véhicules/jour dès 1964), la route du littoral acquiert une réputation de « passage de la peur ». Le 6 mars 1961, 270 mètres de tunnel s'effondrent dans la mer, bouchant dans le même temps le tunnel ferroviaire. Le 10 juillet 1961, les artificiers abattent le reste du tunnel. Il faut dire que l'on n'a pas entrepris de véritables études géologiques qui auraient permis d'évaluer les risques d'éboulement !

Ce n'est qu'en 1976 lors de son élargissement en 2x2 voies que l'on commence à prendre au sérieux les problèmes d'écaillage des falaises de 120 à 200 mètres de haut qui surplombent la route. Constituées de coulées de coulées de basaltes, ces falaises sont le siège de fréquentes chutes de blocs dont la masse varie de 10 kilogrammes à 10 tonnes. Cette « deuxième route du littoral » a un coût financier très élevé (3 milliards de francs CFA, soit près de 200 millions d'euros) et nécessite d'importants travaux (60 000 tétrapodes de 8 à 25 tonnes ont dû être installés le long de l'ouvrage de manière à former un brise-lames géant). Malgré ces efforts techniques et financiers, on s'aperçoit très vite que l'éloignement de la falaise ne met pas totalement à l'abri des chutes de pierres : d'autres accidents, parfois très graves, secouent l'opinion. Par ailleurs, la mesure de précaution consistant à fermer totalement la route en cas de forte pluie, ou de réduire son trafic côté mer, suscite de vives réactions des usagers, qui se sentent piégés puisqu'ils n'ont pas de solution alternative (La Réunion et son fameux « canal bichique »). En apparence, les travaux d'aménagement sont parvenus à stabiliser la route du littoral, mais ils n'ont pas réglé un défi majeur : avec plus de 60 000 véhicules par jour au début des années 2000, cette voie rapide est constamment encombrée et ne parvient pas assurer une liaison fiable et sécurisée avec le reste de l'île.

INTERPRÉTATION

UNE ROUTE EN BORD DE FALAISE QUI FINIT EN AUTOROUTE AU-DESSUS DE LA MER

En 2003, la Région a lancé des procédures pour une Nouvelle Route du Littoral (NRL) qui soit totalement sécurisée et, si possible, à même d'apporter des solutions à la congestion automobile. Les élus de gauche et les écologistes défendent un projet de tram-train plus respectueux de l'environnement et plus efficace pour acheminer le trafic voyageur. Avec l'élection de Didier Robert (divers droite) en 2010 à la Région, la solution d'une autoroute en mer l'emporte sur le tram-train. La Région finit par opter pour la solution digue-viaduc - et non pas le tout viaduc - pour réaliser une économie de 140 à 200 millions, mais aussi dans l'espoir de favoriser l'activité des camionneurs qui achemineront les roches nécessaires pour la portion en digue. Ce nouveau tracé prévoit en effet un passage pour moitié en viaduc et pour moitié en digue au-dessus de la mer. La « troisième route du littoral » voit son choix légitimé par un éboulement massif de 25 000 m^3 de roches le 24 mars 2006 qui coûte la vie à deux personnes. Il s'agit de ne pas perdre de temps et de régler la question « une bonne fois pour toutes ». Le projet est évalué initialement à 1,6 milliard d'euros. La mise en service de la NRL était prévue pour 2018. La construction de cette route va s'avérer beaucoup plus longue et complexe que prévue. Le coût est à plus de 1,7 milliards d'euros pour le 1er tronçon de 5,4 kilomètres réalisé en viaduc de Saint-Denis à la Grande Chaloupe. Le projet a largement dépassé les prévisions et n'est toujours pas achevé en 2021

Source : Nouvelle Route du Littoral en cours de construction (site officiel)



MISE EN PERSPECTIVE

DES CHOIX D'AMÉNAGEMENT QUI INTERROGENT SUR LE LONG TERME

Une mauvaise gestion, des retards qui s'accumulent, une facture qui n'a cessé d'augmenter, des transporteurs routiers en colère, des roches manquantes, des carrières qui n'en finissent pas de faire polémique... on pourrait multiplier les obstacles qui n'ont pas manqué d'entraver la Nouvelle Route du Littoral. Finalement en juin 2020, le président de Région Didier Robert annonce publiquement que le projet ne sera pas conduit à son terme. Seule la première partie, quasiment achevée et construite sur pilotis en bordure du rivage, devait entrer en service fin 2021, mais celle-ci semble de nouveau repoussée. Un autre défi de taille : comment raccorder cette rocade à la ville de Saint-Denis, déjà sujette à des embouteillages monstres ? Présentée comme un projet nécessaire pour faire face aux éboulements, la NRL s'est retrouvée sur la carte des « grands projets inutiles » de France sur le site Reporterre.

Les conditions de circulation sur l'île restent très mauvaises : elle compte près de 900 000 habitants et plus de 450 000 véhicules circulent sur un territoire de 2 500 km². Or le réseau routier se résume presque exclusivement à la deux fois deux voies qui ceinture l'île. Désormais les acteurs politiques et décisionnels de l'île (de droite comme de gauche) ont conscience que l'aménagement du territoire ne peut plus passer exclusivement par la route. L'expérience douloureuse de la route du littoral a pour effet de déboucher sur la prise en compte de nouvelles politiques de transport. La construction de téléphériques urbains repartis le long des hauteurs et connectés à un tramway reliant d'est en ouest l'aéroport au centre-ville de Saint-Denis, devrait permettre de désengorger les boulevards de la principale ville. Cependant il ne réglera pas la question du goulot d'étranglement de la route du littoral, sauf si cette liaison par tramway devait à terme déboucher sur une liaison ferroviaire cadencée à l'échelle régionale. Comme le soulignent Marie-Annick Lamy-Giner et Martine Vaugien (2011) « Il ressort que, pour ne pas aboutir à une situation de thrombose, l'île de La Réunion doit d'ores et déjà trouver une alternative au tout automobile. Certes le projet tram-train était largement perfectible mais fallait-il pour autant l'abandonner sans chercher à en gommer les anomalies et faiblesses ? Une autre solution consisterait à remettre à l'ordre du jour le « ti train lontan », entre Saint-Benoit et Saint-Pierre. Quoi qu'il en soit, il est manifeste que La Réunion de demain ne peut s'envisager sans un transport ferroviaire. Or le fait qu'aucune réelle alternative ne soit aujourd'hui proposée révèle les lacunes d'une politique prospective en matière d'aménagement, en particulier sur le long terme, pour ce petit bout de terre française ».



Illustration : **KITSUNE**

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Karl BICHIK (2006). La route du littoral : histoire et devenir.
Azalées éditions, 2006.

- Marie-Annick LAMY-GINER Martine VAUGIEN-CHEUNG HOÏ PING (2011).
La Réunion au ralenti, pleins feux sur la congestion automobile,
M@ppemonde, n°104. http://mappemonde-archive.mgm.fr/num32/lieux/lieux11403.html.

- Rapport relatif au chantier de la Nouvelle Route du Littoral présenté en Assemblée Plénière du Conseil régional du 27 octobre 2021

THÉMATIQUE 17

LA RÉUNION LABORATOIRE DE L'ACCÈS À LA MÉDECINE POUR TOUS ?

Jean-Marc PÉCONTAL





Saint-Denis – Camion radiologique vers 1955. Archives départementales de La Réunion. Fonds de la Préfecture (archives de la délégation régionale du tourisme), 1028 W37.

LA RÉUNION LABORATOIRE DE L'ACCÈS À LA MÉDECINE POUR TOUS ?

Jean-Marc PÉCONTAL

CONTEXTE

SÉCURITÉ SOCIALE ET RÉVOLUTION SANITAIRE

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'état sanitaire de la France est déplorable : mortalité infantile préoccupante, baisse de la natalité, personnes âgées mourant de faim, accès aux soins limités. À La Réunion, l'état de santé de la population est pitoyable, l'île connaît son plus bas niveau sanitaire de toute son histoire du fait des conséquences du blocus puis de conditions météorologiques qui ne permettent pas une reprise de l'agriculture et son économie est inexistante. Des épidémies sévissent en tous points de l'île entraînant des vagues de décès d'autant que se côtoient à La Réunion à la fois les pathologies qui sévissent en Europe et les pathologies tropicales dont la prévention est rendue difficile par le manque de moyens, en médecins, en structures, en médicaments, en volonté politique.

Par définition, l'égalité d'accès à la médecine requiert des moyens sanitaires lesquels sont, à la sortie de la guerre, quasi nuls : quelques médecins mal répartis sur le territoire et totalement dépassés par l'ampleur de la tâche, un hôpital militaire centralisé sur Saint Denis, quelques dispensaires de proximité. Il existe parallèlement une médecine traditionnelle. Les tradi-praticiens, mieux répartis géographiquement, offrent une vraie alternative et il est fréquent que les premiers soins soient d'abord donnés par eux. Encore aujourd'hui cette « tradition » perdure.

La Sécurité Sociale, support de l'accès aux soins est créée dès octobre 1945 à partir du projet du Conseil National de la Résistance, porté par Pierre Laroque et Ambroise Croizat. La France dirigée par le Général de Gaulle laisse aux communistes la charge de mettre en place la protection sociale basée sur la solidarité, dont les prestations (santé, famille...) serviront à soutenir la relance économique. En 1946, le préambule de la Constitution proclame que la Nation « garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ». La « Sécu » est née, et longue et périlleuse sera sa route jusqu'à nos jours. La « Sécu » s'applique à La Réunion, devenue département en 1946.

La Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) est créée et doit s'adapter aux conditions sanitaires de l'île. Ce sont les débuts de la médicalisation de l'île, d'autant que la CGSS gère des budgets importants représentant une manne financière massive. Le nombre de médecins, d'infirmières et de kinésithérapeutes augmente, des hôpitaux sont créés et se développent pendant qu'apparaissent des cliniques privées, des associations médicales. L'offre de soins s'étend... ce qui ne veut pas dire que l'égalité de l'accès aux soins s'améliore. Au contraire, on constate une certaine réticence ou tout au moins une lenteur de la montée en charge de l'accès aux soins. Ce n'est pas que l'organisation des soins soit mauvaise ou insuffisante, ni même que le Réunionnais préfère la médecine traditionnelle qui explique ce phénomène, mais plus pragmatiquement que les soins restent payants, dans un pays qui respire la misère. Aussi, dans les années 1950, 65 ans avant la Métropole, naît à La Réunion, l'Aide Médicale Gratuite (AMG) qui permet de donner l'accès aux soins à titre gratuit ou avec un tiers-payant limité à tous les Réunionnais, les plus pauvres ayant une gratuité totale, le tiers payant étant ensuite modulé en fonction des revenus du ménage. C'est la révolution des bons roses, qui tirent leur nom de la couleur du formulaire que le patient retirait à la mairie et qui permettait au médecin ou personnel de santé d'être rémunéré des actes pratiqués par la Sécurité Sociale. Ces bons roses font décoller l'accès aux soins, la médicalisation de la société réunionnaise est désormais en marche rapide.

Le nombre de praticiens de santé bondit dès 1960 et ne tarde pas à rattraper le niveau national, la société française dans son ensemble, voit croître son niveau sanitaire, la « Sécu » est un gage d'amélioration des pratiques et de la bonne prise en charge des patients, la mortalité infantile chute, les maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité, diminuent de manière drastique, les cancers sont mieux pris en charge, des campagnes de prévention se développent, l'espérance de vie augmente.

ANALYSE

ÊTRE AU PLUS PRÈS DU PATIENT

En matière d'égalité d'accès aux soins, deux solutions s'offrent aux soignants : soit le patient vient à la structure médicale, soit la structure médicale vient au patient. Cette deuxième solution a souvent été retenue pour la médecine de prévention comme ici, une camionnette chargée d'un appareil de radiologie qui s'invite sur la place du village et qui propose un dépistage gratuit. La tuberculose étant endémique à La Réunion, le dépistage était évidemment le socle de la prévention et de la prise en charge de cette maladie particulièrement redoutable pour laquelle il existait depuis peu une antibiothérapie disponible et une vaccination. Cette photo est représentative aussi de la place des femmes dans la médecine, elles sont quatre soignantes alors qu'il n'y a qu'un homme ; et il est chauffeur. Le camion-radio va de ville en village, des lieux accessibles aux zones plus compliquées d'accès, le déplacement étant dans cette île et de tout temps, une source de problème, insoluble encore aujourd'hui. Cette technique du rapprochement des soins est encore en vigueur de nos jours, comme on a pu le voir, par exemple, avec le « covidobus » pour la vaccination contre la Covid.

Il ne faut pas retenir les soins médicaux apportés par la médecine comme seuls facteurs d'amélioration de la santé d'une population, car il existe des facteurs d'ordre général qui œuvrent dans ce sens tels que l'amélioration du niveau de vie, de l'habitat, de l'alimentation, l'apparition du frigidaire, l'hygiène. À La Réunion, l'amélioration de la santé générale de la population est en marche, avec cependant des particularités locales qui limitent cette évolution : un état sanitaire de départ plus sommaire qu'en Métropole, des pathologies plus nombreuses, un niveau culturel et social plus bas. On compte, jusque dans les années 1980, des cas de paludisme à La Réunion, la tuberculose tarde à disparaître, la bilharziose et la cysticercose sont installées de façon chronique. Dans le même temps apparaissent des pathologies qui évoluent de manière épidémique : le diabète, l'insuffisance rénale, l'alcoolisme.

L'égalité d'accès à la médecine reste cependant une gageure, même si la volonté de l'État Français reste affirmée. Les infrastructures publiques et privées proposent des soins de plus en plus nombreux, des initiatives voient le jour, mais l'accès aux soins reste néanmoins inégalitaire. Aussi, s'inscrit dans les voies de propositions nationales tout comme locales, celle de rapprocher la médecine du patient plutôt que d'attendre que le patient vienne à elle.

Ainsi, ces tentatives louables - et réussies - d'approcher l'égalité d'accès aux soins aboutissent aujourd'hui à un maillage médical tel que l'ensemble des Réunionnais est en moyenne à moins de 30 minutes d'un service d'Urgence. C'est une performance incroyable au vu de l'histoire de la médecine réunionnaise et sans doute que l'avenir permettra d'améliorer encore cet exploit.

MISE EN PERSPECTIVE

DÉTOURNEMENTS, RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES... ET L'INTÉRÊT COLLECTIF ?

Les ordonnances d'octobre 1945 créent la Sécurité Sociale, mais rapidement, du fait des progrès de la médecine et de l'allongement de l'espérance de vie, les dépenses des soins et les pensions de retraite augmentent et, dès 1967, une grande réforme est mise en place pour tenter de redresser les comptes de la Sécurité sociale. Le « trou de la Sécu » vient de naître, il est et reste encore le problème essentiel de notre système de santé. Tous les systèmes solidaires sont coûteux et l'État français peine à les financer. Égalité, Fraternité, Cherté !

À La Réunion, historiquement, l'amélioration de l'accès aux soins s'est basée sur la création d'un tiers-payant généralisé dès les années 1950 soit 65 ans avant la Métropole. Ce système porte en lui ses qualités et aussi, ses défauts ; en la matière, le défaut du tiers payant généralisé est son coût, et à ce titre, La Réunion a souvent été l'exemple de l'ampleur de la dépense... mais aussi de l'ampleur de son efficacité en matière d'égalité d'accès aux soins.
Parmi les défauts du système, le plus redoutable en matière de perte d'efficacité a été la fraude, massive et souvent organisée. De nombreux scandales financiers de détournements des bons roses vont fleurir dans les médias, et ce dès 1956, où le « scandale de l'AMG » éclate à La Réunion révélant le pillage des fonds de l'AMG par des médecins notables souvent élus de la République.

L'opinion publique à La Réunion découvre par la voix du Rapporteur de la Commission des finances, Conseiller général de Sainte-Rose, que « des erreurs, des négligences et des abus dans le fonctionnement des services d'aide médicale » (*Témoignages*, 28 juin 2004) aboutissent pour un médecin, élu local, pour l'année 1955 et sur seulement 203 malades de sa clientèle à un détournement de 49 millions de francs (environ 1 million d'Euros). Il ne s'agit que de la partie émergée des vols et



Illustration : **EDWINA LECLERC**

détournements au détriment de l'AMG, c'est-à-dire au détriment de la santé des Réunionnais. Et ce médecin n'est pas le seul à avoir mis en place un détournement lucratif et délétère socialement : le tout étant basé sur un échange de bons procédés, le bénéficiaire de l'AMG apporte quelques bons roses demandés en quelques jours à la mairie et les échanges pour un ti'monnaie pour une ti'tôle sur son ti'case la misère, le médecin paye quelques francs au bénéficiaire et se fait rembourser des consultations fictives au prix fort par la Sécu. La manœuvre est invisible, fructueuse, et sans risque puisque, la suite de l'histoire le démontrera, les médecins voleurs et

anti-déontologiques ne seront jamais inquiétés par la Justice… Ces scandales ont cependant un effet systémique majeur puisque l'État décide de réduire de 12% l'enveloppe allouée à l'AMG réunionnaise avec pour conséquence un rattrapage en matière d'égalité d'accès aux soins moins rapide que celui qu'il aurait dû être.

L'égalité d'accès aux soins est aujourd'hui reconnue comme un droit au niveau mondial par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. L'histoire nous montre que, si d'immenses progrès ont été faits, la question de l'accès aux soins reste de fait le reflet de la contradiction, dans laquelle évolue l'État français, entre accès aux soins et maîtrise des dépenses de santé. Cet équilibre très relatif est soumis à perpétuel choix, perpétuel dilemme au rythme de l'évolution de nos sociétés et des élections qui construisent notre avenir. Tout comme pour la photo qui nous a servi de fil rouge pour cette courte réflexion sur le sujet, la camionnette serait aujourd'hui un camion ultramoderne et rempli d'appareils sophistiqués et connectés, les opératrices, mieux formées, seraient sans doute tout aussi souriantes. Mais l'objectif reste le même.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Pierre AUBRY et Bernard-Alex GAÜZERE,
Histoire de la Médecine à l'île Bourbon – La Réunion, Paris,
L'Harmattan, 2017, 2 tomes.

- Jean-Michel JAUZE, « L'urbanisation de l'île de La Réunion :
évolution et modèles de villes ». Cahiers de géographie du Québec, 42,1998.

- Albert LOPEZ. « La santé en transition à la Réunion de 1946 à 1986 :
bouleversements et limites des conquêtes de la santé dans un
département d'Outre-Mer », in Annales de Géographie, t. 98, n°546, 1989.

- Eliane MICHEL, Christine CATTEAU, Françoise HATTON,
Mortalité à la Réunion, Paris, INSERM, 1995

COLLECTION
LA RÉUNION D'HIER À AUJOURD'HUI

“VERS L'ÉGALITÉ”

REMERCIEMENTS AUX AUTEURS :

Wilfrid BERTILE

La départementalisation de La Réunion : une décolonisation insolite.
La longue marche de l'égalité sociale.
Une pauvreté structurelle : les « laissés-pour-compte » de la départementalisation.

Guy FONTAINE

L'habitat social est-il inéluctable ?
L'obésité, pandémie ou (et) problème social et sociétal ?
De la limitation des naissances aux grossesses précoces.

Gilles GAUVIN

Les Réunionnais ont-ils oublié les combats pour la démocratie à La Réunion ?
Les Réunionnais ont-ils eu droit à un régime d'exception ?
Quel regard porter sur l'Aide sociale à l'Enfance depuis 1946 ?
La surrémunération, une spécificité à conserver ?

Pierre-Éric FAGEOL

Comment adapter et démocratiser l'enseignement ?
Faut-il former et recruter localement les enseignants ?

Jean-François BEAULIEU / Pierre-Éric FAGEOL

Le sport vecteur d'intégration et/ou de revendications identitaires ?

Dominique CARRÈRE

La culture, un outil d'émancipation ou d'assimilation ?

Frédéric GARAN

Les Réunionnais sont-ils voués à émigrer pour travailler ?

Sylvain GENEVOIS

La route du littoral d'hier à aujourd'hui : un sujet permanent de débats.

Jean-Marc PÉCONTAL

L'égalité d'accès à la médecine.

COLLECTION

LA RÉUNION D'HIER À AUJOURD'HUI

“VERS L'ÉGALITÉ”

REMERCIEMENTS AUX ARTISTES :

Muriel Ghaouti





Natacha Eloy







Kitsune





Edwina Leclerc





Sandrine Emma





SOURCES / CRÉDITS ICONOGRAPHIQUES :

> p.29-30 Défilé du 11 novembre 1936 à Saint-Denis. Source : Prosper Ève, De La Réunion coloniale au département. La concrétisation d'un désir, Saint-André, Graphica, 1996.

> p.39-40 Émeutes du Chaudron en février 1991. Photo Imaz Press Réunion

> p.47-48 « Bidonville » de La Réunion Photo Imaz Press Réunion

> p.57 Photo Studio Oxygène

> p.58 «Case Tomi (1961) Source IHOI/Jean Colbe/116FI376. Résidence Astrolabe, SIDR Source : Guy FONTAINE (2021)

> p.65-66 « Fontaine de l'école », [s.n.], 1956-1958- photographie noir et blanc, Collection privée Jeanne André Photos : Guy FONTAINE (2021)

> p.73-74 Source : Michel GRENIER (début années 1970) Source : istockphoto

> p.81-82 Tract « départementaliste », législatives de mars 1973. Collection Privée.

> p.89-90 « Les exilés de l'ordonnance Debré ». Cliché sans auteur, 5 septembre 1961. Fonds Jean-Baptiste Ponama, 37J7, Archives départementales de La Réunion.

> p.93 Cliché sans auteur, 5 septembre 1961. Fonds Jean-Baptiste PONAMA, 37J7, Archives départementales de La Réunion. On distingue au feutre blanc : « les Exilés du 5-9-61 ».

> p.97-98 Stèle des « Enfants de la Creuse », Nelson BOYER, aérogare de Roland Garros, 2013. Cliché G. GAUVIN

> p.105-106 Une du Journal de l'île de La Réunion, 1er juillet 1953.

> p.113-114 « École lontan », [s.n.], 1956-1958 photographie en noir et blanc ; Collection privée Jeanne ANDRÉ

> p.118 Construction d'une classe « éclair ». Ravine du pont. Petite île. Sd (collection privée Jeanne ANDRÉ)

> p.123-124 « Construction de l'École normale de Bellepierre », [s.n.], 1960-1965. 1 photographie pos. : n. et b. ; 18,5 x 19,5 cm (im.), 20,2 x 30,4 cm (f.). Archives Départementales de La Réunion 93FI67

> p.128 Salle de cours (années 1970), ADR 65 Fi

> p.133-134 « Rencontre amicale de basket-ball», 1956, photographie noir et blanc, collection privée Georges CHENG LEUNG.

> p.138 Jeux de la Communauté, Madagascar, avril 1960 (collection privée, Gérard VI-TONG)

> p.161-162 La Réunion - Vue aérienne de la Route du Littoral, à la hauteur du tunnel de Cap Bernard (vers 1963) Source : photographie Jean Legros (fonds privé), Iconothèque de l'Océan Indien

> p.165 Source : Nouvelle Route du Littoral en cours de construction (site officiel)

> p.169-170 Saint-Denis – Camion radiologique vers 1955. Archives départementales de La Réunion. Fonds de la Préfecture (archives de la délégation régionale du tourisme), 1028 W37.

> p.181-182 Archives Départementales de La Réunion 250 W11, Fonds Fischer-Babet, société d'histoire de Saint Joseph

> couverture Photos d'illustration Adobe Stock

CCEE
La Réunion

©CCEE 2021
Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement
Bâtiment Foucque
73, Boulevard du Chaudron
97490 Sainte Clotilde - Ile de la Réunion

tél. 0262 41 44 12
couriel : ccee-lareunion@cr-reunion.fr / courrier@ccee.re
www.ccee.re

Tous droits de reproduction réservés
La vente de cet ouvrage est strictement interdite

COLLECTION D'HIER À AUJOURD'HUI « Vers l'Égalité »
Directeur de collection : Guy Fontaine
Directeurs de publication : Pierre-Éric Fageol & Gilles Gauvin

Auteurs : Jean-François Beaulieu, Wilfrid Bertile, Dominique Carrère, Pierre-Éric Fageol, Guy Fontaine, Frédéric Garan, Gilles Gauvin, Sylvain Genevois, Mickaël Maillot, Jean-Marc Pécontal, Roger Ramchetty, Davy Vallée

Illustrations : Natacha Eloy, Sandrine Emma, Muriel Ghaouti, Kitsune, Edwina Leclerc

Conception graphique et mise en page : www.studio-oxygene.fr
Impression : Imprimerie Graphica Typo Offset

“Vers l’Égalité”

Le CCEE de La Réunion propose l’ouverture d’une Collection dédiée à éclairer les Réunionnais sur la façon dont notre île a traversé le temps pour parvenir à Aujourd’hui voire s’interroger sur Demain.

Il ne s’agit pas de traiter de façon chronologique les évènements qui ont ponctué notre Histoire mais de « laisser la plume » à des auteurs venus d’horizons divers qui choisissent de s’emparer d’un thème fort et d’en dessiner les contours.
Le format qui a été établi pour l’ensemble de la Collection privilégie le développement de thématiques. À partir, d’une ou de plusieurs photographies, est rappelé le contexte, puis est faite l’analyse pour aboutir à une mise en perspective avec un éclairage artistique qui vise à accompagner le questionnement par delà la plume des auteurs.

CCEE
La Réunion